

The Center for Research Libraries scans to provide digital delivery of its holdings. In some cases problems with the quality of the original document or microfilm reproduction may result in a lower quality scan, but it will be legible. In some cases pages may be damaged or missing. Files include OCR (machine searchable text) when the quality of the scan and the language or format of the text allows.

**If preferred, you may request a loan by contacting Center for Research Libraries through your Interlibrary Loan Office.**

### **Rights and usage**

Materials digitized by the Center for Research Libraries are intended for the personal educational and research use of students, scholars, and other researchers of the CRL member community. Copyrighted images and texts are not to be reproduced, displayed, distributed, broadcast, or downloaded for other purposes without the expressed, written permission of the copyright owner.

**© Center for Research Libraries**

**Scan Date: March 20, 2009**

**Identifier:nf-h-000003-n12**





# A travers la presse Haitienne

# Fragment...

## La Chambre des Députés modifie l'Article 6 du Projet de Loi sur le Commerce

Hier matin, la Chambre des Députés, a apporté de profondes modifications à l'article 6 de la nouvelle loi sur le Commerce. Nous puissions ces modifications à l'intention de nos lecteurs.

Article 6 L'importateur de nationalité haïtienne ne sera pas non plus admis à se livrer simultanément au commerce en gros et à la vente en détail des dites marchandises de première nécessité.

Art. 7. L'importateur haïtien qui reçoit de l'étranger des marchandises de première nécessité pour l'approvisionnement des commerçants détaillants est réputé importateur grossiste et est assimilé au négociant consignataire. Il ne pourra en conséquence débiter les marchandises dont la vente au détail est conditionnée par la présente loi qu'en se conformant aux articles 3, 4 et 5 ci-dessus. Les Arrêtés prévus à l'article 3 précéderont les quantités minima au-dessous desquelles la vente des produits en question est interdite à l'importateur grossiste.

La qualité d'importateur grossiste pourra être établie par enquête ou autrement en vue de l'application des sanctions légales; le cas échéant.

Article 8. Toutefois en fonction de certaines conditions de milieu, de capital et de chiffre d'affaires déterminées, l'importateur de nationalité haïtienne qui reçoit des marchandises de première nécessité pour les besoins exclusifs de son propre commerce de détail pourra être admis à les débiter directement aux consommateurs, avec l'autorisation préalable des Départements du Commerce, des Finances et de l'Economie Nationale, après décision du Conseil des Secrétaires d'Etat.

Ces autorisations seront valables pour trois ans et elles devront être affichées en bonne place à la vue du public dans les établissements de tous bénéficiaires.

"Le Jour" du mardi 26 juillet 1955

## A propos de l'Article 6 de la loi sur le Commerce

A l'attention des Honorables Membres du Sénat de la République

Nous avons publié hier les modifications apportées par la Chambre des Députés à l'ar-

ticle 6 du Projet de loi présenté par l'Exécutif et tendant à la réglementation de l'exercice du commerce en Haïti.

Nous sommes certainement heureux de constater avec quelle célérité les distingués parlementaires de la Chambre basse se sont penchés sur cette loi d'importance vitale pour l'économie nationale et les félicitons des amendements adéquats apportés à l'article 6, qui est, en somme la clef de voûte de cette nouvelle législation.

Comme les intéressés ont pu se rendre compte, l'article 6 a été scindé et distribué en trois nouveaux articles 6, 7 et 8. C'est ce huitième article qui mérite, à notre sens, d'être considéré par le Sénat de la République puisque le projet, tel qu'il a été voté avant hier par la Chambre des Députés, a été achevé au Sénat.

Certains commerçants qui suivent avec une attention soutenue les intéressants débats du Corps Législatif à propos de cette loi, ne nous ont pas caché que la partie finale de l'article 8 laisse la porte ouverte à certaines complications de détail dans son exécution. Pourquoi, en effet, ne pas enlever le membre de

phrase: "... avec l'autorisation préalable des Départements du Commerce, des Finances et de l'Economie Nationale, après décision du Conseil des Secrétaires d'Etat."

Il y a en effet, plus de dix mille articles de première nécessité; solliciter pour chacun deux "L'AUTORISATION PREALABLE" des Départements plus haut cités et même la décision du Conseil des Secrétaires d'Etat, va compliquer, outre mesure, la tâche des uns et des autres en démarches et contre-démarches, en paperasseries administratives et en formalités irritantes.

Trop de prudence entraîne trop de soins!

Il faudrait d'ailleurs toute une bureaucratie nouvelle avec un service d'inspecteurs très bien pourvu pour répondre aux très nombreuses sollicitations des conquérants éventuels.

Nous soumettons bien volontiers ces remarques aux Honorables Sénateurs de la République qui, de concert avec les Députés pourront enlever le membre de phrase querellé ou trouver un moyen-terme qui dis-

pense des trop nombreuses formalités que soulève l'article 8 in fine.

"Le Jour", 27 juillet 55,

## Le public haïtien n'apprécie pas assez les performances de nos compatriotes

Hier soir, à 8 heures 15 comme annoncé, le professeur Guy Rang a offert à l'Institut Français, sa séance de prestidigitation et de magie.

Les spectateurs ont été émerveillés par les magnifiques tours réalisés par le jeune prestidigiteur, telles dispositions, catalepsie partielle et autres.

Mais, il est pénible de constater que le public n'arrive pas à apprécier les efforts de ce compatriote qui mérite d'être encouragé; car, jusqu'à présent, nous pouvons l'affirmer, il est le seul haïtien qui, dans ce domaine, a réalisé de telles performances.

Nous constatons cependant l'enthousiasme snob que met ordinairement le public pour assister aux spectacles semblables dont nous gratifient des étrangers de passage en Haïti.

Il est vrai que l'adage nous enseigne que nul n'est prophète en son pays;

Dire que Guy Rang réalise des merveilles aussi épatantes que les Cécavelli, les Fassemann, pour ne citer que ces deux, qui ont évolué au Rex l'année dernière.

"Le Jour", des 22 et 23 juillet 1955.

## Ordinations

Dimanche dernier en notre Cathédrale, Son Excellence Mgr. Collignon conférerait la prêtrise aux abbés Pierre Laforest de Jérémie et Gérard Dabouze des Cayes. Nom breux les prêtres des paroisses voisines et les membres de différentes congrégations religieuses qui étaient venus apporter aux récipiendaires le réconfort de leur présence.

La cérémonie fut très émouvante et se déroula dans une atmosphère de piété serrene. Les visages des fidèles reflétaient la douce émotion qui jaillissait de leur cœur au moment où l'Evêque prononçait le fameux "tu es sacerdos in aeternum" tu es prêt pour l'éternité.

C'est avec satisfaction que nous voyons augmenter le cadre des messagers de Dieu, des propogateurs de la

Le Numéro

0,50

Imprimerie

de "L'Action"

73 rue des Fronis-Forts LA LIBRAIRIE

Ste-Thérèse

Rue de Miracles, No 163

ancienne maison Morpeau

en face Montferrier Pierre

vous trouverez tout un as-

sortiment de livres classiques

bonne nouvelle, des membres de l'Eglise enseignante A eux est dévolue la mission d'annoncer les assurances de bonheur et de consolation à ceux qui sont humbles, pauvres, et persécutés. C'est donc à eux que convient l'application de cette parole du prophète:

Quam speciosi super montes pedes Evangelisantium patrum.

Quelles sont admirables sur les montagnes les démarches de ceux qui annoncent l'Evangile de la paix.

Nous avons suivi cette cérémonie dans toutes les circonstances qui l'accompagnent et avons médité sur son importance. Nous avons vu les postulants étendus de leur long devant le Maître-Autel, tandis que le chœur des fidèles suppliait les saints et saints du paradis de les assister et d'implorer pour eux le secours du Très Haut dans l'accomplissement de leur ministère.

Ils étaient immobiles comme des cadavres. Cette posture leur rappelait qu'ils doivent mourir au monde, au monde la convoitise, au monde de la flagornerie, au monde de la chair et ressusciter en Christ, leur chef et leur Frère qu'ils n'ont à présent d'autre Maître que Jésus-Christ, d'autre philosophie que la Passion, d'autre école que le Calvaire.

Aujourd'hui que par la grâce de Dieu, ces deux congénères sont prêtres, prêtres pour l'éternité, souhaitons qu'ils n'aient au cours de leur ministère d'autre préoccupation que la recherche des brebis perdues, d'autre ban nière que celle de la vertu.

Daigne le Maître des mondes embrasser leur cœur des flammes de son amour, et leur réserver un long et fructueux apostolat.

L.L.

("Le Remparts" des Cayes; du 22 juillet 1955).

Fragment de la Presse

nuits, mêlés à des détonations de coups de fusil et de feux d'artifice. Les personnes qui ne s'attendaient pas à tout ce bruit, ont pu en avoir quelque inquiétude pour la paix publique, mais elles n'ont pas tardé à reconnaître que ce n'était que de pures manifestations de joie.

C'est un progrès à citer en l'honneur de la population de la ville, qu'au milieu de cette joie frénétique, pas le moindre désordre n'ait été commis. Pas le moindre accident, n'ait été déploré. La prestation de serment par le Président de la République est fixée à dimanche 26 octobre courant ainsi que le porte le programme signé par T. A. Simon Sem, membre du

gouvernement provisoire chargé des Départements de l'Intérieur et de l'Agriculture. Ainsi arriva au pouvoir le Général Félicité Lysius Salomon jeune l'homme qui, aux Cayes, prononça l'apologie de Dessalines, le citoyen frappé d'ostracisme depuis la chute de l'Empire de Fautin Ier et qui gagna la terre étrangère devant les forces hostiles de sa popularité et à son immense savoir.

André A. ISIDORE

## INDEPENDANCE

Bi-hebdomadaire

Direction : Un Comité

Franck J. SERAPHIN

Gérant Responsable

Henri S. BENJAMIN

Rédacteur en Chef

Mme Thérèse G. PETIT

Administratrice

ABONNEMENT

Port-au-Prince Gds 3,00

Province 3,00

Les manuscrits insérés ou non ne seront pas rendus

## Chez Hermann Gautier

Grand Rue 128, -Phone 2324

VOUS trouverez : sac d'école en cuir souliers étrangers pour fillettes, garçonnets et adultes Souliers Claston ; Fortune. Etonian pour hommes. sandales Recordia ouliers bottes pour garçonnets, Fermeture éclair 4 à 36 pouces Sockets Galatex, Chemises étrangères Arrow, Cravates chaussettes, Mouchoirs, Pardessus; Ceintures; Ombrelles, Culottes 36 à 44. souliers Tennis et souliers de bain, Chapeaux de laine et de paille par douzaine, talons et mules en caoutchouc, lacets, boucles pour soulier par douzaine et par grosse. Corsages, jupe, Nylon et lames I wimpex pour affiler gilottes 2 lames suffisant pour une année

## Alcool-Alcool

GUY SEJOURNE

Fournisseur auprès des Hôpitaux et Pharmacies pour sa haute pureté Scientifique.

Fournisseur auprès des industries pour son Haut rendement,

Fournisseur auprès des Liqueuristes pour sa qualité incomparable

Guy Séjourné et Maurice Vabre ) Port-au-Prince

## La cigarette Splendid

s'impose depuis plus de 25 ans par sa qualité incomparable, invariable, ses tabacs sélectionnés, par son arôme et un goût exquis

Agents distributeurs:

Joseph Nadal et Co

TELEPHONES:

DIRECTIONS: 3469 et 2218



Mangez les pains LARCO Buvez les Boissons gazeuses LARCO

# TOUR D'HORIZON

(Suite de la page précédente)  
 et loyale, tant sur la plan des rapports officiels que sur le plan des intérêts privés, sera la règle pour apporter à notre économie un soulagement par le concours de capitaux désormais assurés d'une protection totale. Plus que jamais

mais auparavant notre petite barque économique va voguer à la remorque du grand paquebot américain. Avec la valeur de notre gourde de life à celle du dollar USA, les vagues perturbatrices qui affecteront le système monétaire américain ne manqueront pas d'avoir leurs incidences sur la marche de nos affaires intérieures et nos pouvoirs publics se trouveront quelque fois désarmés en présence d'un péril mettant en cause les bases mêmes de la vie de nos populations.

S'il n'est pas encore possible d'apprécier comment la solidarité qui sera créée entre nos travailleurs et les américains qui au point de vue des droits civils leur sont tout-à-fait assimilés, influencera notre politique et notre évolution économique, on peut d'ores et déjà escompter que tout le monde sera d'accord pour réclamer un régime fiscal qui ne soit point une gêne pour le libre et franc jeu des uns comme des autres. A ce titre nous n'osons pas dire s'il faut nous en réjouir ou en pleurer.

Nous réservant sur la délicatesse de cette question, nous retenons pour l'instant que notre stabilité et notre paix intérieures et extérieures sont désormais bien assises et que nous pouvons à tête reposée, bâtir un programme qui assure réellement notre développement général. Nous en tenons tout le gré possible au Gouvernement que préside S.E. Monsieur le Président Paul E. Magloire.

Bref, l'heure a enfin sonné pour nos hommes d'Etat, sans excepter les O.T., d'exposer clairement comment ils comptent résoudre notre problème monétaire dans le sens d'une complète autonomie de notre gourde, par la frappe d'une monnaie métallique dont la valeur intrinsèque correspondrait à la valeur nominale. 2o organiser notre statut politique pour assurer à tous les citoyens honnêtes et compétents une participation effective dans la conduite des affaires publiques; 3o organiser notre régime fiscal pour libérer nos denrées d'exportation des taxes anti-économiques qui entravent l'expansion de leurs cultures et toutes nos entreprises d'une inquisition mortifère, 4o protéger nos nationaux contre la concurrence plus avantageuse de l'étranger jouissant à l'extérieur de larges et importants crédits; 5o aider notre paysannerie par la construction et l'entretien convenable de chemins vicinaux et de barrages pour con-

server les eaux de pluies en périodes de grandes averses et leur utilisation rationnelle en périodes de sécheresse; 6o mécaniser notre agriculture en tenant compte du statut agraire de nos différentes régions, etc., etc.

Nous ne pouvons pas dans ce court tour d'horizon sortir du cadre des généralités et épuiser la question, mais nous espérons en avoir assez dit pour signifier que seul le concert nous intéresse, sur le plan des réalisations économiques et sociales désirées. Celles-ci obtenues, nous nous sentirons plus à l'aise pour applaudir aux exploits sonores de nos Démocrates, de nos Cicéron politiques au verbe éloquent et abstrait.

Pascal A. BRUN

"La Nouvelle Abeille" de Jacmel, 16 juillet 1955.

## Anténor...

lui seul, pour prouver à quel point l'intelligence de l'homme noir peut s'élever dans les hautes régions de l'esprit. Mr Janvier à ce cercueil particulier, il semble qu'il voudrait rester toute sa vie à l'école; pourtant, dans ses écrits, il ne respire que l'action. D'aucuns peuvent y voir la manie des diplômes poussée à une certaine exagération; mais c'est à un autre point de vue que je considère sa conduite. Il a sans doute pour objectif de prouver, par son exemple, la grande élasticité qu'à le cerveau de l'homme noir, de se plier à tous les genres de connaissances, sans aucune fatigue. Comme telle son expérience à une haute et incontestable valeur; et son pays n'a pas à regretter les dépenses faites pour l'entretenir à l'étranger. Au contraire, je voudrais voir le gouvernement haïtien (c'était en 1885) appliquer la même mesure en faveur de quantité de jeunes gens noirs qui n'ont pas les moyens suffisants pour se rendre en Europe, mais, qui, avantagés comme notre remarquable compatriote, offriraient certainement un résultat notable en élargissant le champ de l'observation. Ce vœu est un hommage rendu à l'activité intellectuelle de Mr. Janvier. Je ne doute nullement qu'il ne fut heureux d'avoir beaucoup plus d'émulation qu'il parcourt si brillamment; car personne, mieux que lui, ne donne un démenti formel à toutes les doctrines qui tendent à établir une hiérarchie basée sur la différence intellectuelle des races humaines - page 464-465 - Joseph Janvier cité par Firmin dans son livre dit de notre pays «Haiti, un champ d'expérimentation sociologique», page 457. DE L'EGALITE DES RACES HUMAINES D'ANTENOR FIRMIN. Voir

CHAPITRE 12 PAGE 436 INTITULE - L'EVOLUTION INTELLECTUELLE DE LA RACE NOIRE EN HAITI. Les Jeunes Janvieristes haïtiens: Ulrich Rey Nelson, Hénoch Trouillot soyez heureux satisfaits du bel éloge qu'adressa Anténor Firmin à Joseph Janvier en 1885. Le livre de Firmin intitulé "De l'Égalité des Races Humaines" eut lorsqu'il parut un grand succès de librairie. Le grand penseur socialiste Jean Jaurès me disait un congénère guadeloupéen, lui avait consacré un bel article dans "Le Nouvelliste de la Guadeloupe". A notre tour Jaurès a écrit ceci, me confiait mon congénère Mr Corneille: "Un tel livre sort du cerveau d'un nègre résout pour toujours le problème de race". Les Firministes haïtiens nos amis E. St-Lôt, Antonio Vieux, Victor Coucou, Etienne Charlier et Lespès soyez également satisfaits du bel éloge qu'avait fait du livre de notre illustre écrivain et homme d'Etat, Anténor Firmin l'ancien leader du Parti Socialiste français Jean Jaurès. Puissent janvieristes et firministes haïtiens tenter de confronter les idées de Firmin et de Janvier pour en tirer une synthèse mieux que l'auteur de cette étude, ils réussiront à mener à bonne fin cette entreprise, s'ils la tentent. Tous nos vœux de succès les accompagnent.

Ludovic Morin LACOMBE

**Bibliographie**  
 République d'Haiti et Théodore---Roosevelt, de Anténor Firmin, l'Égalité des Races Humaines, d'Anténor Firmin Les Constitutions d'Haiti..... de Joseph Janvier.

FIN

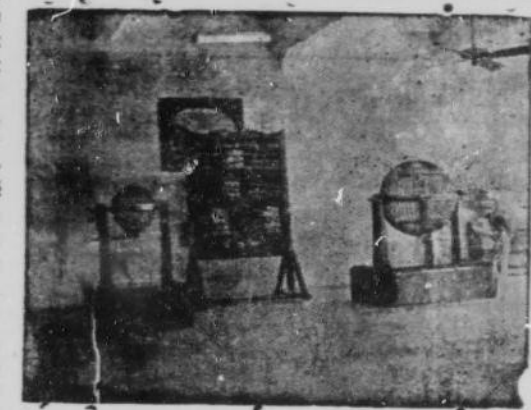
## Russo Freres

Pour vos cadeaux de toutes sortes n'oubliez jamais de passer chez Russo Frères qui satisfait les goûts les plus délicats. Et, surtout, n'oubliez pas que c'est la maison qui a la spécialité des articles, tels que montres, bracelets-montres, pendules, lures et de toute le qualités, et un assortiment de bijoux aux prix imbattables.

vous offre un beau choix d'articles de piété pour la Première Communion de vos enfants: Chapelets de nacre (véritable) missels simples Missels avec écrans et porte Chapelets sacoche avec missels certifiants Images grand et petit format cadres et images souvenirs, Crucifix blancs Statuettes, Médailles Livres d'images; etc. etc. Vous trouverez également à la Librairie de l'Action Sociale des romans, des livres d'études, les nouveautés des meilleures maisons de France et aussi les revues et journaux suivants: La Croix du Dimanche Le Pèlerin la Documentation Catholique Christianisme Ecclesia La Famille Latino-américain Coeurs Vaillants Bayard Bernadette et les autres revues courantes et de plus les meilleures collections d'ouvrages et d'albums pour enfants de tout âge. Retenez l'adresse: La Librairie de l'Action Sociale, 91, Avenue Grégoire Local du Collège Ste. Marie Téléphone 2333

### La Librairie de l'Action Sociale

Achetez le Billets de la Loterie de l'Etat Haïtien, un organisme de haute portée humanitaire et sociale en même temps qu'un moyen de prospérité nationale.



Achetez le Billets de la Loterie de l'Etat Haïtien, un organisme de haute portée humanitaire et sociale en même temps qu'un moyen de prospérité nationale.

## Electra

ELECTRICITE-ELECTRONIC RUE DU FORT PER

EN STOCK:

- Moteurs Electriques "ALLIS CHALMERS" De 5 à 20 H.P. Triphasés.
- Moteurs Electriques 1,2 à 3 H.P. 110 à 220 Volts "Werner"
- Pompe Electriques pour usage domestique 1/3 à 1 1/2 P.
- Pompe industrielles "Allis Chalmers" 3/4 à 3 pouces d'épaissement à essence 4 Chevaux-Deux pouces
- Générateurs Marque "Leland" 1 à 2 1/2 K.W. 115 Volts
- "Van Kwick" 240 Volts 139 Volts Triphase
- Groupes Electrogènes 500 à 1000 Watts à essence 2.5 K.W. Diesel
- Moteur Diesel "Enfield" 6 à 15 H.P. Refroidissement à Air.
- Moteurs Diesel "Victor" 7,9 H.P. Refroidissement par Thermo Siphon
- Moteurs à essence "Enfield" 1 1/2 H.P. à 2 1/2 H.P.
- Chargeurs pour Batteries de 1 à 24 Batteries
- Générateurs 200 Ampères 30 Volts pour "Arc Electric"
- Général. 25 Amp. 14 Volts 115 Volts 10 Amps. 800 Cycles
- Fers à Soudage Electriques "Simons" d'Allemagne très supérieurs
- Lampes redresseuses pour Chargeurs 80 Volts 6 Amps.
- Pièces de rechange et Accessoires variés et Electronic
- Appareils de Réception et Transmission Amplificateur de Son
- Haut-parleurs "Jensen" et "University", de 6 à 15 pouces

Nous représentons exclusivement la "Allis Chalmers" une des plus grandes Firmes Industrielles du Monde. Pour toutes informations, veuillez téléphoner à ELECTRA au 3373 ou nous écrire P.O. Box 642. - Mieux encore passer voir Rue du Fort Per.

# Le Rhum BARBANCOURT- le nom seul suffit

## La Communication...

retenir certaines lectures.

Dans sa savante communication, Me Aristide opine sur le marronnage: «Aucun travail systématique n'a été fait à ce sujet et qui, pourtant, eût largement contribué à faire ressortir le rôle essentiel des masses dans leurs luttes de libération. Si est vrai que seules celles-ci font leur histoire en projetant sur la scène leurs «grands hommes». Les meilleurs qui fussent sortis de leur sein».

En lisant ceci nous sommes tout de suite demandés si l'auteur a lu attentivement «Les Marrons du Syllabaire» de Jean Fouchard et «Aperçu sur la Formation historique de la Nation Haïtienne» d'Etienne D. Charlier. Mais, il ajoute immédiatement, comme pour notre information:

«Mais; Jean Fouchard, il n'y a pas encore deux ans, vient d'ouvrir précisément de très intéressantes et rassurantes perspectives dans son précédent ouvrage: «LES MARRONS DU SYLLABAIRE». Et Emmanuel C. PAUL, dans sa célèbre polémique d'il y a à peine trois mois contre le Docteur Etienne CHARLIER a présenté une interprétation sociologique systématique du marronnage, à partir des données de la «voire», en insistant sur le rôle historique fondamental des masses coloniales et en démontrant que l'institution du marronnage a survécu aux marrons».

En parcourant le livre de Me Charlier, nous avons cru nous trouver en présence de ce «travail systématique» faisant ressortir le rôle essentiel des masses dans leurs luttes de libération et montrant que celles-ci projettent leurs «grands hommes» sur la scène. Mais, le démenti apporté à notre croyance par l'illustre ethnologue est si formel, nous dirions et méprisant même qu'il ne mentionne le nom de Me Charlier que pour mieux faire ressortir celui de son contradicteur, si bien que le lecteur non averti aurait tendance à croire que Me Charlier aurait exprimé nous ne savons quelles inepties!

Ce n'est pas la seule leçon que nous fait Me Aristide. Il écrit, sans malheureusement donner aucune référence:

«Mais là où le paradoxe du système esclavagiste fut saisissant, c'est que la procréation était encouragée, élevée, jusqu'à la hauteur d'un culte, tandis que l'avortement était odieux et sévèrement puni, condamné même par les deux religions ou les deux cultures en présence: l'euro-péenne et l'africaine».

Autant que nos réminiscences nous sont fidèles, nous croyons avoir lu un peu partout que non seulement,

le colon mais l'afrique, elle-même évitait la procréation le plus possible et encourageait au contraire l'avortement, le premier, parce que la période de grossesse et d'allaitement le privait de la force de travail de la mère, cette dernière, pour priver son maître d'une nouvelle tête de bétail humain. D'ailleurs, dans la communication même de Me Aristide, Maurice A. Lubin vient étrangement à notre secours.

«D'autre part», écrit-il, «il faut ajouter, comme pense d'ailleurs Maurice A. Lubin, que dans cette dynamique sociale et démographique, la naissance fut le facteur d'accroissement de la population de couleur, la traite étant celui des esclaves et l'immigration, celui des blancs enfin».

Le grand scientifique qu'est notre ami, Me Aristide, ne nous fait-il pas ainsi clairement comprendre que le «facteur d'accroissement» des esclaves est, non pas la naissance comme pour la population de couleur — mais la traite, c'est-à-dire l'immigration en définitive. C'est clairement dit ici.

Il nous faut encore le secours des lumières aveuglantes de Me Achille Aristide lorsqu'il écrit:

«Ce grand nombre d'esclaves deviendra cette majorité d'Haïtiens opposés à une minorité dominante dans la lutte pour le pouvoir politique et économique, à travers les turpitudes, les révoltes, les insurrections et les guerres civiles dont il est inutile de rappeler ici les conséquences».

«Dans la lutte pour le pouvoir politique et économique» et à travers «nos» turpitudes, «nos» révoltes, «nos» insurrections et

## Nouveau Comité de la Société Bolivarienne

Conformément aux statuts de la Société Bolivarienne, eurent lieu mercredi après-midi, au cabinet de Me Victor Cauvin, les élections pour le renouvellement du bureau de cette Société pour l'exercice 1955-1956. Ces élections ont donné les résultats suivants:

Victor Cauvin, président de la Société Bolivarienne (réélu).

Dr Clément Lanier 1er Vice-Président

Ernest Trouillot 2e Vice-Président

Max Chaumette Trésorier (réélu)

Gérard-Gérard Rouzier Secrétaire Général

Achille Aristide Secrétaire-Général adjoint

Conseillers: Jacques Désjardins, Maurice A. Lubin, Franck Martin, Edouard Zastève, Papy mond Dambreville.

«nos» guerres civiles» pas sées, Me Achille Aristide e-t-il pu finir par découvrir, le résultat, l'effet de la lutte des classes telle qu'elle est définie scientifiquement. Car, de tout ce qu'il dit là, il ressort que tout le long de notre histoire une majorité d'Haïtiens ayant une position politique, sociale et économique donnée s'est opposée, constamment; à une autre catégorie, une minorité, aux positions contraires. Nous sommes certains qu'un érudit et un chercheur de la valeur de Me Aristide aura entouré son travail des garanties les plus scrupuleuses de vérité et d'authenticité»

Nous apprenons tant de choses de Me Aristide que nous aurions mauvaise grâce à ne pas le remercier du plus profond de notre cœur, pour l'exemplaire de sa brochure qu'il a eu l'obligeance de nous apporter personnellement, ornée en outre, d'une frateuse dédicace.

P. S.— Dans la Bibliographie publiée à la fin de la communication, nous avons été surpris de ne pas relever le nom de Me Etienne D. Charlier, à côté de celui de Mr Emmanuel C. Paul. Ce ne peut-être qu'une erreur matérielle que l'auteur relèvera certainement très bientôt.

## LOTERIE de l'ETAT HAITIEN

203ème. Tirage du 28 Juillet 1955

### Comité du Tirage

Me. Emmanuel Brisson, Notaire;

Me. Sterne Rey, Notaire;

M. Auguste Soulmé, Représentant du Département des Finances;

M. Joseph Chrispin, Représentant de la Préfecture;

M. André Dasque, du journal «La Phalange» Représentant de la Presse;

M. Maurice Toussaint, de la Maison «SI-LA»; Représentant du Commerce;

M. Enée Adolphe de l'An à Fôleur, Représentant de la Province;

R.P. Bernard, Paroisse St-Gérard, Représentant du Clergé;

M. Bertrand Toureau, Représentant du Public;

Mme. Renée Craig, Représentant du Public;

M. François Jn Baptiste, Représentant du Public;

M. Alexandre Charles, Représentant du Public;

M. Pierre Evarin, Représentant du Public.

Réception Boules: Mlle. Ghislaine Chavannes, Mlle. Marthe Zamor.

Peut au Prince, le 28 juillet 1955.

### LA DIRECTION

Me Ernst Coulanges

AVOCAT

108, rue du Centre

Tél: 2016

9 hrs. A.M. à 5 hrs P.M.

## Nouvelles...

Suite de la page 308

renseignements du Sénateur Déjolie relativement à l'application de la loi sur la taxe d'irrigation; ont abouti à un vœu émis tendant à la suppression de la dite taxe par l'abrogation de l'article de loi y relatif; vœu qui sera soumis à l'Exécutif.

### «La Phalange» annonce

que le Gouvernement haïtien aurait refusé d'adhérer au plan de contingentement du café présenté par la Fédération Cafetière de l'Amérique Latine.

Cette décision s'expliquerait du fait que le quota alloué à Haïti au cours de la dernière réunion de la Fédécame serait jugé trop faible et porterait atteinte à notre économie.

Le Secrétaire d'Etat des Finances Mr Clément Jumelle a déposé lundi dernier, sur les bureaux de la Chambre des Députés un projet de loi, autorisant la Banque Nationale de la République d'Haïti à porter son capital social de 5 millions à 25 millions de gourdes, soit 20 millions de plus.

La couverture du Capital de 25 millions sera assurée progressivement chaque année au 30 septembre.

Comme conséquence directe de la Conférence des Quatre Grands à Genève, une certaine atmosphère de détente a été enregistrée dans les relations entre l'Est et l'Ouest, et, dit-on, comme gage de cet état d'esprit si nécessaire à la paix du monde, il a été annoncé avec tout le bruit qu'il faut que une telle nouvelle, le voyage en Angleterre et aux Etats Unis du Maréchal Boulganine et de Nikita Kroutichev, les deux grands Chefs de la Russie Soviétique.

Dans le sens de la paix, il y a donc du nouveau, dans le monde.

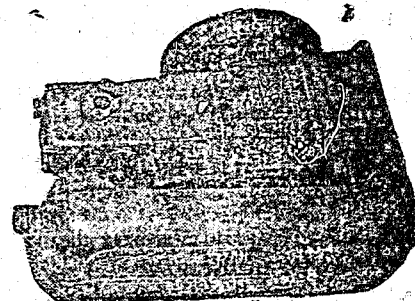
Pourvu, bien entendu, que dans les deux camps, les intentions des Maîtres du Monde soient également saines et correspondent à une réalité faite de sincérité et de loyauté.

**Distillerie St-Michel**  
Sant d'au  
Clairin en gros et détail.  
Prix satisfaisants  
Prop: Bonnet DUMAS

**Cabinet de**  
Me Victor S. Pierre-Louis  
Avocat  
73.rue des Fronts Forts

## Machines américaines et allemandes

(aux prix défiant toute concurrence)



- Moteurs Diesel fixes (stationary Diesel)
  - Moteurs marins (marine engines)
  - Groupes-générateurs (generating sets)
  - Pompes d'irrigation (pumping sets)
  - Poste de soudure (Welding sets)
  - Moulins à maïs (Hammermills sets)
  - Moulin à riz (Rice mills sets)
- ainsi que tous les catalogues et renseignements sur matériel allemand et américain
- Marcel ASSAD (Ing. spécialisé) Façade Nord rue du Magasin de l'Etat.

## Buvez la fameuse Bière Hollandaise

(MILL)

La Bière Hollandaise MILL la meilleure marques européennes.

Représentée en Haïti par la Maison André KHAWLY, angle Rues Courbe et des Césars.



# Indépendance

BI-HEBDOMADAIRE

1ère Année No 82

PORT-AU-PRINCE HAITI

Jedi 4 Août 1955

## Liberté de la Presse

Notre confrère "Le Va...  
Gloire" a consacré "Liberté  
d'expression" à la liberté  
de la presse, cette liberté  
qui est le droit de ce grand  
peuple - qui défend la  
chance de l'avenir quelques  
jours.

A propos de cette ques-  
tion de liberté de la presse,  
"Le National" écrit extra-  
ordinairement:

"Certes, personne n'igno-  
re qu'avant le mouvement  
populaire de janvier 1946,  
l'ombre de César dominait  
la Presse Haïtienne. Au-  
jourd'hui, nous ne pouvons  
plus nous en vanter. C'est  
tout récemment que le  
peuple souffrait de la  
malheureuse incidence de  
ces, sans en courir les  
guerra des éminences gri-  
ses de l'époque.

"Mais à partir des Cinq  
Glorieuses, la situation  
changea. Et une ère nou-  
velle s'ouvrit. Celle de la  
liberté. Depuis, pas un  
vernement n'a porté  
main sur ce quatrième pou-  
voir que le peuple a con-

quis de hautes luttes."  
Et plus loin: "Le Natio-  
nal" écrit encore carré-  
ment que depuis neuf ans  
aucun accord n'a jamais  
été porté chez nous à la  
liberté d'expression.

Nous avons tout de  
suite que, après avoir lu  
"Le National", pour parler  
créole: NOU PAS JAW'M  
SAISI CON CA."

Autre avis: nous avons  
de notre "grand benjamin"  
de la Presse une autre opi-  
nion; et nous l'avons bien  
d'ombre de César dominait  
dans certains de nos écrits: il nous  
a légué, complètement dé-  
guisé!

C'est tout récemment que  
son deuxième anniversaire;  
un anniversaire de naissan-  
ce, qu'il!

Deux ans, ou même trois  
ans, il semble décidément,  
ce qu'est l'âge de l'enfan-  
ce; et qu'à cet âge, même  
si la nature nous a doués  
d'une intelligence précoce  
la servit par une mémoire pro-  
digieuse, il nous est impos-  
sible de retenir tout ce que

nous avons vu ou enten-  
du...  
Donc, "Le National" est  
encore à l'âge où ses pas  
doivent être guidés; du  
moins dans certains cas; no-  
tamment dans celui qui  
nous occupe actuellement...

Nous nous offrons volon-  
tiers pour l'accomplisse-  
ment de cette oeuvre pour  
laquelle, d'ailleurs, nous  
ne réclamons aucune gra-  
titude; parce qu'à la hau-  
teur de notre conception,  
ce ne peut être qu'une  
oeuvre pie.

Ainsi entendu, nous réta-  
blirons prochainement les  
faits sur le chapitre de la  
liberté d'expression en Hai-  
ti durant les neuf derniè-  
res années, pour guider  
dans le chemin de la vérité  
notre peu informé confrère  
"Le National".

## Tout comme Bouki

"Garantir la gourde  
par le dollar c'est la  
démonétiser"

L'Hotel de la monnaie  
ou l'Institut d'émission, n'est  
pas une exclusivité ou un mo-  
nopole du blanc. Nous euss-  
-quoique de race nègre-  
nous pouvons, si nous le vou-  
lons, créer le nôtre. Il n'y a  
que les primaires et ceux qui  
se complaisent dans la médiocri-  
té pour croire que nous de-  
vons servir éternellement  
d'esclaves aux blancs. Seul-  
lement, quand nous créerons  
l'Hotel de la monnaie si tou-  
tefois cette névrose obsession-  
nelle -le peur- ne nous  
paralyse pas, il ne faudra pas

croire que le fait de battre  
monnaie peut nous dispenser  
de travailler. Non, la mon-  
naie encore une fois je le ré-  
pète -cela en fait la Gême-  
n'est et ne peut qu'être un  
stimulant que ce soit le dol-  
lar, le livre, le franc, etc.,  
etc. Ici je m'arrête pour ef-  
frir, ma vie, à tout économis-  
te haïtien ou étranger qui se  
rait en mesure de me pro-  
poser. Ce que un monnaie est autre  
chose qu'une aide qui nous  
aide à nous aider. Quand  
nous aurons compris qu'on tra-  
vaille "avec" l'argent nous  
viendrons prisonnier le fil con-  
ducteur pour Haïti qui nous  
rendra accessibles les sem-  
bles.

(Voir suite page 6)

## Lettre de Paris

### De l'haïtianisation de la langue française

L'intellectuel haïtien réa-  
lise maintenant il était grand  
temps que le français ne pou-  
vait pas être sa langue ma-  
ternelle. L'ayant définitive-  
ment adoptée et empruntée,  
au lendemain de son indépen-  
dance nationale en 1804, à  
la France, son ancienne métro-  
pole, comme moyen d'expres-  
sion et de véhicule de la pen-  
sée; la langue française officia-  
lisée par nos premiers gou-  
vernants, sans toutefois per-  
dre de vue les réserves du  
Roi Christophe dont la préfé-  
rence allait à l'anglais -per-  
met cependant à Haïti-Tho-  
mas malgré l'isolement où  
elle enferme notre pays cein-  
té de voisins en majorité de  
langue espagnole et en infi-  
me minorité de langue anglai-  
se de donner asile non seule-  
ment au principe humanis-  
te de 1789 mais de faire de  
notre pays un véritable centre  
de culture française dans les  
Grandes Antilles et les trois  
Amérique. On nous objec-

tion en matière littéraire n'a  
rien à envier aux pro-  
fesseurs de belles lettres de  
France. Aussi bien qu'eux et  
autant qu'eux ce tiers de  
notre intelligentia parle et  
écrit impeccablement la lan-  
gue de Voltaire.  
Aucune nuance de cette  
langue, riche, précise et diffi-  
cile, non sans attrait, n'a de-  
secret pour elle. De formation  
française et très imprégnée  
d'esprit français, notre intel-  
lectua n'a d'haïtien que l'as-  
cendance africaine et le lieu  
de naissance qu'est Haïti Tho-  
mas. Comportement, tenue  
manière, tout est français.  
Tout le principe de l'assimi-  
lation se trouve réunie dans  
cette remarque. Objet de u-

re, "chasse gardée" de notre  
bourgeoisie, la langue française  
se était devenue une divinité  
inaccessible à l'haïtien de  
la ville et de la campagne.  
Comme tel le français faisait  
figure de langue exclusive  
d'une classe sociale où pré-  
vaut encore deux cents ans  
de cette classe l'esprit  
de caste. D'ou l'apparition  
de ce mépris du travail ma-  
nuel très profondément incre-  
té chez nos nombreux  
nos intellectuels très petite  
de caractère. Pour creuser  
et élargir le fossé séparant  
l'élite de la masse aucun  
autre moyen n'était phar-  
macode: ce faisant, notre  
bourgeoisie cult vte. à la dif-  
férer.

(Voir suite page 3)

## Le "parlons peu..." de Salmave

Dans son édition de mar-  
di-mercredi dernier notre ex-  
cellent confrère "Haiti-Jour-  
nales", sous le plume de son  
directeur Marcel Salmave, a  
servi à ses lecteurs sa chro-  
nique habituelle: "Parlons  
peu..."

C'est bien le cas de dire  
que cette chronique a dé-  
frayé, la chronique, on pour-  
rait ajouter... politique.

En effet, le "parlons  
peu..." de notre confrère Mar-  
cel Salmave a fait les frais de  
toutes les conversations de  
nos milieux politiques, du-  
rant la moitié de la semaine  
écoulée, et peut-être jusqu'au  
début de cette semaine, s'il  
ne continue pas encore à être

En apparence anodin, l'ar-  
ticle de Marcel Salmave qui  
n'a atte nt pas même la lon-  
gueur d'une colonnette, est  
peut-être l'article le plus im-  
portant de la semaine, en ce  
qui concerne la langue.

## "Haiti-Sun", à la resquille de la pres- se collective de la Capitale

Le travail du rédacteur  
d'"Haiti Sun" consiste à  
traduire en anglais les nou-  
velles puisées tout le long  
de la semaine, des organes  
de la presse quotidienne.  
L'édition du 24 juillet écoulé  
de cet hebdomadaire en offre  
abondamment la preuve.

Dans la dite édition,  
"Haiti-Sun" publie, entre  
autres, les nouvelles sui-  
vantes, sans indiquer sa  
source: libération prov. so-  
rie des médecins, construc-  
tion de l'aéroport de 4 mil-  
lions de dollars, l'opération  
des Siamois, l'obtention  
par les exilés dominicains  
d'un visa pour l'Equateur,  
l'offre de Bourses aux Etu-  
diants Haïtiens produite  
par l'Université d'Oriente.  
L'hebdomadaire retranscrit  
une note du "Matin" d'rigée  
contre le Casino et annonce  
avoir appris par "La Phé-  
lange" la nouvelle d'une  
émission de timbres-postes.

(Voir suite page 6)

## Nécrologie

Nous avons appris avec  
beaucoup de peine le décès  
survenu dimanche dernier, à  
l'Hospice St François de Sales  
où il était interné, à l'âge de  
73 ans, de Mr Alcides P.  
Barthélemy, le commerçant  
bien connu de la Rue des Cé-  
saires.

Ses funérailles ont été  
chantées, le lendemain après-  
midi, à l'Eglise Ste Anne, au  
milieu d'un grand convoi.

A tous les parents affectés  
par ce deuil, "Indépendance"  
adresse l'expression de ses vi-  
vantes condoléances.

## Nouvelles courantes

A l'occasion du centena-  
re de la naissance de Me  
François Luxembourg Cauvin,  
une messe de requiem a été  
chantée, vendredi dernier, à  
la Cathédrale, en hommage  
à la mémoire de ce Grand  
Maître du Barreau de Port-  
au-Prince, lequel fut aussi  
une parure morale et intellec-  
tuelle de notre milieu.

Me François Luxembourg  
Cauvin fut également un  
échantillon rare du Patriotis-  
me Haïtien et une figure trans-  
cendante du Nationalisme  
Haïtien d'nnant l'exemple  
du sacrifice en hypothéquant  
sa maison pour la défense de  
comme langue maternelle. Ce  
ci dit constations en toute  
bonne foi qu'un tiers de  
te intelligenia peut se tar-

Fils, le plus bel éloge qui ait  
jamais été fait d'un citoyen  
haïtien.

La page écrite par Pierre,  
Eaul, et combien émouvante,  
ta, avait d'ailleurs pour ti-  
tre: "Le plus Grand Citoyen  
de la République est mort"

L'Ordre des Avocats du  
Barreau de Port-au-Prince  
a donc été bien inspiré en  
commémorant comme il  
l'a fait le centenaire de la  
naissance du Grand Haï-  
tien que fut François Lux-  
embourg Cauvin.

Par lettre adressée au  
Président de la Société B.  
livarienne "Haïti et pu-  
blié au "Nouveliste" da-  
vendredi dernier, Me Achil-  
le Aristide a remis sa dé-  
mission comme membre  
de la dite Société, "vu ses  
multiples préoccupations".

# Le projet de loi réglementant le commerce

Vu les articles 16, 57 et 79 de la Constitution;  
Vu le Décret-Loi du 28 septembre 1939 réglementant l'exercice du commerce;  
Vu le Décret du 11 Janvier 1943 modifiant le Décret-Loi du 28 septembre 1939;  
Vu la Loi du 26 septembre 1951 réorganisant les divers services de la Secrétairerie d'Etat du Commerce,  
Considérant que l'exercice de ce genre de commerce a prouvé la nécessité d'une refonte de la législation régissant la profession de commerçant;  
Considérant que le développement de l'économie haïtienne appelle une nouvelle réglementation du commerce plus en harmonie avec le mouvement actuel des affaires;  
Considérant que l'article 16 de la Constitution interdit à tous les importateurs, commissionnaires, agents de manufactures, de se livrer au commerce de détail, même par personnes interposées, sauf les exceptions et les distinctions établies par la loi,  
Considérant qu'il incombe à l'Etat de prendre les mesures nécessaires pour la protection et la sauvegarde des intérêts collectifs,  
Sur le rapport des Secrétaires d'Etat du Commerce, des Finances, de l'Intérieur et de la Justice;  
Après délibération en Conseil des Secrétaires d'Etat,

## A PROPOSE

Et le Corps Législatif a voté la loi suivante:  
Art. 1.- L'étranger est autorisé à exercer le commerce de Négociant Consignataire seulement dans les ports ou ports.

la qualité d'Haïtien et sont habilités à exercer ce genre de commerce conformément à la loi, ce en vertu de l'article 3 du Décret-Loi du 28 septembre 1939, modifié par l'article 1er du Décret-Loi No 252 du 11 janvier 1943. Ces catégories sont les suivantes:  
1) Tissus et autres articles de lingerie en coton.  
2) Produits comestibles et boissons,  
Articles de toilette,  
4) Quincaillerie, bonneterie, mercerie;  
6) Articles de ménage et verres,  
6) Ferronnerie;  
7) Matériaux de construction,  
8) Papeterie,  
9) Articles de cordonnerie,  
10) Autres articles dits de première nécessité tels que: tabac, kérosène, bougies, etc.  
Art. 3.- La réglementation du commerce de ces produits pour chacun des groupes indiqués ou, s'il y a lieu, pour un produit considéré isolément, se fera par Arrêté du Président de la République pris en Conseil des Secrétaires d'Etat.  
Ces Arrêtés préciseront au point de vue qualitatif les articles dont la vente au détail est exclusivement réservée à l'Haïtien. Ils fixeront également les quantités minimales de chacun de ces articles que le négociant consignataire est admis à vendre dans ses établissements.

Art. 4.- La vente au public de l'un quelconque de ces produits est formellement prohibée au négociant consignataire. Celui-ci ne pourra vendre les marchandises en question qu'aux commerçants dûment patentés et autorisés par loi à les débiter en détail ou aux autres commerçants de sa catégorie.  
Art. 5.- Les ventes effectuées par le négociant consignataire de l'un quelconque de ces produits doivent être constatées par écrit. Les fiches

établies à l'occasion des dites ventes comporteront les noms de magasins, les numéros de leurs patentes et les quantités vendues.  
Art. 6.- L'importateur qui, en raison de sa qualité d'Haïtien, pourrait se livrer au commerce de détail des dites marchandises, ne sera cependant pas admis à les débiter au-dessous de certaines quantités, celles-ci seront déterminées par les Arrêtés prévus à l'article 3 de la présente loi.  
Art. 7.- Le commerce en gros ou en détail qu'il représente est interdit à l'agent de manufacture quelle que soit sa nationalité. Ses activités commerciales sont désormais limitées à l'importation pour compte de négociants consignataires ou de commerçants importateurs des produits dont il est l'agent.  
Art. 8.- L'agent distributeur au contraire, quelle que soit sa nationalité, importera en son nom propre les marchandises dont la distribution lui est confiée.  
S'agissant des produits de première nécessité dont la vente au détail est réglementée par l'Arrêté Présidentiel, l'agent distributeur ne pourra les débiter aux consommateurs qu'en se conformant aux dispositions des articles 3, 4, 5 de la présente loi.  
Art. 9.- Aucun agent de commerce n'est désormais autorisé à s'adonner simultanément aux deux ordres d'activités (représentation et distribution), définis ci-dessus (Arts. 7 et 8) dans le commerce d'un même produit.  
Art. 10.- Il est interdit à tout étranger en transit ou de passage dans le pays, comme à tout individu résidant en Haïti (Haïtien ou étranger) non patenté de faire acte de commerçant sous une forme ou sous une autre. Le commerçant voyageur en transit ou qui séjourne temporairement dans le pays ne pourra le faire que par l'intermédiaire d'un agent de commerce dûment patenté.  
Art. 11.- La distribution de tous les produits de fabrication locale qui peuvent être classés dans les groupes visés à l'art. 32 de la présente loi est soumise au contrôle du Département du Commerce. Elle pourra faire l'objet de dispositions spéciales dans les arrêtés réglementant le commerce des dites produits.  
Art. 12.- Nul n'a le droit de s'adonner au commerce de pacotille s'il n'est dûment patenté à cet effet. La patente de pacotilleur sera refusée à tout commerçant établi comme négociant consignataire, importateur, marchand en gros et détails, marchand en comestibles.

De même, aucun commis de magasin et aucun individu agissant comme tel quoique patenté ne sera désormais admis à se livrer au commerce de pacotille.  
Le contrevenant aux présentes dispositions encourra une amende de cinq cents à mille gourdes ou un emprisonnement de un à trois mois. En cas de récidive, les deux peines lui seront appliquées.  
Art. 13.- Les négociants consignataires haïtiens et étrangers, les importateurs munis de la patente de marchand en gros et détail qui font principalement le commerce des produits alimentaires et qui ne sont pas tenanciers proprement dits de café, de restaurant ou d'hôtel, pourront débiter dans leur établissement les articles ci-après désignés:  
1) bière et boissons maltées, par verre;  
2) kola et autres boissons gazeuses par verre.  
Il acquitteront, à cet effet, la patente prévue au tarif annexé au Décret-loi du 23 septembre 1955 pour les tenanciers du café.  
Les tenanciers proprement dits de café, de restaurant ou d'hôtel, quelle que soit leur nationalité, sont autorisés à débiter dans leur établissement les articles ci-après désignés:  
1) cigarettes, par pochette;  
2) cigares, par pièce;  
3) bière et boissons maltées par verre;  
4) kola et autres boissons gazeuses par verre.  
Art. 14.- Tout contrevenant aux dispositions de la présente loi sera passible d'une amende de deux mille à cinq mille gourdes. De plus, sa patente pourra être annulée et s'il est étranger sa licence lui être retirée, par décision administrative.  
Art. 15.- Tout individu,

habilité par la présente loi à faire le commerce de détail des marchandises visées à l'article 2 ci-dessus, qui aura servi de prête-nom en couvrant de sa patente l'Haïtien ou l'étranger à qui ce genre de commerce est interdit sera considéré comme personne interposée. Il encourra de ce chef, l'amende prévue à l'article 12 et sa patente sera annulée.  
Art. 16.- Pour établir le délit de prête-nom, il sera tenu compte, comme prévu au décret-loi du 28 septembre 1939, de la situation de fortune ou de crédit notablement connu de l'individu, ainsi que de toutes autres circonstances de fait appréciables par le Tribunal.  
Art. 17.- En cas de récidive, l'amende prévue à l'article 14 de la présente loi sera doublée et le contrevenant pourra, en outre, être condamné à un emprisonnement d'un mois à trois mois.  
Si le délit est commis par une Société Commerciale, la peine de l'emprisonnement s'appliquera personnellement aux gérants ou administrateurs de la dite Société.  
Art. 18.- Les agents du Service d'Inspection du Département du Commerce, de même que ceux de l'Administration communale après constat des infractions punies par la présente loi, seront tenus d'en dresser procès-verbal et d'assembler cette pièce dans les quarante huit heures pour les suites nécessaires à l'autorité judiciaire compétente.  
Les dits agents prêteront serment conformément à la loi et les procès-verbaux qu'ils dresseront seront crus jusqu'à inscription de faux.  
Art. 19.- La présente loi qui abroge toute loi ou dispositions de loi, tout décret-loi ou dispositions de décret-loi qui lui sont contraires entrera en vigueur à partir du 1er octobre 1955 et sera exécutée à la diligence des Secrétaires d'Etat du Commerce, des Finances et de la Justice, chacun en ce qui le concerne.

## Russo Freres

Pour vos cadeaux de toutes sortes n'oubliez jamais de passer chez Russo Freres qui satisfait les goûts les plus délicats.  
Et, surtout, n'oubliez pas que c'est la maison qui a la spécialité des articles, tels que montres, bracelets-montres, pendules, bijoux de toutes les qualités, et un assortiment de bijoux aux prix imbattables.

## La cigarette Splendid

s'impose depuis plus de 25 ans par sa qualité incomparable, invariable, ses tabacs sélectionnés, par son arôme et un goût exquis.

Agents distributeurs:  
**Joseph Nadal et Co**  
TELEPHONES:  
DIRECTIONS: 3489 et 2248

Imprimerie de "L'Action" 73 rue des Fronts-Forts

## Chez Hermann Gantier

Grand Rue 128, -Phone 2324

VOUS trouverez: sac d'école en cuir souliers étrangers pour fillettes, garçonnet et adultes Souliers Claston; Fortune. Etouffant pour hommes. sandales Recordia culottes bottes pour garçonnet, Fermeture éclair 4 à 36 pouces Sockets Galatex, Chemises étrangères Arrow, Cravates chaussettes, Mouchoirs, Pardessus; Ceintures; Ombrelles, Culottes 36 à 44. souliers Tennis et souliers de bain, Chapeaux de laine et de paillis par douzaine, talons et soanelles en caoutchouc, lacets, boucles pour soulier par douzaine et par grosse. Corsages, Jupons Nylon et lames Impex pour affiler gillette 2 lames suffisant pour un an.

## Alcool-Alcool

GUY SEJOURNE

Fournisseur auprès des Hôpitaux et Pharmacies pour sa haute pureté Scientifique.

Fournisseur auprès des industries pour son Haut rendement.

Fournisseur auprès des Liquoristes pour sa qualité incomparable

Guy Séjourné et Maurice Vabre ) au-Pce.

Mangez les pains LARCO Buvez les Boissons gazeuses LARCO

De l'haitianisation...

... du catholique progressiste Edouard Tardieu à qui les regrettes Georges Sylvain, Frédéric Doret et Jules Faïence du français en Haïti d'apporter des modifications nécessaires, sensibiles aux mots, expressions et étymologies français contenus dans les manuels scolaires. gram maire; arithmétique, lecture courante; traités juridiques, médicaux, de philosophie so cologie etc. lesquels n'ont été révisés qu'en fonction de la formation de l'élève fran çais. Ces mots étrangers, ces expressions de langage ces termes "techniques" littérai res ou scientifiques n'ayant au cun usage courant en Haïti ont eu surtout pour consé quence, de développer la mémoire au détriment de l'in telligence de faire de l'élève haïtien un automate, privé de sens critique. Alors qu'il eût fallu pour obvier à ce mal, s'inspirer de l'exemple

du catholique progressiste Edouard Tardieu à qui les regrettes Georges Sylvain, Frédéric Doret et Jules Faïence du français en Haïti d'apporter des modifications nécessaires, sensibiles aux mots, expressions et étymologies français contenus dans les manuels scolaires. gram maire; arithmétique, lecture courante; traités juridiques, médicaux, de philosophie so cologie etc. lesquels n'ont été révisés qu'en fonction de la formation de l'élève fran çais. Ces mots étrangers, ces expressions de langage ces termes "techniques" littérai res ou scientifiques n'ayant au cun usage courant en Haïti ont eu surtout pour consé quence, de développer la mémoire au détriment de l'in telligence de faire de l'élève haïtien un automate, privé de sens critique. Alors qu'il eût fallu pour obvier à ce mal, s'inspirer de l'exemple

Tout comme... "Haïti-Sun"...

... du catholique progressiste Edouard Tardieu à qui les regrettes Georges Sylvain, Frédéric Doret et Jules Faïence du français en Haïti d'apporter des modifications nécessaires, sensibiles aux mots, expressions et étymologies français contenus dans les manuels scolaires. gram maire; arithmétique, lecture courante; traités juridiques, médicaux, de philosophie so cologie etc. lesquels n'ont été révisés qu'en fonction de la formation de l'élève fran çais. Ces mots étrangers, ces expressions de langage ces termes "techniques" littérai res ou scientifiques n'ayant au cun usage courant en Haïti ont eu surtout pour consé quence, de développer la mémoire au détriment de l'in telligence de faire de l'élève haïtien un automate, privé de sens critique. Alors qu'il eût fallu pour obvier à ce mal, s'inspirer de l'exemple

... du catholique progressiste Edouard Tardieu à qui les regrettes Georges Sylvain, Frédéric Doret et Jules Faïence du français en Haïti d'apporter des modifications nécessaires, sensibiles aux mots, expressions et étymologies français contenus dans les manuels scolaires. gram maire; arithmétique, lecture courante; traités juridiques, médicaux, de philosophie so cologie etc. lesquels n'ont été révisés qu'en fonction de la formation de l'élève fran çais. Ces mots étrangers, ces expressions de langage ces termes "techniques" littérai res ou scientifiques n'ayant au cun usage courant en Haïti ont eu surtout pour consé quence, de développer la mémoire au détriment de l'in telligence de faire de l'élève haïtien un automate, privé de sens critique. Alors qu'il eût fallu pour obvier à ce mal, s'inspirer de l'exemple

... du catholique progressiste Edouard Tardieu à qui les regrettes Georges Sylvain, Frédéric Doret et Jules Faïence du français en Haïti d'apporter des modifications nécessaires, sensibiles aux mots, expressions et étymologies français contenus dans les manuels scolaires. gram maire; arithmétique, lecture courante; traités juridiques, médicaux, de philosophie so cologie etc. lesquels n'ont été révisés qu'en fonction de la formation de l'élève fran çais. Ces mots étrangers, ces expressions de langage ces termes "techniques" littérai res ou scientifiques n'ayant au cun usage courant en Haïti ont eu surtout pour consé quence, de développer la mémoire au détriment de l'in telligence de faire de l'élève haïtien un automate, privé de sens critique. Alors qu'il eût fallu pour obvier à ce mal, s'inspirer de l'exemple

**LA LIBRAIRIE**  
Ste-Thérèse  
Rue de Miracles, No 123  
ancienne maison Morpeau  
en face Montferrier Pierre  
vous trouverez tout un ar  
sортiment de livres classiqu

**INDEPENDANCE**  
Bi-hebdomadaire  
Direction : Un Comité  
Frank J. SERAPHIN  
Gérant Responsable  
René S. BENJAMIN  
Réacteur en Chef  
Mme Thérèse G. RETI  
Administratrice  
**ABONNEMENT**  
Port-au-Prince Gdes 3,00  
Provincs 4,00  
Les manuscrits insérés ou  
non ne seront pas rendus:

Ludovic Morin LACOMBE  
A suivre

**Cabinet de**  
Me Victor S. Pierre-Louis  
Avocat  
73 rue des Fronts Forts  
**Me Ernst Coulanges**  
AVOCAT  
108, rue du Centre  
Tel: 2016  
9 hrs A.M. à 5 hrs P.M.

Le Numéro  
**0,50**

**Au Parloir Funèbre**  
transféré à la Rue des Casernes  
Bloc compris entre les  
Rues de l'Enterrement et Hammerton Killick  
on trouvera  
**Les jolies couronnes mortuaires**  
pour les tombes  
Toutes dimensions -- tous prix

**Machines américaines et allemandes**  
(aux prix défiant toute concurrence)  
Moteurs Diesel fixes (stationary Diesel)  
Moteurs marins (marine en gins)  
Groupes générateurs (generating sets)  
Pompes d'irrigation (pumping sets)  
Poste de soudure (Welding sets)  
Moulins à maïs (Hammermills)  
Moulins à riz (Rice mills sets) et vial machines  
réclamez tous les catalogues et renseignements  
sur matériel allemand et américain  
Marcel ASSAD (Ing. spécialisé) Façade Nord  
rue du Magasin de l'Etat.



**LOTTERIE de l'ETAT HAITIEN**  
**AVIS**  
Il est porté à la connais sance des électeurs que les Billets du 205ème Tirage (25 Août 1955) de la Loterie de l'Etat Haïtien seront en circulation le jeudi 4 Aout 1955 de 8 heures du matin. En conséquence, les intéres sés sont priés de s'inscrire pour le nombre de Billets qu'ils désirent acheter contre cash, les ler et 2 Aout 1955  
**LA DIRECTION**  
Port-au Prince, le 28 juillet 1955.

**DECES**  
Nous avons enregistré avec infiniment de peine le décès de Marie Du coste, âgée de 80 ans.  
La défunte eut la veuve de Mm. Vve Theod. se Wiener  
Ses obsèques ont eu lieu mardi après midi, à la Ca thédral, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis  
Avec la mort de cette res pectable octogénaire, c'est une vieille figure de notre so ciété et du vieux Port-au-Prin e qui disparaît.  
Aux familles éprouvées par ce deuil, "l'Independance" présente ses condoléances émuees.

**ALLIS-CHALMERS**  
El Fabricante del Surtido Más Grande de Equipos Industriales en el Mundo

**Turbinas Hidráulicas**  
Proyectadas para Funcionamiento Supremo

La experiencia adquirida en la construc ción de algunas de las plantas hidro eléctricas más grandes del mundo, permite que Allis-Chalmers ofrezca las normas de funcionamiento y eficiencia más elevadas. Allis-Chalmers fabrica toda clase de tur binas y acepta órdenes de turbinas de construcción especial para llenar los re quisitos y obtener el máximo rendimiento de cada instalación. También propor ciona generadores y equipos accesorios.

**CUANDO DE MAQUINARIA SE TRATE, CONSULTE:**  
Administramos equipos Allis-Chalmers para una gran variedad de industrias. Le presentamos el catálogo general de equipos.

**ELECTRA Distributeur**



# Le Rhum BARBA NCOURT - le nom seul suffit

## Le "Parlons peu" ...

(Suite de la page 312)

sent qu'il est le plus recherché, le plus commenté.

Ce qui a donné toute cette importance au «Parlons peu...» de Salnave, c'est que le peu qu'il a voulu dire, qu'il a sans doute dit, sans rien dire de précis, signifie beaucoup.

Et puis, pour qui connaît la prudente réserve d'«Haiti Journal», l'esprit très mesuré de son directeur, cet esprit qui n'aime pas avoir d'histoire et évite d'en avoir, c'est tout cela qui a contribué à augmenter l'importance de cet article, répétons-nous, anodin.

A ne pas sous-estimer, non plus, le fait que nul ne peut douter de la sympathie du dévoilement même et de «Haiti-Journal» et de son directeur, à la cause gouvernementale, fait qui nous permet de comprendre que, et le quotidien et le sage qui le dit, ne s'aventureraient jamais sur un terrain, à l'occasion, aussi mouvant, s'ils n'étaient pas sûrs, plus ou moins de leurs pas...

En pareil cas surtout, disons plus justement, sur un pareil terrain, tout faux pas peut être dangereux.

Or, nous ne croyons pas nous avancer un peu trop, en observant les pas faits par notre confrère Salnave, de risquer un diagnostic politique, en concluant qu'il a tout de même avancé avec une certaine assurance.

En réalité, les considérations qui nous ont conduit à ce diagnostic politique, l'expliquent, si nous nous en donnons la peine.

Ce n'est point à trouver la pierre philosophale ou la quadrature du cercle.

Dans son article apparemment anodin, Marcel Salnave s'est livré à des réflexions de portée politique et historique qui ne peuvent manquer de retenir l'attention des observateurs attentifs et en a profité pour exprimer, sur un ton de «pensée bonhomme», certaines vérités qui ne manquent point de profondeur pour arriver à une conclusion satisfaisante sur le plan d'une certaine actualité.

En nous rappelant cette vérité qu'en politique, il est mauvais de s'inspirer de ce qu'on voit autour de soi, il en vient à émettre l'opinion d'après laquelle l'être objectif a moins de chance d'arriver à l'être subjectif, qui crée les événements, faisant aléa sur le plan d'une certaine destinée.

Et Salnave de poser cette question:

«Cette opinion est-elle justifiée?»

Il répond:

«En tenant compte de quelques succès individuels, on serait tenté de répondre: oui. Mais dans la vie des peuples, que représentent ces réussites particulières à côté de tout ce qu'il y a à reculer avant de pouvoir édifier le bonheur collectif? Pour combien de contrariétés, il se consolate, parfois; que ces triomphes du particulier ne s'obtiennent qu'aux dépens du général»

Salnave continue:

«En parlant de la sorte, nous songeons à nos concitoyens qui, de toute éternité, ont voulu être des hommes actifs. De l'indépendance à nos jours, on serait frappé de voir l'histoire en main. l'on faisait la somme de nos calamités, fruits des événements créés par l'ambition ou seulement la folle illusion qu'il est facile de «forcer le destin»: Toutes nos guerres civiles ont à leur origine cette fautive conception des choses. Quand ce n'étaient pas les Gouvernements qui se mettaient à la remorque de quelques «forgeurs de destin», c'étaient les dirigeants qui s'inspiraient à «créer les événements», oubliant certainement que ceux-ci, le plus souvent emportent tout».

Et il a dit assez pour nous conduire dans les détours du sérail, quand il écrit que le Président Magloire aura une place à part dans la galerie de nos Chefs d'Etat, pour ne s'être point laissé gagner à des idées qui ont toujours fait le malheur de notre petit coin de terre.

Quelles sont exactement ces idées auxquelles le Président Magloire ne s'est point laissé gagner? le chroniqueur d'«Haiti Journal» ne les a point précisées. Mais de l'enchaînement de ses remarques historiques, il ressort que l'on se trouve bien devant certaines révélations faites adroitement.

«Le temps n'est pas lointain où des «faiseurs d'événements» croyaient avoir tenu l'homme. Mais, ils n'y parvinrent guère».

Et sur le sens et la portée de ces révélations; Marcel Salnave a fini de nous convaincre avec l'assurance avec laquelle il a écrit la dernière phrase de sa chronique:

«Et, en vérité, nous croyons que, de quelque côté que l'on essaiera de l'en dissuader, le Général MAGLOIRE restera l'être objectif qu'il a toujours été, en ne créant rien qui soit à l'encontre des grands principes qui ont fait de lui notre Héros sans peur et sans reproche».

Si nous pouvons ajouter quelque chose aux révélations qu'a essayé de nous faire notre confrère Marcel Salnave, c'est seulement pour noter que ces révélations se combinent bien avec la DÉCLARATION DE MIRAGOANE et les réponses satisfaisantes à certains passages de certains discours de certains fonctionnaires attribués au Président de la République, lors de son récent voyage dans le Nord, déclaration et réponses tendant, TOUTES, à masquer la décision et la volonté de notre Chef d'Etat de respecter les prescriptions constitutionnelles touchant la question du mandat présidentiel.

Il est vrai que les réponses aux discours dans le Nord n'ont été rapportées; sans rien dire de précis, le peu qu'a voulu dire notre confrère Marcel Salnave et qu'il a sans doute dit, signifie beaucoup, répétons-nous.

Et il a dit assez pour nous conduire dans les détours du sérail, quand il écrit que le Président Magloire aura une place à part dans la galerie de nos Chefs d'Etat, pour ne s'être point laissé gagner à des idées qui ont toujours fait le malheur de notre petit coin de terre.

Quelles sont exactement ces idées auxquelles le Président Magloire ne s'est point laissé gagner? le chroniqueur d'«Haiti Journal» ne les a point précisées. Mais de l'enchaînement de ses remarques historiques, il ressort que l'on se trouve bien devant certaines révélations faites adroitement.

«Le temps n'est pas lointain où des «faiseurs d'événements» croyaient avoir tenu l'homme. Mais, ils n'y parvinrent guère».

Et sur le sens et la portée de ces révélations; Marcel Salnave a fini de nous convaincre avec l'assurance avec laquelle il a écrit la dernière phrase de sa chronique:

«Et, en vérité, nous croyons que, de quelque côté que l'on essaiera de l'en dissuader, le Général MAGLOIRE restera l'être objectif qu'il a toujours été, en ne créant rien qui soit à l'encontre des grands principes qui ont fait de lui notre Héros sans peur et sans reproche».

Si nous pouvons ajouter quelque chose aux révélations qu'a essayé de nous faire notre confrère Marcel Salnave, c'est seulement pour noter que ces révélations se combinent bien avec la DÉCLARATION DE MIRAGOANE et les réponses satisfaisantes à certains passages de certains discours de certains fonctionnaires attribués au Président de la République, lors de son récent voyage dans le Nord, déclaration et réponses tendant, TOUTES, à masquer la décision et la volonté de notre Chef d'Etat de respecter les prescriptions constitutionnelles touchant la question du mandat présidentiel.

Il est vrai que les réponses aux discours dans le Nord n'ont été rapportées; sans rien dire de précis, le peu qu'a voulu dire notre confrère Marcel Salnave et qu'il a sans doute dit, signifie beaucoup, répétons-nous.

à notre connaissance; par aucun journal; mais quant à la déclaration de Miragoane que l'on s'est plu depuis à agiter les «RÉS BIEN TOT DE MIRAGOANE», on peut presque dire que c'est du SCRIPTA MANENT.

Et quand «GRAPHE QUANT», le brave Gogotte Bertin s'accroche désespérément à ses petits intérêts au triomphe de sa qu'elle travaille strictement; et veut «QUE HASARD, DESTIN, DIEU et CHANGE», une fois de plus, s'entendent pour que le Prisonnier du peuple (Prisonnier d'honneur, certes viable, mais lourde de responsabilités que n'importe quelles épaules ne peuvent porter) garde sa prison pour parachever l'œuvre grandiose de sauvetage national qu'il a si brillamment inaugurée; il en sera quitte, oui! Gogotte Bertin en sera quitte pour ses frais d'agence avec les «forçeurs de destins» et les «faiseurs d'événements»!

### Ecole Nationale d'Agriculture Avis

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un concours pour l'admission d'une nouvelle promotion d'étudiants en agronomie aura lieu, au local de la Faculté de Droit, le Mercredi 28 Septembre prochain, à partir de 7 hres. 15 a.m. Les candidats seront examinés sur les matières suivantes: Botanique, Physiologie, Chimie, Zoologie et Mathématiques (programme des classes d'humanité). Le postulant devra remplir les conditions énumérées ci-après:

- 10- être détenteur de son baccalauréat 2ème partie;
- 20- être âgé de 23 ans au plus, au 30 Septembre 1955;
- 30- présenter les pièces suivantes au moment de l'inscription:

a- le certificat du bachelier 2ème partie délivré par l'Enseignement Secondaire;

b- un extrait de l'acte de naissance;

c- un certificat de bonne conduite signé du Directeur du dernier établissement fréquenté;

d- le carnet scolaire le plus récent;

e- un certificat de bonne santé obtenu dans la quinzaine de l'inscription;

f- une photo d'identité; certifiée du parent responsable.

L'inscription aura lieu du jeudi 15 Septembre au vendredi 23 Septembre, au Bureau de l'Assistant Directeur de l'Ecole Nationale d'Agriculture, à Da mien, entre 8 heures a.m. et 1 heure p.m.

30 juillet 1955

## Electra

ELECTRICITE-ELECTRONIC RUE DU FORT PER

- EN STOCK:
- Moteurs Electriques «ALLIS CHALMERS» -- De 5 à 20 H.P. Triphasés.
  - Moteurs Electriques 1/2 à 3 H.P. Monophasés 110/220 Volts «Wagner»
  - Pompes Electriques pour usage domestique 1/3 à 1 1/2 H.P.
  - Pompes industrielles «Allis Chalmers» 3/4 à 3 pouces d'épuisement à Essence 4 Chevaux.
  - Deux pouces, Générateurs Marque «Leland» 1 à 2 1/2 K.W. 115 Volts
  - «A. Van Kaick 240 Volts 139 Volts Triphasé
  - Groupes Electrogènes 500 à 1000 Watts à essence 2.5 K.W. Diesel
  - Moteurs Diesel «Enfield» 6 à 15 H.P. Refroidissement à Air.
  - Moteurs Diesel «Victor» 7/9 H.P. Refroidissement par Thermo-Siphon
  - Moteurs à essence «Enfield» 1 1/2 H.P. à 2 1/2 H.P.
  - Chargeurs pour Batteries de 1 à 24 Batteries
  - Générateurs 200 Ampères 30 Volts pour HA. «Electrique»
  - Générat. 25 Amp. 14 Volts 115 Volts 10 Amp. 800 Cycles Fers et Béchards Electriques «Siemens» d'Allemagne très supérieurs
  - Lampes Redresseuses pour Chargeurs 80 Volts 6 Amps.
  - Pièces de rechange et Accessoires pour Radio et Electronic
  - Appareils de Réception et Transmission Amplificateur de Son
  - Haut-parleurs «Jensen» et «University», de 6 à 15 pouces
- Nous représentons exclusivement la «Allis Chalmers» une des plus grandes Firmes Industrielles du Monde. Pour toutes informations, veuillez téléphoner à ELECTRA au-3373 ou nous écrire à P.O. Box 642. - Mieux encore passer nous voir Rue du Fort Per.

## Buvez la fameuse Bière Hollandaise

(MILL)

La Bière Hollandaise MILL la meilleure marque européenne. Représentée en Haiti par la Maison André KHAWLY, angle Rues Courbe et des Césars.

# Indépendance

BI-HEBDOMADAIRE

1ère Année. No 83

PORT-AU-PRINCE HAÏTI

Lundi 8 Août 1955

## Liberté de la Presse

Dans son éditorial du 29 janvier 1946, un écrivain de la Presse de la Liberté, il n'est pas à affirmer que pas un Gouvernement n'a porté la main sur le quatrième Pouvoir que le peuple a conquis de hautes luttes et que depuis neuf ans, aucun accroc n'a jamais été porté chez nous à la liberté d'expression.

De plus en plus catégorique, «Le National» écrit encore pour renforcer son affirmation:

«Mais à toutes les époques il est des hommes dont la mauvaise conscience est d'une telle épaisseur qu'ils ne peuvent plus voir la lumière. Pris dans un tourbillon de contradictions et d'erreurs, ils vont jusqu'à réclamer encore les droits qu'ils ont été les premiers à conquérir et dont jusqu'alors ils jouissent pleinement».

Le journalisme sérieux et conscient de son rôle dans la Cité sait que la mission qui lui est dévolue ne se limite pas au présent qu'il déborde pour embrasser l'avenir, en mettant à pied l'oeuvre les

## Les responsabilités d'une Institution

«Nous n'avons aucune ambition politique. Nous désirons seulement que la tranquillité revienne dans les familles et la paix dans les rues».

Nous garantissons la sécurité aux institutions haïtiennes et étrangères. Nous garantissons toutes les libertés demandées pour l'instauration d'un régime entièrement démocratique».

## Le Bâtonnier Paul Bouchereau est mort

Nous enregistrons, avec infiniment de regrets, la mort survenue jeudi dernier dans l'après-midi à l'Asile Français où depuis plus d'une quinzaine il avait été interné, de Me Paul Bouchereau, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

D'une belle culture juridique, d'une impartialité dont il n'est pas facile de trouver des échantillons dans notre pays, d'une sagesse et d'une lucidité que seules donnent les dures épreuves au contact des gens et des choses, d'une constance dans l'amitié jamais prise en défaut et par dessus tout d'une probité exemplaire, sans omettre une réelle élévation du sens social que la noblesse du coeur confère à l'individu, le Bâtonnier Paul Bouchereau est de ceux là dont le souvenir restera longtemps gravé dans la mémoire de ceux qui ont eu le privilège de s'associer à sa vie.

L'Ordre des Avocats de Port-au-Prince et même l'Association Nationale des Avocats perdent avec ce départ pour l'au-delà l'une de leurs plus belles perles. On comprend que ses funérailles célébrées vendredi après-midi à l'Eglise Sainte Anne aient été l'occasion de si émouvantes manifestations de sympathie.

Au cimetière, firent tour à tour l'éloge du défunt, Me Elie Janvier pour l'Ordre des avocats, Me Lethier Titus au nom des amis, l'Honorable Juge Emmanuel Péliassier au nom du Barreau. Voir suite page 3

Cette déclaration de principe a été faite le 11 janvier 1946 à 4 h. p. par le Comité Exécutif Militaire. Il venait de prendre devant la nation après le renversement du Gouvernement de Leconte la lourde responsabilité de restaurer dans leur pureté et leur intégrité les institutions haïtiennes et de garantir les libertés publiques.

Les juristes ne peuvent rendre meilleur hommage à notre vaillant armée qu'en rapportant à l'occasion de cet heureux anniversaire du 1er Août 1934 cette déclaration solennelle de ses trois membres qualifiés: le Colonel Franck Lavaud, le Major Antoine Levat et le Major Paul Magloire qui avaient en des circonstances à jamais mémorables gardé des intérêts supérieurs de la nation. Ils étaient alors entourés de toute la confiance d'un peuple qui venait de reconquérir sans armes ses libertés confisquées.

Pussions nous du même coup en lui présentant nos vœux sincères mettre notre Armée en face de ses engagements sacrés et de ses responsabilités envers une nation dont la devise est «Liberté ou la mort».

En effet l'haïtianisation de la Garde d'Haïti le 1er août 1934 ne doit pas être séparée de la formation du Comité Exécutif Militaire du 11 janvier 1946. Ces deux grandes dates jettent son existence comme les phases lumineuses qui éclairent les routes mystérieuses de l'avenir... L'Armée d'Haïti a l'une des plus belles missions qui soient dévolues à un corps social; par le vœu même de notre Charte, «est la Force» (Voir suite page 3)

## Lettre de Paris

## De l'haïtianisation de la langue française

SUITE et FIN voir le Numéro précédent

Le triomphe de la méthode de Charles F. Pressoir DU PASSAGE DU CRÉOLE AU FRANÇAIS: Cela implique que certes la Rédaction de la Grammaire créole. Pressoir était déjà assumée la tâche et s'en était bien tiré. Un bon point pour lui, sa dictionnaire créole-français. — Français créole comportant également au fait de nous communs que de noms propres des grands hommes de notre pays civils et militaires, des villes et paysages d'Haïti. Thomas, notice biographique de nos grands hommes de nos

régions, fleuves, rivières lac de Duracin; Vaval de celui de l'Am: Trois tentatives heureuses qui eussent mérité d'être données en exemple. Dans l'attente d'une. Aca

## Action judiciaire Les Grands Travaux de Marseille et l'Etat Haïtien

Il nous est revenu que le gouvernement haïtien aurait entrepris une action judiciaire contre la compagnie française «Les Grands Travaux de Marseille».

Lit avec l'Etat haïtien par un contrat stipulant l'asphalage d'un nombre donné de kilomètres de routes dans un délai donné la Compagnie semble avoir failli à ses engagements. On répète même qu'elle n'aurait pas rempli d'autres obligations contractuelles ou extra-contractuelles.

Nous ne sommes pas entièrement fixés sur les causes de l'affaire. Mais, le fait est-il constant. Le Ministre des Finances renseignera-t-il ?

## Fragment d'Histoire

André Par A. ISIDORE

La disposition tragique de Bien Aimé et de Momplesir Pierre qui devrait ramener la paix et la tranquillité dans le camp dominicain ne fit qu'augmenter le mécontentement qui couvait dans tous les foyers où ces deux grands disparus jouissaient d'une considération et d'une estime qu'on ne pourrait mettre en

## Mondanité

Nous avons reçu, avec infiniment de plaisir, l'invitation au mariage de la distinguée Mademoiselle Eugénie Franck, fille de Mr et Mme Georges Franck, avec notre sympathique ami Gutemberg JBaptiste, beau fils et fils de Mr et Mme Georges Dorneville.

La Bénédiction Nuptiale leur sera donnée le mercredi 17 août prochain, à 6 heures et demie du soir, en la Cathédrale de Port-au-Prince.

Au jeune et charmant couple nous adressons nos vœux les plus sincères de parfait bonheur et à leurs heureux parents nos chaleureuses félicitations.

doute. L'on se rappelle qu'après le 1er mai 1875, un arrêté du Gouvernement expulsait plus de 100 citoyens qui arrivés à la Jamaïque et à St Thomas commencèrent sans tarder à fomenter une grande insurrection pour renverser Domingue. La situation générale s'aggravait: la mépris, l'irritation contre le Gouvernement étaient arrivés à un haut degré: même les étrangers dans le haut commerce et les fonctionnaires de l'Etat ne cachaient pas leur sentiment hostile à un régime qui se couvrait de honte et d'infamie par suite de combats lâches et ténébreux dans l'unique but de s'enrichir sans égard de l'opinion publique et du verdict de l'impératrice Histoire.

Mais le discord ne tarda pas à s'installer dans le camp des supérieurs de Domingue: les uns, pour leur sûreté personnelle et la conservation de leurs positions politiques essayaient de se rallier autour d'un nouvel emblème, Voir suite page 4

## Devons-nous croire à la destinée ?

Par NUMA CHASSAGNS.

Il n'est pas à ma connaissance une croyance plus répandue et plus populaire que celle-là. Dans la prose, elle revient sans cesse sous la plume des écrivains les plus renommés et de tous les siècles.

Essayons d'en saisir quelques expressions échappées de ma mémoire:

On rencontre sa destinée. Souvent par des chemins qu'on prend pour l'éviter (La Fontaine) Ecoutez, mes enfants, vos noces s'ordonnent. Ont été de tout temps dans le ciel ordonnées (Bramante) Sous l'ombre du plus haut. Voir suite page 3.

# La Loi réglementant le commerce

# FRAGMENT...

## Exposé des Motifs

Le Décret-Loi du 20 septembre 1929 réglementant l'exercice du Commerce établit une distinction entre l'Haïtien d'origine et l'Haïtien par naturalisation. Au premier, il réserve le droit exclusif de faire le Commerce de détail de certaines marchandises, ne laissant au second que le commerce de gros des mêmes produits, d'après une liste fixant les quantités au-dessous desquelles les négociants consignataires et importateurs ne sont pas autorisés à vendre ces articles; sauf les cas particuliers prévus par le dit Décret-Loi.

Un autre Décret-Loi, celui du 11 janvier 1943, compte tenu des contingences du milieu a aboli la distinction entre les deux catégories de nationaux, ce qui a permis aux étrangers naturalisés haïtiens de jouir à partir de 1943 des mêmes privilèges que les Haïtiens d'origine.

L'expérience ayant révélé que les mesures édictées pour garantir aux nationaux commerçants les privilèges à eux reconnus par la loi ne sont pas effectives, le constituant de 1958 a jugé nécessaire d'introduire dans notre Charte Constitutionnelle (art. 16) la disposition suivante:

"Il est interdit, sauf les exceptions et distinctions établies par la loi, à tous les importateurs, commissionnaires, agents de manufactures, de ne livrer au commerce de détail, même par personne interposée."

Les lois en vigueur n'étant pas en harmonie avec cette disposition constitutionnelle, il importe donc d'y apporter certaines modifications. C'est dans cet esprit qu'a été préparé le projet de loi ci-joint.

Favoriser l'exercice du Commerce de détail, limiter les activités de négociants consignataires, celles de l'importateur et de l'agent de manufacture, telles sont les grandes lignes du dit projet.

Il est prévu en effet que:

a) Le négociant consignataire ne peut vendre, qu'en gros les marchandises de première nécessité,

b) s'agissant de mêmes produits, l'importateur, comme le négociant consignataire, n'est pas autorisé à vendre au-dessous de certaine quantité,

c) l'agent de manufacture qui n'est qu'un intermédiaire entre la maison ou la firme, qu'il représente et les commerçants, ne peut vendre ni en

gros ni en détail les marchandises dont il a la représentation et qu'il commande pour des tiers;

d) l'agent de manufacture distributeur, au contraire, qui ne commande pas pour autrui mais pour lui-même exclusivement ne peut désormais, s'agissant des produits de première nécessité, vendre qu'en gros les marchandises dont il assure la distribution.

Retenons, par ailleurs, que, selon les dispositions de ce projet de loi, l'étranger n'est habilité à exercer le commerce sur notre territoire, qu'en qualité de négociant consignataire, d'agent distributeur. Pour habituellement de ressources importantes, il sera d'un concours appréciable pour l'Haïtien qui sont exclusivement réservés certains négoces réclamant plus faibles.

Il convient en outre de signaler deux innovations importantes:

- 1) la fiche de vente exigée du négociant consignataire et des agents distributeurs,
- 2) la réglementation de l'état de pacotilleur.

Le négociant consignataire qui aura effectué des opérations commerciales conformément à la loi, sera tenu d'en fournir la preuve écrite à la première réquisition des agents de l'Administration Communale ou du Département du Commerce.

Quant à l'état de pacotilleur, il était nécessaire de le réglementer pour une protection plus large des commerçants établis dans les villes, obligés de faire face à des frais généraux (loyers, électricité, salaires de personnel) indispensables à l'évolution de leurs entreprises.

Il fallait de plus, selon le vœu de la Constitution, de finir l'expression:

"Personne interposée" pour faciliter l'application des sanctions prévues de ce chef, par ce projet.

Le présent projet de loi, en s'intégrant dans le cadre de notre législation interne, aura pour effet de mettre fin à certains abus et accordera une plus large protection à la classe des détaillants en la libérant de l'inquiétude née de la concurrence dont elle est habituellement victime de la part des négociants consignataires et commerçants importateurs.

les autres, offensés de ce mouvement paraissent disposés à frapper leurs propres amis de la veille qu'ils considèrent maintenant comme des traitres ou de dangereux compétiteurs. Brusquement, Lamoyère Michel Dominique annonce son départ pour le Nord le 24 Janvier 1876; était-ce un plan?

Un guet-apens dans lequel viendront se jeter tête brisée les imprudents et les indécents dont la capitale était remplie? ou encore était-ce une évocation? Le machiavélisme du régime porte à croire que la dernière hypothèse doit être écartée car Rameau inquiet de la tournure prise par les événements, et sur tout du morne silence qui pesait sur la Capitale. Se prépara à frapper un grand coup pour démoraliser les libéraux qui n'avaient pas encore gagné la terre étrangère.

Une occasion exceptionnelle vint servir à soulever le dessein de Septimus: le 19 Janvier 1876, à sept heures du soir, le Gal Hérard Laforêt accompagné du Colonel Paucotti procédaient brutalement à l'arrestation d'Altidor Hyppolite Lucas. Cet acte dans la révolution de 1876, devra être retenu comme un fait de la plus haute importance: voulant imposer l'ordre aux partisans des deux grands disparus voulant intimider les conspirateurs qui manoeuvraient avec le chef présumé des libéraux à la Capitale. Dr Louis Audain - le gouvernement tendait donner un cachet spécial à l'affaire Altidor Lucas pour tracer un exemple trop vite et juguler toute tentative de future des partisans de Boierond et de Bazela...

Dans les pièces à conviction soumises à l'Instruction pour les besoins de l'accusation furent les deux lettres du Dr Louis Audain au Gal Fils Ai mé, chef du corps de la Carde et au Gal Paul Emile La porte, chef des Artilleurs du Palais, un pli timbré de Kirgaton et portant le pseudonyme de Boierond adressé à Lucas énonçant cette phrase compromettante pour l'accusé: "ne faites rien avant d'avoir reçu mes instructions", enfin une photographie allégorique réalisée à la Jemeique représentant un arbre de la Liberté brisé, un St Michel foulant aux pieds la Constitution, St Nidolas tendant la main à une croix, enfin cette inscription: 15 mai 1874, date néfaste pour Haïti.

Malgré l'intercession de l'Archevêque de Port-au-Prince, malgré les supplices d'une notable partie de la population, malgré les démarches d'un Gonzalez; d'un zélé Léon Déjoie, sans faire état de l'action des Consuls,

et de Mme Vve Nissage Saget, Altidor Hyppolite Lucas sera fusillé à midi plein aux sons des clairons, le 20 mars 1876. Il fallait cette mise en scène, ce déploiement de forces pour des fins gouvernementales qui n'échappaient à personne. Quant au Dr Louis Audain, qui voulait remplir le rôle de Chef de Parti sans en

avoir les qualités, il eut juste le temps de fuir avec Brutus Casimir, N. Boze et John Bonhomms.

Altidor Hyppolite Lucas, victime du trio cynique qui voulait imposer silence dans la cité et au parti libéral qui aura raison enfin de compter de Domingue et de ses sicaires dans la tragique journée du 15 avril 1876.

André A. ISIDORE

## De l'haïtianisation de la langue...

Le problème également dénie Créole qui ouvrirait un jour ses portes à nos jeunes rochers de petites Antilles. Gua deloupe, Martinique, Guyane française où le créole, comme nous le savons tous est couramment parlé. Terminons en concluant nos dirigeants d'apporter du concret à notre peuple, d'établir dans tous nos centres urbains et ruraux, des écoles primaires et secondaires. Trop longtemps, le peuple haïtien a vécu dans l'abstrait. Trop longtemps également son cerveau a été faussé. A-t-on un seul instant - dans la Rédaction de nos arithmétiques rédigés par des haïtiens, songé en matière de chiffre à substituer la gourde notre monnaie nationale au franc, unité monétaire française, les mangots, les cayemittes, les cirouelles, les tamarins, les quenèpè, les gimbrettes pour désigner Fruits et sucreries haïtiens aux prunes, aux poires, aux coings, etc. le rhum, liqueur haïtienne au cavalos et whisky, des liqueurs étrangères. (Entre parenthèse, pour quoi pas sans s'adonner à l'alcoolisme - un usage modéré mais plus fréquent de rhum que de whisky. Ce serait tout profit pour le distillateur haïtien et le commerce haïtien au nom du principe Priorité à l'haïtien et aux produits haïtiens. Dans nos gran

maires problème également similaire, il y a urgence à substituer soleil, cyclone, avalanches, à la neige, au verre, en matière agricole: Carreau de terre à l'hec-tare. Ce que représente l'immense rapport à l'autre. Enfin nous des ouvrages des vieux et jeunes écrivains haïtiens des poèmes, des contes, des nouvelles, des histoires; susceptibles de former civiquement notre jeunesse étudiante urbaine et rurale.

Une place de choix à notre histoire, à notre géographie à notre littérature et à notre économie politique et sociale dans nos écoles doit être occupée d'abord son histoire, sa géographie; sa littérature, son économie politique et sociale avant ou en même temps celle des autres pays tel doit être le leitmotiv de tous les haïtiens et de toutes les haïtiennes.

Ludovic Morin LACOMBE

P.S. Entre la France et Haïti il ne subsiste aucun problème. Il n'en est pas de même de la Dominicaine pays de langue espagnole et de l'U.S.A. pays de langue Anglaise. Notre intérêt est de maintenir à tout prix le français à l'adopter à notre milieu sans pour autant exclure l'anglais et l'espagnol de notre enseignement.

Fin

## Chez Hermann Gautier

Grand Rue 128, -Phone 2324

Vous trouverez: sac d'école en cuir souliers étranges pour fillettes, garçonnet et adultes Souliers Claston; Fortune. Etonnant pour hommes, sandales Recordia culottes bottes pour garçonnet, Fermeture éclair 4 à 36 pouces Sockets Galatex, Chemises étrangères Arrow, Cravates chaussettes, Mouchoirs, Pardessus; Ceintures, Ombrelles, Culottes 36 à 44, souliers Tennis et souliers de bain; Chapeaux de laine et de paillasser douzaine, talons et melle en caoutchouc, lacets, boucles pour scoulier par douzaine et par grosse. Corsages, jupons Nylon et lames 1 wimpex pour affiler gilettes 2 lames suffisant pour une année

## Alcool-Alcool

GUY SEJOURNE

Fournisseur auprès des Hôpitaux et Pharmacies pour sa haute pureté Scientifique.

Fournisseur auprès des industries pour son Haut rendement.

Fournisseur auprès des Liqueuristes pour sa qualité incomparable

Guy Séjourné Maurice Vabre

## La cigarette Splendid

s'impose depuis plus de 25 ans par sa qualité incomparable, invariable, ses tabacs sélectionnés, par son arôme et un goût exquis

Agents distributeurs: Joseph Nadal et Co

TELEPHONES: DIRECTIONS: 3469 et 2278

Imprimerie de "L'Action" 73 rue des Fronts-Forts



Mangez les pains LARCO Buvez les Boissons gazeuses LARCO

DEVONS-NOUS...

mariage qui ait été destiné dans le civil et qui ait été contracté sur la terre. (Fléchi)

Dieu ne destine jamais la fin sans préparer les moyens. (Massillon)

Chacun doit vivre courageusement sa destinée. (XXX) Qu'y a-t-il de plus grand et de plus rapprochant de Dieu que d'être destiné pour la félicité publique et pour le bonheur de tout un empire? (Massillon)

Nous ne finirons pas s'il fallait rechercher et citer tous les auteurs qui ont eu à placer leur mot sur la destinée.

Dans le peuple, souvent on entend émettre cette opinion, même par des incrédules, après un événement dont quelqu'un a été victime: Cela était fatal, cela était écrit, ce la infailliblement devait arriver.

Nul doute, le peuple est fataliste et à son insu.

Les ancêtres y croyaient, ils avaient un dieu du Destin. Ils avaient placé sous ses pieds le globe de la terre et dans ses mains l'urne qui renferme le sort des mortels. Les Parques inflexibles étaient les ministres de ses décrets qui étaient écrits dans un livre où les dieux allaient les consulter.

Un des plus grands apôtres du protestantisme, Calvin, l'a admis comme un dogme. L'homme n'était à ses yeux qu'un instrument de Dieu, non; un instrument avec Dieu, selon l'expression de Saint Paul. Dieu seul regardait et faisait, par avance la destinée de l'homme, de tout homme. A ce point de vue, l'homme doit se résigner, dans toute éventualité fâcheuse qui le frappe. Dieu l'a ainsi décidé, donc nulle protestation, nul murmure contre un sort ingrat.

Par contre, il est loisible à l'homme d'être dans la joie quand la bienfaisance divine vient fleurir son foyer. C'est ainsi que le grand apôtre nous

exhorte à pleurer avec ceux qui se réjouissent.

Dans le monde, les événements bons et mauvais surgissent, s'entrecroisent, entraînent tout dans le gouffre de l'oubli. Chacun de nous y a sa part.

Toi, jeune fille, dans la fleur de l'âge, sur ton front, candide rayonne la fraîcheur de tes 18 printemps, c'est en vain que tu attends un époux, malgré toutes les probabilités d'un hymen florissant après lequel tu soupiras, discrètement, sainte Catherine t'attend avec les trois épingles pour achever sa coiffure: Ce n'est pas un mal, c'est ta destinée.

Et toi, jolie, élégante, riche en perfection, trois unions mal assorties t'attendent qui seront dénouées par trois lamentables divorces, le bonheur, pour quelque temps te frôlera pour t'ensevelir dans une désolante détresse.

Il est bon de ne pas sonder l'avenir pour lui chercher ses secrets. L'avenir dévoilé, la vie devient assomante. Le futur dessert le présent. De nos jours comme dans l'ancienne Rome, la roche Tarpeienne est rapprochée du Capitole.

Rappelez vous Marie Antoinette, quelle est seule par moi vous, Mesdemoiselles, qui m'enviesait pas son sort. Dès son entrée dans Paris, la foule en délire saluait sa jeune Reine par des applaudissements trépidants. Voyez la dans son riche palais de Versailles, bals et réceptions en son honneur se succèdent comme un défilé, voyez la au petit Trianon, superbe et triomphante, à ses pieds, des centaines d'adorateurs. C'était sa destinée dont la roue inextinguible tournait comme le globe dans sa rotation pour nous montrer l'Autrichienne, cible de la canaille triomphante, haïs, ca omisée, vilipendés, traînée dans la charrette des condamnés et tendant sa tête imposante sous le couteau de

Un cyclone menace la cote Sud d'Haiti

Les Gardes-Côtes d'Haiti ont été avisés, selon un câblegramme reçu, par la Mission Navale Américaine à Port-au-Prince du Bureau Météorologique de San Juan, qu'un ouragan présentement modéré s'est formé dans les Caraïbes et a été localisé 850 milles à l'Est de Porto-Rico, latitude de 18 degrés nord, longitude de 52.5 ouest. L'ouragan se déplace en direction nord, nord-ouest et peut éventuellement frapper les côtes sud d'Haiti.

Tous les ports côtiers d'Haiti ont été alertés, demandant aux embarcations de ne point laisser leur port d'attache.

La Phalange du samedi 6 août 1935,

la guillotine! Quel revers de fortune! Quelle destinée!

Et dans notre milieu, Henri Christophe d'abord mortel heureux, sans aïeux, sans lignée, cependant aristocrate né, toujours à l'affût du grand et du grandiose, rivalisant d'héroïsme et de diligence avec les maîtres bâtisseurs des temps reculés. Atteignant la faite de la gloire, il tomba, la maladie et la trahison eurent raison de son omnipotence. Volontairement, il se réfugia dans la mort.

Alexandre Pétion le Fondateur de la République dont il eut la Présidence à vie eut le dégoût du Pouvoir. Tourmenté par un entourage dont la vilénie l'obsédait, il refusa tout soin et toute nourriture. Comme le roi, il entra volontairement dans l'éternité.

En exhibant ces faits, des incrédules pourraient me rétorquer qu'ils ne sont pas une preuve suffisante pour asseoir leur conviction sur la foi en la destinée. Il semblerait égale ment que nous nous évadions de notre sujet. Et bien nous y revenons avec autorité en faisant appel au témoignage de l'histoire.

Marie de Médicis, reine de France se plaisait dans la société des devins, astrologues, cabalistes, toute la séquelle des occultistes. Une fois, en présence de son mari, le roi Henri II et de nombreux courtisans, un des apôtres des sciences occultes donnait satisfaction à ceux qui désiraient qu'il soulevât pour eux le voile qui leur cachait leur avenir. Ses prédictions étaient plus ou moins agréables. Le roi en prit goût et vint se ranger parmi les explorateurs de l'avenir.

Il présenta ses mains à l'occultiste qui, attentivement en parcourut les lignes. Après vingt minutes d'examen, on vit blémir le devin qui balbutia cette phrase fatidique: Sire, vous mourrez des suites d'un duel. Et l'assistance de rire et un courtisan de dire: Sire, chassez donc ce ma raud, depuis quand, les rois se battaient-ils en duel? Henri II demanda que l'on prit note de ce pronostic fâcheux pour que l'on lui remit à son lit de mort.

Des années se passèrent. Un jour pour accueillir des souverains étrangers en visite à Paris, une grande fête fut organisée dans laquelle figurait un tournoi qui attira un nombre imposant de spectateurs, car cette joute, pratiquée au Moyen Age n'était plus de mise. Comme l'on sait, c'est un combat à cheval avec des épées mouchetées. Les combattants portent un casque qui leur couvre entièrement le visage pour être à l'abri des éraflures. Henri lutta et fut des plus heureux. Le programme épuisé, le roi insista pour faire une dernière lutte et désigna son partenaire. L'adversaire chaud, il arriva que l'épée

de son compétiteur dont le bouton était parti, souleva le masque protecteur, pénétrant profondément dans l'oeil du monarque. Quelques moments avant d'explorer il demanda le pronostic, le lit et murmura: Mais c'est bien un duel!

Un second pronostic en core plus catégorique et dont la réalisation m'a profondément troublé.

En 1913 ou 1914, je reçus un numéro d'une revue spiritualiste dont j'étais abonné dans laquelle je lis sous la plume d'un médium écrivain ce qu'annonce l'Esprit de Jeanne D'Arc, HUIT MOIS AVANT LA DECLARATION DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE. Ce numéro que je n'ai plus, l'ayant passé, dans ce temps à des camarades peu scrupuleux qui ne me l'ont jamais retourné et qui doit se trouver dans les archives de la Revue, en France; ma mémoire étant fidèle je reproduis les faits tels qu'ils ont été présentés.

Une attaque brusquée de l'Allemagne qui remporte une victoire des plus éclatantes. Son armée est arrêtée devant Verdun qui lui oppose une résistance de plus en plus héroïque. Elle se rabat sur la Belgique, vient par ainsi un territoire neutre. C'est alors qu'intervient l'Angleterre. Les armées anglaises et françaises marchent de succès en succès, l'Allemagne demande la paix et son empire croule pour faire place à une autre forme de gouvernement. La guerre ne dure que trois mois et occupe trois départements français et la moitié d'un quatrième.

Il y a dans ce récit une inversion dans les faits. Ce qui se déroula au début des événements fut l'attaque de la France par l'Allemagne.

leur manifeste que nous rêvons, mais le résultat concorde avec la vérité, ce qui est essentiel.

D'abord la guerre a duré trois années et non pas trois mois. Dix départements français ont été occupés et non pas trois. L'armée allemande s'est livrée à une attaque violente sur la Belgique. Cette violation d'un territoire neutre a provoqué l'intervention de l'Angleterre, puis il y eut Charleroi une grande victoire allemande qui a provoqué le recul des forces anglo-françaises qui ont pris l'offensive dans le département de la Marne où elles remportèrent une victoire éclatante. Alors les allemands se rabattirent sur Verdun qui résista avec opiniâtreté. Les alliés marchent de succès en succès et finalement l'Allemagne à bout de ressource, demande la paix. L'empire allemand croule et la République est proclamée.

Relativement à la disposition erronée des événements, nous avons appris par les expérimentateurs que l'esprit perçoit en bloc les faits à venir et par conséquent est susceptible de s'égarer sur leur précision et leur régularité.

C'est un fait certain que l'avenir est prévisible, donc Dieu s'attache à la plus humble de ses créatures et que tout ce qui nous arrive est bien. La vie de chacun étant appâtée dès sa naissance ne peut, dans ses grandes lignes, essuyer aucune variation. Cependant la prière faite avec foi et confiance est capable de palier et même d'annuler certaines épreuves.

Les nombreuses guérisons de Lourdes en sont le témoignage éloquent.

NUMA CHASSAGNE.

Electra

ELECTRICITE-ELECTRONIC RUE DU FORT FER

EN STOCK:

- Moteurs Electriques 'ALLIS CHALMERS' De 5 à 20 H.P. Triphasés.
Moteurs Electriques 1/2 à 3 H.P. Monophasés 110/220 Volts 'Wagner'
Pompes Electriques pour usage domestique 1/3 à 1 1/2 H.P.
Pompes industrielles 'Allis Chalmers' 3/4 à 3 pouces d'épuisement à Essence 4 Chevaux-Deux pouces.
Génératrices Marque 'Leland' 1 à 2 1/2 K.W. 115 Volts
'A. Van Kwick 240 Volts 139 Volts Triphase
Groupes Electrogènes 500 à 1000 Watts à essence
'Enfield' 2.5 K.W. Diesel
Moteurs Diesel 'Enfield' 6 à 15 H.P. Refroidissement à Air.
Moteurs Diesel 'Victor' 7/9 H.P. Refroidissement par Thermo-Siphon
Moteurs à essence 'Daffel' 1 1/2 H.P. à 2 1/2 H.P.
Chargeurs pour Batteries de 1 à 24 Batteries
Génératrices 200 Ampères 32 Volts pour 'Arc Electric'
Générat. 25 Amp. 14 Volts 115 Volts 10 Amps. 800 Cycles
Fers à Sècheuds Electriques 'Siemens' d'Allemagne très supérieurs.
Lampes Redresseuses pour Chargeurs 80 Volts 6 Amps.
Pièces de rechange et Accessoires pour Radios et Electronic
Appareils de Réception et Transmission Amplificateur de Son
Haut-parleurs 'Jensen' et 'University', de 6 à 15 pouces

Nous représentons exclusivement la 'Allis Chalmers' une des plus grandes Firmes Industrielles du Monde. Pour toutes informations, veuillez téléphoner à ELEC TRA au 3373 ou nous écrire à P.O. Box 642. - Mieux encore passer nous voir Rue du Fort Fer,

Le Bâtonnier...

(Suite de la page)

buna! Civil et du Parquet et Me Colbert Bonhomme au nom de l'association nationale des avocats.

A tous ceux que ce deuil afflige, tout particulièrement à sa veuve, à ses enfants et à l'Ordre des Avocats de cette ville, nous renouvelons l'expression profonde de nos sincères condoléances.

A vendre, à affermer ou à louer dans des conditions très avantageuses, une grande mais on ayant 4 grandes pièces sise à l'Avenue Fouchard.

Pour renseignements s'adresser à Me Esnol Baptiste

Archives du Sénat

Cabinet de

Me Victor S. Pierre-Louis Avocat 73, rue des Fronts Forts

# LIBERTE DE...

# LES RESPONSABILITES...

matériaux pour l'histoire.

C'est chaque jour que s'écrit l'histoire, et la contribution de la presse - d'une presse conciente de ses responsabilités dans ce domaine ne saurait être sous-estimée ou minimisée. Ces responsabilités créent pour le journaliste l'obligation d'une observance rigoureuse de l'éthique morale qui constitue la règle d'or de la profession. Et c'est l'observance de cette règle qui, nous imposant le respect de nous-même, nous astreint au respect de la vérité, ce qui nous donne le goût et l'habitude de l'objectivité, toutes choses qui nous portent, enfin, à nous renfermer dans cette probité par quoi se distinguant le réel écrivain et le vrai journaliste.

Le rédacteur de «Le National» a-t-il eu le souci de toutes ces choses en rédigeant son éditorial sur la Liberté de la Presse?

Nous nous le demandons! Il est exact que, à partir des Cinq Glorieuses, comme pour bien d'autres choses, la situation changea pour la Presse et qu'un ère nouvelle s'ouvrit pour elle: celle de la Liberté.

Mais est-il tout aussi exact que depuis, par un Gouvernement n'a porté la main sur ce quatrième pouvoir que le peuple a conquis de hauts luttes?

Est-il exact que depuis neuf ans, aucun accroc n'a jamais été porté chez nous à la liberté d'expression?

Pour tout homme de bon sens, la réponse à ces interrogations n'implique aucun effort;

Et cette réponse est simple et nue: en écrivant que la Révolution de 1946, n'a porté la main sur la Presse et que depuis ces neuf dernières années aucun accroc n'a jamais été porté chez nous à la liberté d'expression, le rédacteur de l'éditorial de «Le National» a fait la plus grave erreur à la vérité qui se puisse imaginer.

Son affirmation ne constitue pas seulement une entorse

à la vérité, elle témoigne également d'un manque de respect total du lecteur et de l'opinion publique en général, nationale et internationale.

Même pour l'étranger, c'est une marchandise que nous destinons à l'exportation, il y a des choses que nous ne pouvons pas nous permettre d'écrire si nous nous respectons car l'étranger qui nous observe et nous suit dans toutes nos démarches est certainement aussi renseigné que nous sur nos faits et gestes; quand il ne l'est pas mieux que nous.

A crier et à proclamer sur tous les toits et sur tous les toits et à écrire à longueur de colonnes dans des journaux spécialisés dans ce genre de propagande de que nous appliquons les principes d'une saine démocratie et que la liberté - la liberté d'expression - surtout - fleurit et s'épanouit chez nous, en quoi voulons nous que cela ait la vertu de modifier l'opinion des bien informés, si nos paroles, nos discours, nos écrits, la propagande que nous faisons ne traduisent point une réalité concrète?

Les faits, quoique nous fassions ou puissions faire, restent les faits, et on ne les répétera jamais assez: les faits ont la tête dure!

Et puisque nous parlons des faits, c'est bien le moment de les aborder. en vue de guider à coup sûr «Le National» dans le chemin de la vérité.

## INDEPENDANCE

Bi-hebdomadaire  
Direction : Un Comité  
Franck J. SERA HIN  
Gérant Responsable  
Franck S. BENJAMIN  
Rédacteur en Chef  
Mme. Thérèse G. RETI  
Administratrice

publi que établie pour la sécurité intérieure de la République et a garantie des droits du peuple". (Art 145 Constitution de 1950 re produit de la Constitution de 1946).

La révolution de 1946 s'est sans doute inspirée de cette fameuse déclaration, désormais le bravaire du soldat haïtien, pour tracer à l'Armée son rôle dans la Cité, elle qui venait de s'engager solennellement à faire régner la paix et la quiétude dans les familles et dans les rues et à garantir aux institutions et au peuple les libertés essentielles à un régime entièrement démocratique.

La liberté est une conquête continue; notre force armée n'a droit à nos louanges que dans la mesure où elle nous l'assure. Parmi toutes les libertés l'une des plus chères et qui est à l'ordre du jour est celle de la Presse.

Nous sommes heureux de rappeler à l'occasion des fêtes du 1er août que le premier acte du Comité Exécutif a été une déclaration formelle sur cette liberté.

En effet dans sa proclamation du 12 janvier 1946 il a déclaré:

"Le Comité Exécutif demande que les Partis politiques s'organisent dans le calme et la discipline pour que par la voix d'une PRESSE REDEVENUE LIBRE, ils vous communiquent leur desiderata."

Dans ce journal nous sommes les admirateurs fervents de l'Institution de l'Armée et nous croyons en pouvoir ostensiblement en rappelant ses belles réalisations dans notre vie publique.

Nos soldats doivent être

Le Numéro

0,50

## Au Parloir Funèbre

transféré à la Rue des Casernes  
Bloc compris entre les  
Rues de l'Enterrement et Hammerton Killik  
on trouvera

Les jolies couronnes mortuaires

pour les tombes

Toutes dimensions -- tous prix



## Machines américaines et allemandes

(aux prix défilant toute concurrence)

- Moteurs Diesel fixes (stationary Diesel)
  - Moteurs marins (marine engines)
  - Groupeurs générateurs (generating sets)
  - Pompes d'irrigation (pumping sets)
  - Poste de soudure (Welding sets)
  - Mouline à maïs (Hammermills sets)
  - Mouline à riz (Rice mills sets) et sical machines
- Réclamez tous les catalogues et renseignements sur matériel allemand et américain  
Marcel ASSAD (Ing. spécialisé) Façade Nord  
rue du Magasin de l'Etat.

entourés en ce jour de toute la vénération à laquelle ont droit ceux qui ont la périlleuse mission de défendre nos institutions et nos familles. C'est grâce à la paix qu'ils nous procurent que le Pouvoir Exécutif peut assurer l'application des lois et le respect des décisions de justice, œuvres des pouvoirs législatif et judiciaire.

L'Armée n'est pas un pouvoir mais elle est au service des grands Pouvoirs de l'Etat. A ce titre sa place n'est pas des moindres. Sa plus belle parure est dans la discipline qu'elle cultive et les sentiments chers et généreux qui constituent l'idéal de ses membres.

Des hommes qui l'aiment sincèrement doivent l'exhorter par un sursum corda, à l'effort, à la droiture, à la

correction, à une obéissance intelligente et raisonnée au Pouvoir établi, sous l'égide de la Constitution et de la loi. Que nos soldats trouvent dans notre sympathie et notre admiration le courage nécessaire à ceux qu'incombe la lourde mission de garantir nos libertés essentielles et les droits du Peuple Haïtien.

«Les Débats» 1er Août 1955.

## Ecole Nationale d'Agriculture

Avis

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un concours pour l'admission d'une nouvelle promotion d'étudiants en agronomie aura lieu, au local de la Faculté de Droit, le Mercredi 28 Septembre prochain, à partir de 7 hres. 15 a.m.

Les candidats seront examinés sur les matières suivantes: Botanique, Physique, Chimie, Zoologie et Mathématiques (programme des classes d'humanité).

Le postulant devra remplir les conditions énumérées ci-après:

- 10- être détenteur de son baccalauréat 2ème partie;
- 20- être âgé de 23 ans au plus, au 30 Septembre 1955;
- 30- présenter les pièces suivantes au moment de l'inscription;

a- le certificat du bachelier 2ème partie délivré par l'Enseignement Secondaire;

b- un extrait de l'acte de naissance;

c- un certificat de bonne conduite signé du Directeur du dernier établissement fréquenté;

d- le carnet scolaire le plus récent;

e- un certificat de bonne santé obtenu dans la quinzaine de l'inscription;

f- une photo d'identité; certifiée du parent responsable.

L'inscription aura lieu du jeudi 15 Septembre au vendredi 23 Septembre; au Bureau de l'Assistant du Directeur de l'Ecole Nationale d'Agriculture, à Damien, entre 8 heures a.m.

et 1 heure p.m.  
30 juillet 1955

## 204e Tirage INVITATION

Jeudi 11 août 1955 à 7 heures du matin aura lieu au local de la Rue Bonne-Foi, la célébration du 204e Tirage de la Loterie de l'Etat Haïtien. Les opérations se dérouleront comme tous jours en présence d'un Comité indépendant, présidé par deux Notaires et composé des représentants:

- 10- Du Département des Finances
- 20- De la Préfecture
- 30- Du Commerce
- 40- De la Presse
- 50- De 4 Membres du Public
- 60- D'un Membre du Clergé

Deux gentilles dames de notre société recevront respectivement les heures, toutes sortant des sphères du tambour électrique. La célébration sera radiodiffusée par la Station «Radio Commerce». Le Public y est cordialement invité.

Port au Prince, le 18 juillet 1955.

## Russo Freres

Pour vos cadeaux de toutes sortes n'oubliez jamais de passer chez Russo Freres qui satisfait les goûts les plus délicats.

Et, surtout, n'oubliez pas que c'est la maison qui a la spécialité des articles, tels que montres, bracelets-montres, pendules, bijoux et de toutes les qualités, et un assortiment de bijoux aux prix imbattables.

## Buvez la fameuse Bière Hollandaise

(MILL)

La Bière Hollandaise MILL la meilleure des marques européennes.

Représentée en Haïti par la Maison André KHAWLY, angle Rues Courbe et des Césars.

# Indépendance

BI-HEBDOMADAIRE

1ère Année No 84

PORT-AU-PRINCE HAITI

Jeudi 11 Août 1955

## Liberté de la Presse

SUITE, voir le Numéro précédent

A propos de faits relatifs à la situation changeant l'effet de liberté ouverte avec la liberté de presse ou d'expression et remontant à la période allant de Janvier 1954 à l'année 1946, période mentionnée dans l'éditorial de «Le National», il y a d'abord à reconnaître qu'à partir des Cinq Glorieux...

## Limitation du contingent des candidats aux études supérieures

On tend de plus en plus à limiter le contingent des candidats aux études supérieures. Les tracasseries par lesquelles les bacheliers sont encouragés à décrocher les plus belles lettres inattendues. L'une après l'autre, les écoles supérieures et facultés élèvent peu à peu des barrières... par tous les moyens... Après l'Institut d'Ethnologie qui a exigé de ses postulants le certificat de fin d'Etudes Secondaires, l'Etat (cultes et Ecoles supérieures est l'objet d'un tri sévère d'une sélection impitoyable des Gardes-malades qui exerce très souvent sur des cr...

Lettre de Paris

## Capital NATIONAL et Capital ETRANGER

L'apport du capital étranger dans les industries nationales est un problème très délicat et complexe pour un chef de gouvernement haïtien. Ce dernier, est surtout, dans son rôle d'arbitre, préoccupé avant tout de ne recevoir ni le capital étranger à qui l'autorisation est accordée pour investir des fonds dans les industries créées par nos bourgeois nationaux, ni mécontenter au si nos compatriotes qui par appétit, Chat chaud du sensé et le proverbe...

## Un engouement vraiment admirable

Il est intéressant de constater le bel élan manifesté par l'intellectualité du pays pour l'œuvre vraiment admirable de l'Encyclopédie Haïtienne. Au Cap Haïtien, c'est presque à sa juste valeur ce mouvement culturel appelé à exercer une influence heureuse sur l'évolution du pays. Sans doute il existe une certaine activité intellectuelle à Port-au-Prince et dans de rares secteurs du pays. Mais, comme l'a souligné Mr Ralph Brown, le Directeur de l'Institut Haïtien -américain, dans une lettre au promoteur du mouvement, Me Fernand Victor: "Il n'y a pas assez de contact entre Port-au-Prince et la province"; de plus certaines associations, même à Port-au-Prince, n'existent que de nom ou ne font pas connaître leurs activités; beaucoup d'écrivains de valeur, pris de je ne sais quel découragement pour un autre, ne sentent leur plus belle plume et cessent de produire, il existe de grands artistes en herbe qui sont ignorés en core. L'Encyclopédie Haïtienne, saluée comme un "un mouvement de réveil" par Melle Carmen André, se propose de fouetter l'apathie ou le découragement des uns, de grouper les vœux et les associations du pays entier en vue de coordonner les efforts, de créer une certaine émulation, et de faire connaître les travaux et les réalisations des uns et des autres dans la revue de l'Encyclopédie Haïtienne. C'est pourquoi de grandes personnalités du pays n'ont pas hésité à se rallier à un mouvement si salutaire.

## Psychologie et mentalité des gens de chez nous

Misère de misère de notre pays !

Dans les premiers jours de la première semaine et premiers mois du cyclone Hazel, et même pas de façon moins évidente cet esprit chrétien d'entraide internationale à travers lequel les nations aujourd'hui unies pour la plupart dans un même idéal de paix et d'amour tendent à témoigner de leur solidarité et de leur volonté de coopération. Les secours fournis, il restait le problème de la distribution. Voir suite page 4

## Mendicité

M. Cerveau Rateau, Mr et Maurice Dubuisson, et Mme Veuve Julien Onard nous ont fait le plaisir de nous inviter au mariage de leur fille, petite fille et fils. JACQUELINE et FRANCK qui aura lieu le mardi 23 Aout en cours, à 6 heures 30 du soir, en la Cathédrale de la Ste-Trinité, Eglise Episcopale d'Haïti. Au distingué couple nous présentons nos vœux sincères de parfait bonheur et aux heureux parents, nos chaleureuses félicitations.

## Panorama

Le numéro 5 pour juillet 1955 de cette importante revue d'actualité a paru avec un sommaire riche et copieux. Un éditorial signé Joseph D. Bizuidy, les articles de Claude Philippe, Mestlin Gabriel, Dr. Augustin Mathurin, Jean M. Lafrae, Zishir Léger, et Emmanuel C. Raul se lisent avec le plus intérêt et se recommandent par leur profonde documentation. Nous renouvelons nos félicitations à l'équipe de PANORAMA qui s'affaire de jour en jour, et se fait de plus en plus des admirateurs.

## Regard sur le Sud

Les malheureux sinistrés du Sud attendent, gueule blanche, la distribution de secours que leur a expédiés la grande et généreuse nation soeur, les Etats-Unis. Nous espérons donc, qu'avec les mesures qui ont été prises et vu la présence permanente de religieux dans les différents comités en vue de la distribution de ces secours, aucune fortune nouvelle ne pourra s'ériger sur le compte de nos frères disparus dans les eaux ou anéanti par la faim; et que les quelques déshérités qui ont pu résister à la grande misère, reprendront vie avec une équitable... (Voir suite page 4)

## "Indépendance" ne paraît pas lundi

Avec la grande solennité, du lundi 15 août, de la fête de Notre-Dame de l'Assomption, «l'Indépendance» ne paraîtra pas ce jour-là. Nos abonnés et lecteurs sont priés d'en prendre note. A jeudi d'oc.

## En glanant dans les vieux documents

Port-au-Prince le 3 août 1808 Le Président d'Haïti Au Sénat de la République Citoyens Sénateurs; «Pendant le temps que j'ai passé dans le Département du Sud, j'ai eu l'avantage de vous informer de toutes les circonstances qui qui ont eu lieu touchant les services publics. Cependant vers la fin de mon voyage dans cette partie, si je eu occasion de reconnaître la nécessité de former un nouvel arrondissement et comme jusqu'ici je ne vous en avais pas officiellement donné avis, je vais m'acquiescer de ce soin.» «Vous savez donc Sénateurs, qu'attendu l'immensité de l'espace qui se trouve entre l'arrondissement de Cayes et celui de Jérémie, j'ai jugé devoir, ou le bien du service réuni en un seul arrondissement les communes de Tiburon, de l'Anse-d'Eymaud et d'Anglais. Cet arrondissement qui prend le nom de Tiburon qui en est le chef lieu est commandé par le Colonel Nicolas Régner, dont le zèle et le courage pour la défense de la République contre les insurgés du Sud ont mérité la confiance du Gouvernement. Par ce nouvel arrondissement, le port de Tiburon se trouve nécessairement ouvert au commerce... Voir suite page 3



# A travers la

# PSYCHOLOGIE ET...

## presse haitienne

### 1er Aout fête Nationale Suisse

Par Constantin DUMERVE

Aujourd'hui, 1er Aout, une allégresse générale enveloppe la Nation Suisse. Un peuple vaillant et fier, un autour du Drapeau, renouvelle le serment séculaire qui consacre la Confédération.

L'action commune, telle est la force agissante de ce petit Territoire qui s'est affirmé grande Nation. En effet, démocratie incomparable, sa Constitution étendue en assure sa vitalité. Il en résulte que le peuple suisse s'impose par son effort discipliné, l'esprit civique, le génie du travail, les sentiments de famille, l'épanouissement de l'éducation et un violent amour de la liberté. Notons qu'en Suisse, des nombreuses organisations harmonieuses et fonctionnent avec tant de méthode, que tout peuple ne prépare la jeunesse avec tant de soin pour l'avenir.

En outre, ayant compris le rôle important de la terre, la Confédération a fait des agriculteurs les hommes indispensables au développement de la Nation. Courageux, patients; tout-à-fait capables de résoudre les questions qui les détournent du but, leurs idées et conceptions n'envisagent que la réussite.

Ces jours-ci, l'empressement avec lequel les Haïtiens visitent ce beau pays dont l'aspect géographique s'apparente au nôtre méritait d'être souligné.

En Haïti, une cinquantaine de Suisses y compris des religieux qui se dévouent pour la jeunesse, partagent cordialement et sincèrement notre vie. Rayonnant par le travail, les plus anciens s'enorgueillissent de saluer leurs nombreuses années sur terre haitienne, années qui leur ont valu de solides sympathies et font d'eux

des citoyens honoraires d'Haïti. Du nombre, nous détaillons le citoyen Carl Abegg-vivait à Port-de-Paix et portait juxtalement 91 ans d'âge et 67 ans dans le Nord-Ouest; Messieurs le Consul Gustave Gilg, Narr, Heini, Muller, toujours appréciés et entourés. Nul doute que Messieurs Neff et Monin marcheront sur leurs traces.

En ce jour anniversaire, nous renouvelons au prestigieux et aimable consul Suisse Mr Gustave Gilg et à ses accueillants compatriotes tous nos vœux de bonne fête.

Constantin DUMERVE.

(Reproduit de "La Phalange" du Dimanche 31 Juillet et Lundi 1er Août 1955)

### Le Comité de l'Association interaméricaine de presse se réunit

NEW YORK 5 (AFP) — L'Association de la presse Interaméricaine a annoncé jeudi qu'elle avait convoqué son comité exécutif pour lundi afin de prendre des mesures d'urgence concernant les "mesures de répression" prises par le gouvernement Colombien contre la presse, et notamment contre le journal "El Tiempo".

"Le Nouvelliste" du 5 août 1955.

A vendre, à affermer ou à louer dans des conditions très avantageuses, une grande maison ayant 4 grandes pièces sise à l'Avenue Fouchard.

Pour renseignements s'adresser à Me Esnol Baptiste

Archives du Sénat

tion immédiate et celui exco-re plus sérieux du ravitaillement dans les mois à venir des populations sinistrées, en attendant l'exécution à plus ou moins longue échéance d'un programme de reconstruction des régions dévastées.

Pour insuffisants que furent être quand même les secours reçus de toutes parts, en considérant l'étendue des ravages du cyclone, l'immensité de nos malheurs, l'état chronique de notre misère quasi générale et le temps nécessairement long durant lequel nous aurions à assurer l'approvisionnement de nos populations si terriblement éprouvées; pour insuffisants que furent être ces secours, disons-nous, ils ne furent pas moins substantiels, pouvant, par conséquent, nous permettre de soulager dans une proportion raisonnable les misères des populations intéressées et prévenir autant que possible par une discipline honnête, une prévisible catastrophe.

Des secours reçus, en fin mes-nous le meilleur usage? et malgré la bonne volonté d'un grand nombre, le dévouement sans bornes de quelques-uns, nous montrâmes-nous à la hauteur de la tâche qui nous était dévolue et des constances tragiques que confrontait la nation et dans lesquelles, en toute évidence, elle allait avoir à se débattre encore longtemps?

Fimes-nous preuve de sérieux dans l'organisation et le service de distribution des secours? Et à l'occasion de cette distribution, notre conscience humaine se manifesta-t-elle suffisamment ou même trouva-t-elle dans la dure éprouve du moment une occasion suffisante de se manifester?

Fimes-nous également preuve de prévoyance devant une situation qui en réclamait tant?

Ce sont là, on le comprendra facilement des interrogations qui ne sont point venues avec une âme légère et aux quelles notre cœur de patriote se refuse à toute réponse.

Quittons ce souci qui nous ramène en arrière et porte notre attention sur des questions plutôt pénibles, lesquelles, il est vrai, ne peuvent de sitôt s'affa-cer de la mémoire; mais que certains pourront considérer peut-être comme étant déjà du passé, préoccupés sans doute des problèmes longtemps posés dans toute leur acuité, qu'on présente comme nous veaux, et dont notre insouciance coupable, sinon une sorte de politique d'autruche semblait nous prédispo-ser à ajourner la solution, dans l'impossibilité d'un escamotage éventuel, comme si certaines situations

confinant à la tragédie vienne, ce soulagement, ce pouvait admettre d'être la importe peu: l'essentiel, c'est qu'il vienne! Et quand il vient, notre premier de voir, c'est de le noter. Pour le reste, on verra après.

C'est du moins l'impression se transcrivant peu à peu en croyance qui gagnait tous ceux qui étaient parfaitement au courant du DRAME DE LA GRAND'ANSE et qui n'osaient élever la voix plus haut qu'ils ne l'ont fait, tout en pronant, malgré tout, les risques que la chose comporte, pour essayer de toucher les cœurs et d'attendrir les âmes.

Car, sauf peut-être quelques-uns, probablement des indifférents, qui pouvaient encore ignorer ce qui se passait sur toute une portion du territoire de la République et ne pas entendre les cris qui emplissaient l'air dans tout un Département du Pays?

L'on savait si bien ce qui se passait et les cris également étaient si bien entendus, qu'on ne peut expliquer autrement L'EXPEDITION ORGANISEE POUR JEREMIE LE DIMANCHE 31 JUILLET ECCULE SOUS LES AUSPICES DE L'AMBASSADE AMERICAINE.

Une note parue dans les journaux, à ce sujet, avait annoncé, qu'une délegation de la Presse Quotidienne laissera la Capitale A BORD D'UN AVION SPECIAL DES FORCES AERIENNES DES ETATS-UNIS, pour se rendre à Jérémie.

Le quotidien "La Phalange" précisa t:

"Sur l'invitation de l'Ambassade Américaine, les journalistes haïtiens assisteront aux opérations de débarquement et de distribution des vivres alimentaires destinés aux populations de la Presqu'île du Sud. On sait, en effet, que le Gouvernement des USA, par l'intermédiaire de la FOA, a expédié, par la voie maritime, une importante cargaison de provisions alimentaires au bénéfice des régions éprouvées par le cyclone".

Certes, tout ce qui se fait pour le bien du peuple et dans l'intérêt de notre communauté, ne peut que nous réjouir. Notre première satisfaction, c'est le soulagement de la misère et de toutes les misères du peuple, et d'où qu'il nous

## Alcool-Alcool

GUY SEJOURNE

Fournisseur auprès des Hôpitaux et Pharmacies pour sa haute pureté Scientifique.

Fournisseur auprès des industries pour son Haut rendement.

Fournisseur auprès des Liqueuristes pour sa qualité incomparable

Guy Séjourne et Maurice Vabre Eau-Pce.

## La cigarette Splendid

s'impose depuis plus de 25 ans par sa qualité incomparable, invariable, ses tabacs sélectionnés, par son arôme et un goût exquis

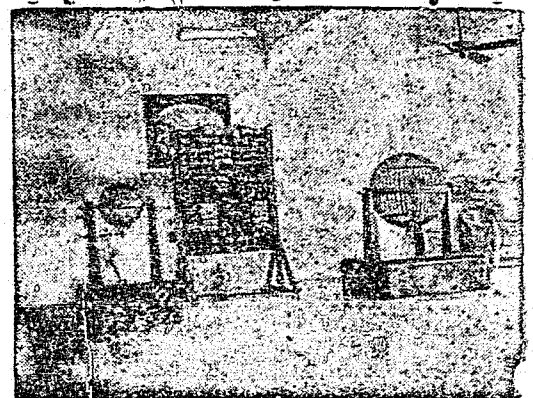
Agents distributeurs:

Joseph Nadal et Co

TELEPHONES: DIRECTIONS: 3489 et 2278

Quittons ce souci qui nous ramène en arrière et porte notre attention sur des questions plutôt pénibles, lesquelles, il est vrai, ne peuvent de sitôt s'affa-cer de la mémoire; mais que certains pourront considérer peut-être comme étant déjà du passé, préoccupés sans doute des problèmes longtemps posés dans toute leur acuité, qu'on présente comme nous veaux, et dont notre insouciance coupable, sinon une sorte de politique d'autruche semblait nous prédispo-ser à ajourner la solution, dans l'impossibilité d'un escamotage éventuel, comme si certaines situations

Imprimerie de "L'Action" 73 rue des Fiches-Forts



Achetez le Billets de la loterie de l'Etat Haïtien, un organisme de haute portée humanitaire et sociale en même temps que distributrice de chances diverses.

à suivre

320

# Mangez les pains LARCO Buvez les Boissons gazeuses LARCO

## Capital national...

est chez lui, se sentirait de choisir-même si les investissements de son partenaire étranger, dans les industries haïtiennes étaient plus élevés que les siens d'être le brillant second de son associé étranger. Le capitaliste étranger qui est avant tout un homme d'affaires, ses intérêts étant en jeu ne serait pas de son côté, disposé à se ranger aux scrupules patriotiques de son partenaire haïtien. Comment concilier alors dans le passage des bénéfices les intérêts opposés de l'un et de l'autre, sauf si les masses haïtiennes font les frais de l'opération ce qui serait insoutenable et non souhaitable et contraire aussi à l'intérêt général. Ce problème scabreux et à la fois des plus délicats pour le gouvernement haïtien fait, avec ou sans indemnité, entre voir un jour l'idée de la nationalisation des industries clés. D'où avant d'en arriver là, émerge l'idée de contrôle et de l'intervention de l'Etat dans les entreprises privées. Cependant le seul fait d'effleur et d'envisager ce problème d'intervention de l'Etat pouvant parfois aller jusqu'à la nationalisation des Industries Haïtiennes et étrangères prouve que l'idée en soi n'est pas à dédaigner. Elle n'est pas nouvelle. Elle est appliquée en France et en Angleterre.

Après le passage du cyclone Hazel qui a bouleversé de fond en comble l'économie de notre pays où tout est à refaire et à remettre en train le principe du contrôle et de la nationalisation des Industries Haïtiennes et étrangères est susceptible de faire l'objet de nombreuses discussions, Incalculable, comme nous le savons tous le nombre des sinistrés des villes et des campagnes à reloger, à nourrir, à vêtir à pourvoir des soins médicaux. Combien de cuisines roulantes qui sont en action à l'heure où nous rédigeons cet article. A-t-on réaménagé les magasins de l'Etat? Sont-ils bien outillés? A combien de tonnes peut-on estimer les produits alimentaires, les vêtements, les médicaments, les semences, les graines, les ouillages divers etc. qui y sont renfermés, contenus. Que de

points à reconstruire, — nécessité de creuser en profondeur nos fleuves et nos rivières pour en tirer du sable et des pierres qui seraient très utiles à la reconstruction des immeubles détruits par «Hazel». Le curage des rivières s'impose — la nécessité de les pourvoir également des digues des berrages solides susceptibles de parer aux inondations éventuelles. L'établissement des canaux pour l'écoulement des eaux pestilentielles: les allées naturelles du Paludisme. Le reboisement à bref délai de nos montagnes constamment en butte aux méfaits de l'érosion, l'assèchement des terres inondées, par leur remise en valeur y compris les terres en friche. L'interdiction de couper d'une manière exagérée les bois de nos plaines et de nos campagnes. Aménagement des Stations Thermales de CERCA LA SOURCE et de GROS MORNE. Edification des hôtels de voyageurs L'installation dans nos villes et nos campagnes où existent des Rivières, des lacs, des Etangs des Radio Centrales Electriques, des Usines pour le filtrage des eaux. Formons à cet effet une équipe de chimistes et de techniciens.

Ludovic Morin LACOMBE à suivre

## Regard sur...

(Suite de la 1ère Page)  
distribution, cette fois des dons reçus pour eux.

A Port-à-Piment du Sud, l'édilité ne semble guère contraindre la population au respect de la loi sur l'inhumation qui demande que l'on enterre les cadavres à une profondeur d'au moins quatre pieds.

Il est vrai que nous devons tous passer par cette métamorphose: «charogne» avant de redevenir poussière que nous étions, mais on peut empêcher que l'exhalaison du cadavre provoque chez une population des cas d'épidémie comme il s'était présenté à Port-à-Piment, il n'y a pas longtemps un cas de typhoïde sur la personne d'un garçonnet d'environ 16 ans. On prétend que cette fièvre eut pour cause la putréfaction d'un cadavre d'autant que le cimetière se trouve au coeur même de la ville.

La semaine passée, encore plus précisément le vendredi 5 août, un cadavre fut inhumé à dix-huit pouces à peine de profondeur. Dès le dimanche matin, 7 août, l'air de Port-à-Piment était embaumé. Et on ne voyait comment remédier à ce mal.

Les distributions de secours ne doivent pas seulement intéresser les Ediles de Port-à-Piment. Ils doivent aussi enseigner à la population certaines lois et veiller à ne pas contraindre au respect de ses lois.

## EN GLANANT...

Suite de la page 1

étranger et celui de Dame-Marie, qui l'avait été provisoirement, a été fermé.

J'ai l'honneur de vous saluer avec considération.

(signé: Pétion)

Dans sa séance du 4 août le Sénat vaillant mûrement réfléchi sur ce changement fait dans le territoire de la République nomma une commission spéciale composée des Sénateurs Fresnel, Modé, Lelarge, Bourjolly etc pour examiner le message du Chef du Pouvoir Exécutif et en faire un rapport motivé.

Rapport fait par le Sénateur Bourjolly, au nom d'une commission spéciale.

Le Sénat dans sa séance du 11, a décrété la loi, après avoir modifié l'article 3 du projet qui ouvrait les portes de cet arrondissement au commerce extérieur.

No. 186. Loi qui reconnaît l'arrondissement créé, par le Président d'Haïti.

ferme, dans les coeurs. En fin le mal est fait: il en est de cet abus, comme il en est de tant d'autres mis dans la balance politique de la sagesse et de la prudence du Sénat. Il en est des pouvoirs du commandement, une fois délégués, tout ce qu'il en est des domaines de l'Etat et qui semblent être des propriétés individuelles dont l'Etat n'a plus le droit et ne peut plus tout cher sans déplaire.

Néanmoins, votre comité, partageant les sentiments de sagesse et de prudence qui animent le Corps Législatif à cet égard, les quels, devront opérer le triomphe des lois de la République, sous lesquelles les têtes doivent ployer, vous présente, Sénateurs, le projet de message ci-après au Président d'Haïti: Le Sénat dans sa séance du 11, a décrété la loi, après avoir modifié l'article 3 du projet qui ouvrait les portes de cet arrondissement au commerce extérieur.

No. 186. Loi qui reconnaît l'arrondissement créé, par le Président d'Haïti.

SENAT  
Où le rapport de sa commission spéciale, chargée de l'examen du messa

ge du Président d'Haïti en date du 9 août, présent: mois après les trois lectures.

'Décrète  
Art. 1er Les Quartiers de l'Anse d'Eynaud, des Arols, et des Anglais forment l'arrondissement de Tiburon.

Art. 2 La ville de Tiburon est le chef lieu de cet arrondissement.

Art. 3 Tous les ports de cet arrondissement sont fermés au commerce étranger.

Art. 4 Le Colonel Régulier est confirmé dans le commandement de cet arrondissement.

Art. 5 La présente loi sera imprimée etc.

Au Fort-au-Prince le 11 août 1808 an V de l'Indépendance d'Haïti.

(Signé: Lys, Président, Délaunay et Fresnel secrétaire)

Le Président d'Haïti ordonne que la présente loi etc.

(Signé Pétion).  
N. B. - Le Chef-lieu a été changé par la loi du 17 octobre 1821, au No 555 et transporté à l'Anse d'Eynaud, résidence du Commandant de l'arrondissement et l'administrateur des finances.

## Limitation du contingent...

réalisé une promotion subite et vertigineuse en passant du certificat de fin d'Etudes Primaires au certificat de fin d'Etudes Secondaires, le Partie, après nos pauvres étudiants en comptabilité qui se sont vu réclamer, le plus stupide ment du monde, le bac récepteur, ceux qui, munis de leur diplôme de rhétorique, ambitionnaient (légitime) d'entrer à l'École Nationale d'Agriculture par leurs illustres collègues de l'École Nationale d'Agriculture exige depuis quelque temps des candidats le diplôme de phlo

les études d'une manière ininterrompue. Qu'est ce qui justifie ou explique cette limitation? L'argument pédagogique valable pour les écoles primaires et secondaires ne joue pas dans les écoles supérieures où l'étudiant se dirige lui-même et ne puise de ses professeurs que des directives, des disciplines scientifiques. L'on comprend aisément, c'est-ce pas pourquoi l'on ne peut pas admettre des étrangers où les gars de vingt ans voient avec l'homme de 50, 60 ou même 70 ans,

C'est à une des nombreuses conséquences de l'augmentation sans cesse croissante de notre prolétariat intellectuel. En somme une transplantation sur un autre terrain de la loi économique de l'offre et de la demande. En esquissant une solution rationnelle, c'est élaborer un large programme de gouvernement.

Car, la solution est à la portée des dirigeants. Escamoter le problème, chaque année, revient à reculer une échéance fatale. Le dernier truc inventé par l'École Nationale d'Agriculture est tyoique. Il révèle bien cette préoccupation, cette obsession de contenir, de refouler, d'endiguer le flot des futurs professionnels.

D'abord, en fixant à 23 ans la limite d'âge pour l'admission des candidats, la dit école écarte nombre de fils du peuple qui la dureté partielle ne leur permet pas de poursuivre pas si longtemps encore.

Il est vrai que les Dirigeants actuels de notre Services d'Agriculture ont trouvé un état de fait, sur lequel ils ne font que marcher. Cependant une modification dans ce sens est-elle impossible et nuirait-elle à l'évolution ou au perfectionnement intellectuel des agronomes qui visent plus haut?

Bref, de l'Avis que publie ces jours-ci dans les journaux, l'École Nationale d'Agriculture, nous retenons sur tout ces deux faits nettement tendancieux:

1o) L'inscription des candidats aura lieu jusqu'à Dimanche, c'est-à-dire, à une huitaine de kilomètres de la Capitale.

2o) Ouverte seulement neuf jours (entre le 15 et le 23 septembre), elle sera très probablement fermée lors de la proclamation des résultats des examens de la session extraordinaire du baccalauréat.

Avouons qu'on peut trouver mieux pour cette jeunesse studieuse et vaillante qui a montré sa valeur, il n'y a pas de doute, soit pour qu'elle ne soit pas si longtemps encore...

## INDEPENDANCE

Bi-hebdomadaire  
Direction : Un Comité  
Franck J. SERAPHIN  
Gérant Responsable  
Hené S. BENJAMIN  
Rédacteur en Chef  
Mme. Thérèse G. PETIT  
Administratrice

## LA LIBRAIRIE

Ste-Thérèse  
Rue de Miracles, No 183  
ancienne maison Morpeau  
en face Montferrier Pierre  
vous trouverez tout un assortiment de livres classiques

# Le Rhum BARBANCOURT- le nom seul suffit

signé et lancé un Manifeste en vue de la défense des libertés publiques, et réclamant en substance, l'effacement de ce Comité Exécutif Militaire.

## LIBERTE DE...

Parlant de cette période de franche liberté pour la presse haïtienne que nous fit connaître la Révolution de 1946, le journal «Le Constitutionnel», dans une série d'articles, intitulés «La liberté d'expression en Haïti», écrivait déjà dans son édition du jeu de 5 novembre 1953:

«Pour le cas d'Haïti, par exemple, la vérité nous commande de dire qu'il y existe actuellement un secteur pendant ou dit d'opposition est représenté par un ou deux ou trois périodiques,

«La présence constatée de ces rares organes indépendants ou dit d'opposition, à côté des nombreux journaux gouvernementaux implique-t-elle L'EXISTENCE REELLE de la liberté de la presse?

«Enfin, Haïti est-elle un pays où fleurit la liberté d'expression?

«Voyons un peu les faits et les actes posés au cours de ces trois dernières années, en rappelant pour mémoire et pour l'histoire impartiale, que jamais, depuis le Gouvernement de Boisronod Canal, la Presse haïtienne n'avait connu une ère de liberté aussi grande que celle que nous avons vécue pendant la période embrassant l'année 1946

jusqu'au début de l'année 1948, qui marquait avec la suspension illégale du journal «L'ACTION» et l'emprisonnement aussi illégal de son directeur, le point de départ d'une série d'attentats contre la fraction indépendante ou Révolution de 1946 au début

dite de l'opposition de cette même presse haïtienne».

Donc, voilà déjà les neuf ans de pleine liberté de la presse haïtienne comptés si complaisamment par l'éditorialiste de «Le National» les prétendus neuf ans, au cours desquels aucun, accroc n'a jamais porté chez nous à la liberté d'expression, neuf ans pendant lesquels pas un Gouvernement n'a porté la main sur ce quatrième pouvoir que le peuple a conquis de hauts luttes, voilà ces neuf ans ramenus à la proportion d'un secteur raisonnable!

Cette proportion est raisonnable, en ce sens qu'elle traduit une réalité objective d'une époque donnée, exprimant une vérité historique ou une vérité tout court, sans tenir compte du fait que si l'on ne peut pas dire, sans une certaine déloyauté, que l'on a un certain manque de probité, que l'ombre de César dont on naît «la Presse Haïtienne» ne saurait en dire autant, mitous les PETITS CESARS que l'on rencontre sous tous les régimes, avec plus ou moins d'agressivité, et qui, gravitant autour de César — le grand — ont toujours tenté ou ont toujours eu le vent de projeter leur ombre sur cette Presse Haïtienne.

Comptant pour rien ou pour peu les tentatives marquées ou les simples velléités des petits césars en question «L'ACTION» et l'emprisonnement de son directeur, le point de départ d'une série d'attentats contre la fraction indépendante ou Révolution de 1946 au début

(Suite de la 1<sup>ère</sup> Page) de l'année 1948, parcequ'à partir de là un acte officiel du Gouvernement de la République fut posé contre la liberté d'expression, ouvrant ainsi l'ère des restrictions à la liberté de la presse et marquant un GLISSEMENT vers la manière forte par le recours à des mesures illégales et arbitraires.

En effet, c'est à la date du 4 mai 1948, exactement, qu'il fut procédé, illégalement et arbitrairement, à l'arrestation du directeur du journal «L'Action», arrestation suivie de celle du jeune collaborateur de ce journal, Mr Antoine L. Jean qui avait publié un article dans l'édition du jeudi 29 avril 1948 du dit organe.

Le Directeur de «L'Action» Mr Georges J. Petit, et son collaborateur furent inculpés d'avoir incité directement le peuple à la rébellion, au pillage, à l'incendie par la publication d'un article injurieux pour le gouvernement.

En même temps qu'on faisait arrêter et emprisonner les deux journalistes, un communiqué du Département de l'Intérieur fut publié dans les journaux annonçant la suspension du journal «L'Action».

Ces atteintes graves à la

liberté d'expression venaient d'être portées par le Gouvernement dont le Chef, dans son discours de prestation de serment devant l'Assemblée Nationale, avait fait cette déclaration solennelle:

«Quant à la presse, ce quatrième pouvoir que le peuple s'est donné pour être un oeil ouvert sur tous les autres, nous ne porterons jamais la main sur elle, car nous espérons n'avoir jamais aucune honte à cacher».

Quand donc «Le National» laisse entendre que depuis les Cinq Glorieuses, c'est-à-dire depuis la Révolution du 7 janvier 1946, pas un Gouvernement n'a porté la main sur ce quatrième pouvoir que le peuple a conquis de hautes luttes: quand il écrit dans son éditorial du 29 juillet 1955 que depuis neuf ans aucun accroc n'a jamais été porté chez nous à la liberté d'expression, aurait-il ignoré ces faits qui ne sont que d'hier? Et s'il ne le sait pas ignorer comment expliquer ses surprenantes affirmations sur le chapitre de la liberté d'expression en Haïti durant ces neuf dernières années?

Or, les mesures attenta

## Nécrologie

Est décédée dimanche matin en sa résidence, à la Croix des Bouquets après une longue maladie, Madame Emma nuel Mirville, née Thérèse Bertrand.

Ses funérailles ont eu lieu le lendemain lundi matin à 7 heures en l'Eglise Paroissiale du lieu, avec le concours d'un imposant convoi.

A tous ceux que ce deuil affecte, tout particulièrement à notre ami, M. Emmanuel Mirville et à ses enfants, nous renouvelons l'expression de nos sincères condoléances.

## Revue de la Société d'Histoire

L'édition de juillet 1955 de la Revue de la Société d'Histoire, de Géographie et de Géologie vient d'être livrée au Public.

Comme toujours, un Sommaire intéressant, comportant, notamment, un hommage d'Hénock Trouillot à la mémoire de Mentor Laurent incite à la lecture de cette excellente publication.

Nous remercions de l'envoi gracieux d'un exemplaire qui nous a été fait.

## Optique

Ici nous a été agréable de recevoir l'édition de juillet 1955, No 17, d'OPTIQUE, cette publication tant recherchée dans le monde de nos intellectuels.

Avec des plumes comme celles de Lucien Montas, d'Hénock Trouillot, de Franck Fouché, etc, «Optique» est la Revue dont la lecture se recommande d'elle-même.

Il nous plaît, cependant de signaler «Le cran ne nous plaît pas» de Lucien Montas.

«Indépendance», remercie pour l'envoi de l'exemplaire qui lui a été fait.

toires à la liberté d'expression, prises le 4 mai 1848; ce n'était que le commencement de la fin, sous le dernier régime de l'ère nouvelle de la liberté qui s'ouvrait pour la presse haïtienne avec la Révolution du 7 janvier 1946.

Nous le verrons bien plus loin.

(A suivre)

## Ecole Nationale d'Agriculture

Avis

Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un concours pour l'admission d'une nouvelle promotion d'étudiants en agronomie aura lieu, au local de la Faculté de Droit, le Mercredi 28 Septembre prochain, à partir de 7 hres, 15 a.m.

Les candidats seront examinés sur les matières suivantes: Botanique, Physique, Chimie, Zoologie et Mathématiques (programme des classes d'humanité). Le postulant devra remplir les conditions énumérées ci-après:

1o- être détenteur de son baccalauréat 2ème partie; 2o- être âgé de 23 ans au plus, au 30 Septembre 1955; 3o- présenter les pièces suivantes au moment de l'inscription: a- le certificat du bachelier 2ème partie délivré par l'Enseignement Secondaire;

b- un extrait de l'acte de naissance; c- un certificat de bonne conduite signé du Directeur du dernier établissement fréquenté; d- le carnet scolaire le plus récent;

e- un certificat de bonne santé obtenu dans la quinzaine de l'inscription; f- une photo d'identité; certifiée du parent responsable.

L'inscription aura lieu du jeudi 15 Septembre au vendredi 23 Septembre au Bureau de l'Assistant du Directeur de l'Ecole Nationale d'Agriculture, à Damien, entre 8 heures a.m. et 1 heure p.m. 30 juillet 1955

Le Numéro

0,50

## Au Parloir Funèbre

transféré à la Rue des Casernes Bloc compris entre les Rues de l'Enterrement et Hammerton Killick on trouvera

Les jolies couronnes mortuaires

pour les tombes

Toutes dimensions -- tous prix

## Buvez la fameuse Bière Hollandaise

(MILL)

La Bière Hollandaise MILL la meilleure des marques européennes.

Représentée en Haïti par la Maison André KHAWLY, angle Rues Courbe et des Césars.

## Electra

ELECTRICITE-ELECTRONIC RUE DU FORT PER

EN STOCK:

- Moteurs Electriques 'ALLIS CHALMERS' -- De 5 à 20 H.P. Triphasés.
- Moteurs Electriques 1/2 à 3 H.P. Monophasés 110 X 220 Volts 'Wagner'
- Pompes Electriques pour usage domestique 1/3 à 11 2 1/2 H.P.
- Pompes Industrielles 'Allis Chalmers' 3/4 à 3 pouces d'épuisement à Essence 4 Chevaux-Deux pouces, Génératrices Marque 'Leland' 1 à 2 1/2 K.W. 115 Volts ; 'A. Van Kaick 240 Volts 139 Volts Triphase
- Groupe Electrogènes 500 à 1000 Watts à essence 2, 5 K.W. Diesel
- Moteurs Diesel 'Enfield' 6 à 15 H.P. Refroidissement à Air.
- Moteurs Diesel 'Victor' 7/9 H.P. Refroidissement par Thermo-Siphon
- Moteurs à essence 'Enfield' 1 1/2 H.P. à 2 1/2 H.P.
- Chargeurs pour Batteries de 1 à 24 Batter
- Génératrices 200 Ampères 39 Volts pour Arc Electrique
- Générat. 25 Amp. 14 Volts 115 Volts 10 Amps. 800 Cycles
- Fers et Béchamel Electriques 'Simons' d'Allemagne très supérieurs
- Lampes Redresseuses pour Chargeurs 80 Volts 6 Amps.
- Prises de recharge et 1200, 2200, 3300 et 4400 Electronic
- Appareils de Réception et Transmission Amplificateur de Son
- Haut-parleurs 'Jensen' 'et 'University', de 6 à 15 pouces

Nous représentons exclusivement la 'Allis Chalmers', une des plus grandes Firmes Industrielles du Monde. Pour toutes informations, veuillez téléphoner à ELECTRA au 3373 ou nous écrire à P.O. Box 642. - Misus encore passer nous voir Rue du Fort Per.



# Indépendance

BI-HEBDOMADAIRE

1ère Année No 85

PORT-AU-PRINCE HAITI

Judi 18 Août 1955

## Liberté de la Presse

## Le Dr Gilbert de l'Université de Montréal

et notre pays

SUITE, voir le Numéro précédent

Nous avons écrit précédemment que les mesures attentatoires à la liberté d'expression, prises le 4 mai 1948 contre le journal "L'Action", n'étaient que le commencement de la fin; sous le despotisme répressif, la liberté de la presse qui s'ouvrait pour la première fois avec la Révolution du 7 Janvier 1946.

Le lecteur notera qu'en parlant de cette date, nous avons voulu parler d'un acte officiellement posé par le Gouvernement à la rébellion, au pillage,

Lettre de Paris

## Capital NATIONAL et Capital ETRANGER

Suite, voir notre précédent Numéro

La captation de l'énergie thermique si l'on s'en rapporte au nombre de nos rivières est très faisable. Cela mènerait à toutes les bourses le prix de l'électricité au kilowatt-est amènerait de ce fait la Cie de l'Electricité à la production étrangère laquelle avait dû déjà être la propriété de l'Etat Haïtien à être moins arrogante, moins exigeante.

qu'il appartiendra d'en faire l'enseignement dans nos villes et nos campagnes. L'édification des usines à glace dans toutes nos villes et campagnes, des locaux scolaires.

## Au Foyer

des Arts Plastiques

Judi dernier, 11 août, le Foyer des Arts Plastiques dont on s'accorde à louer les incroyables succès remportés tant dans le pays qu'à l'étranger, était la cinquème anniversaire de sa fondation.

A cette occasion, une assistance des plus sélectes où se remarquaient des dames et demoiselles de notre société, des membres de la presse, répondait à l'invitation du Directeur, notre ami Dieudonné L. Cédor, Voir suite page 4

## Les vacances

par NUMA CHASSAGNE

Si dans les fastes de notre histoire, nous nous heurtons à des règlements insolites sans fondement et sans but, mais il faut l'avouer, le règlement qui prescrit des vacances aux employés de l'Etat; aux employés du Commerce, des industries est des plus sensés, des plus logiques. Cet acte, nous le connaissons dans les centres de la haute civilisation nous est arrivé bien tardivement, mais enfin, elle nous a atteint. Elle s'imposait car il faut nécessairement une détente à celui qui est astreint au travail durant tout le cours d'une année. La

Mercredi de la semaine dernière, à 9 h 25 p.m., la famille Nicolas Jo-Julien, Madame née Eivire Petit, s'agrémentait d'un nouveau membre, un gros poupon de 9 livres et 2 onces.

La joie succédant aux inquiétudes naturelles chez les parents par une malencontreuse CESARIENNE, n'en fut que plus forte, car pensez donc, après trois filles, c'était le premier garçon qui faisait ainsi son entrée parmi ce beau petit monde pour leur bonheur complet.

Il est prénommé: RONY. La mère et l'enfant se portent bien. En souhaitant chaleureusement la bienvenue au petit RONY, nous adressons nos vifs compliments aux père et mère qui touchent d'ailleurs de près notre maison.

détente est surtout pour l'esprit, confirmé dans un milieu stagnant comme le nôtre, où l'on ne ressent pas assez les grands courants de la civilisation agissante. Prendre les vacances ne se resume pas à garder la maison, à vivre comme un reclus dans son cloître. On doit se moderniser, composer avec la monotonie des heures troublées, se créer des ailes et s'élever pour toucher de nouveaux sites, les vastes étendues s'ouvrant devant nous comme un plumage de paon.

La semaine dernière, était le Docteur Gilbert de cette éducation soignée et cet enseignement de l'hygiène ne seront vraisemblablement que s'il sont confiés à un personnel qualifié non seulement en technique hygiénique et sanitaire, mais aussi en principes pédagogiques.

Ainsi de véritables progrès seront réalisés dans ces domaines quand des instituteurs de carrière, des normaliens surtout avec des qualifications en Hygiène Publique seront affectés à la formation d'auxiliaires et au perfectionnement des instituteurs qui doivent répandre dans nos écoles le semence de l'hygiène.

Le Docteur Gilbert a laissé notre pays le mardi 9 courant en route pour la Guadeloupe et la Martinique qu'il visitera également avant de rentrer au Canada.

Souhaitons que les conseils de ce spécialiste soient mis en application pour le plus grand bien de nos masses et principalement de notre gent scolaire, tant urbaine que rurale.

## Un mot du Député Jeanty

Mercredi 17 août à la première session de la 37ème Législature a pris fin. Avec le cérémonial habituel, le président de l'Assemblée Nationale l'a clôturée hier soir.

En gloire, elle a été plutôt terne et sans intérêt. Les ministres ne se sont départis de leur attitude coutumière. De ce côté, à part un ou deux éclaircissements, ou deux projets de loi de quelque importance ont été présentés et votés.

Le mutisme des Sénateurs est notoire. S'ils pouvaient se soigner! L'absence d'une fraction indépendante se ressent dans l'atmosphère même de la Chambre des Députés. Néanmoins, ils ont quelque peu secoué leur timidité du début et tout à la fin de la session, ces messieurs ont fait montre de plus de souci du Bien Public. C'est ainsi qu'à la séance Voir suite page 4

## Psychologie et mentalité des gens de chez nous

Misère de misère de notre pays !

Suite Voir le Numéro précédent. « Ces jours-ci, écrit « La plus l'un sur l'état lamentable de nos rivières est très faisable. Cela mènerait à toutes les bourses le prix de l'électricité au kilowatt-est amènerait de ce fait la Cie de l'Electricité à la production étrangère laquelle avait dû déjà être la propriété de l'Etat Haïtien à être moins arrogante, moins exigeante. C'est à nos techniciens

## Regard sur le Sud

Et « La Pitalage » contiennent un article, paru dans son édition de dimanche 7 et lundi 8 août, sous le titre: « Soulignons la détresse de nos frères du Sud », en ces termes très nets: Il a fallu, cependant, le déplacement, dimanche dernier, vers Jérémie, de quelques journalistes, dont deux membres de la presse quotidienne, invités personnellement par l'Ambassadeur Dan-

Quelques équipes disséminées ça et là dans le Département du Sud travaillent au petit bonheur à la réfection des routes de cette région. Toutefois, on doit considérer que ce pauvre qu'on essaie de réaliser actuellement s'est déjà beaucoup quand on pense que depuis des décades « REFLECTION DES ROUTES » surtout de celles du Sud, ne figurait plus sur le budget des Travaux Publics. Voir suite page 4

# A travers la presse haitienne

## La liberté d'expression en Amérique Latine

En Argentine, la censure qui étouffait la presse s'est sensiblement assouplie et l'on peut dire qu'il existe à présent une certaine liberté qui, on l'espère ira en grandissant. Le journal catholique «El Pueblo», par exemple, qui avait été liquidé en janvier dernier à la suite d'un procès en presse a été autorisé à reprendre ses activités. Son Directeur a été mis en mesure de renouveler le matériel illégalement saisi.

En Colombie, la censure est supprimée sauf en ce qui concerne les opérations dites de banditisme sur lesquelles ne peuvent être diffusées que les informations officielles.

Au Pérou, le Président Odría a levé la censure et a annoncé qu'il ne présentera pas sa candidature à la Présidence en 1956.

Même le Nicaragua et le Guatemala où la censure était pratiquée ont commencé à l'atténuer.

Ce magnifique essor de la liberté d'expression en Amérique Latine ne vise à rien moins qu'à élever une digue solide contre le communisme en montrant que dans les démocraties latino-américaines la liberté de presse est respectée contrairement à ce qui se passe derrière le rideau de fer.

«Le Matin», samedi 6 août 1955.

## A propos de la censure en Colombie

WASHINGTON 9 (AFP).

Il faut espérer, en prenant en considération le beau passé démocratique de la Colombie, que le Président Rojas, tenant compte des protestations telles que celle qui vient de lui adresser l'Association de la presse Inter-américaine, annulera en temps voulu sa déci-

sion d'imposer la censure», cours: écrit lundi le quotidien indépendant de Washington, «The Evening Star» dans un éditorial consacré à la «Censure en Colombie». L'auteur de cet éditorial se refuse à croire que cette décision soit due; comme le prétend le président Rojas, au fait que «des combats continus se déroulent à l'intérieur de la Colombie».

«En fait, écrit-il, selon toutes les dépêches provenant de sources autorisées, le Président Rojas a pris avant tout cette mesure parce qu'il ne peut tolérer la moindre critique dirigée contre lui personnellement ou contre sa politique. Et à cet égard, comme Juan Peron en Argentine et d'autres despotes réels ou en puissance, il a suivi les méthodes habituelles des dictateurs qui consistent à asséner rapidement des coups à la presse libre dans laquelle ils voient un des principaux remparts de la liberté individuelle et collective» conclut l'éditorialiste de «The Evening Star».

«Le Nouvelliste» du lundi 8 et mardi 9 août 1955.

## La liberté de PRESSE au Mexique

Récemment à l'occasion de la célébration du jour de Liberté de la Presse, les Directeurs des journaux du Mexique et des agences d'informations offrirent un banquet à S. E. le Président de la République, Don Adolfo Ruiz Cortines. Aux discours qui furent alors prononcés par les organisateurs, le Secrétaire de la Présidence, Don Enrique Rodríguez Cano, répondit par de fortes paroles qui situent clairement la position du gouvernement mexicain vis-à-vis de la liberté d'expression.

Voici un extrait de ce dis-

«Le Gouvernement de la République a la profonde conviction que le meilleur tribut que nous puissions rendre à la liberté est l'exercice effectif des droits de l'homme, des droits qui se détachent fondamentalement, la liberté d'expression, de croyance et de travail.

«La liberté est le plus haut symbole de la Démocratie. Sans elle le Peuple serait exposé aux excès des despotes, privé de ses droits sans garanties et sans justice.»

«Les plus grands hommes du Mexique ont été ceux qui ont lutté pour la liberté et avec elle, pour la rédemption du peuple. La grandeur de Hidalgo et de Morales, les efforts héroïques de Juárez, et le patriotisme et l'esprit révolutionnaire de Carranza, sont des preuves de la conscience du Mexique pour vaincre avec une intelligente décision et de la vaillance, les obstacles qui pourraient s'opposer au progrès de la Nation.»

«La liberté n'est pas un don, ni un privilège; c'est une lutte quotidienne dont on ne peut sortir victorieux qu'en combattant les égoïsmes, la fausseté et le mensonge. En ce qui nous concerne, au Mexique, c'est un legs historique main tenu fidèlement par les régimes révolutionnaires qui nous précéderent et que nous devons conserver intègrement.»

«Nous n'oublierons jamais que les efforts et la lutte d'hier nous ont conquis les libertés d'aujourd'hui. Les droits dont nous jouissons maintenant furent conquis grâce au sacrifice de notre peuple et aux luttes que livrèrent les prolétaires de la liberté de la presse en notre pays.»

«Le Gouvernement de la République sera toujours la ferme soutien des libertés fondamentales qui constituent l'essence de notre nationalité.»

«Le matin» du 10 août 1955.

## 3 morts à Dame-Marie

A Dame-Marie, trois nouveaux décès par suite d'inanition viennent d'être enregistrés à la fin de la semaine dernière.

Les victimes sont Victor Charles, originaire de Bonbon et Jules Blanc, originaire de Port Salut.

Le cadavre d'un individu, qu'on n'a pu identifier, a été également trouvé sur la voie publique.

Les médecins de la Santé Publique et les Comités de Secours mettent tout en œuvre pour faire face à cette situation.

«La Phalange» Mercredi 10 et jeudi 11 août 1955

Imprimerie de «L'Action» 73 rue des Fiches-Forts

## CAPITAL NATIONAL ET...

des immeubles pour abriter les administrations de l'Etat: les Mairies, Préfectures, sous-préfectures, Salles de fêtes, théâtres-cinéma-Bibliothèques municipales, la modernisation du Lycée Philippe Guerrier entre autre peut servir de modèle.

Cette politique de reconstruction aura à requérir la concours de tous nos compatriotes: manuels et intellectuels, hommes et femmes. Dans l'accomplissement de tous ces travaux pour remettre sur pied notre pays, le chômage endémique sera résorbé. La main d'oeuvres dans ces conditions se doit d'être exclusivement haitienne. Comme il importe que ce plan soit réalisé en fonction de l'indépendance politique et économique de notre pays, les capitalistes haitiens et étrangers, indépendamment de leurs oppositions d'intérêt seront conviés d'appliquer à la lettre les lois sociales votées sous la présidence du feu président Estimé et qui sont en vigueur sous l'actuel gouvernement.

N'est-ce pas conforme à l'équité. Car la prospérité de notre pays qu'on le veuille ou nous compte tenu de l'enrichissement des capitalistes haitiens et étrangers est étroitement liée au bien-être de nos masses populaires. Autrement comment concevoir la souveraineté nationale si la majorité de la nation, sur le plan économique est dans le plus complet dénuement, si le droit au travail ne lui est pas assuré si les richesses nationales appartiennent à une minorité d'étrangers et de quelques brillants seconds haitiens au nombre de quels il faut compter une majorité de naturalisés et d'une infirme minorité d'haitiens de vieille souche. Cela eut-il été possible? Si antérieurement à l'occupation de l'USA en 1915 l'on n'avait pas trop grandement ouvert les portes de la maison haitienne à des étrangers très misérable ment vêtus des évadés de bagnes peut être des repris de justice sans ressources presque, la plupart sans passeports, prêts à tous les trafics que réprouve la morale commerciale, disputant d'abord habilement, opiniâtement, et déloyalement, avec le régime haitien; puis ensuite avec arrogance, mépris à nos nationaux à la faveur de l'occupation de l'U.S.A. la prépondérance économique et commerciale. Leur réussite était surtout due à la clientèle haitienne, laquelle avait, par snobisme, le désir de changement, com-

plexes d'infériorité délaissés d'elle-même les maisons haitiennes qu'elle estimait à tort moins bien assorties et moins modernes que les boutiques étrangères.

Ludovic Morin LACOMBE à suivre

## NOUVELLES COURANTES

Samedi dernier, il y eut au Palais National, conférence de presse tenue par le Secrétaire d'Etat de la Présidence.

A la suite d'un cable envoyé à la «Associated Press» par son représentant en Haïti, M. Bernard Diederich, sur la situation dans le Sud, le cable dit-on déformé par «El Caribe» qui l'a publié, le Secrétaire d'Etat de la Présidence en démentant les informations erronées du journal dominicain, en profitait pour fournir des renseignements aux représentants des journaux invités à cette conférence de presse sur la situation qui a fait l'objet de ce cable.

D'après le compte rendu du «Nouvelliste», le Secrétaire d'Etat de la Présidence a souligné que la presse n'a fait part d'une situation grave existant dans le Sud, situation qui est la conséquence du cyclone d'octobre, et a mis l'accent avec un luxe de détails sur les conséquences de l'ouragan, mais n'a jamais pensé à mettre en relief les efforts du Gouvernement en vue de venir en aide aux populations éprouvées.

«Notre Rédacteur en Chef», continue «Le Nouvelliste», devait dans la suite souligner la nécessité pour le gouvernement de rendre publiques toutes les informations concernant l'effort formidable entrepris par l'exécutif pour régénérer les régions du Sud».

xxx

Rappelons en passant, que depuis le passage du Cyclone Hazel, une seule fois, dans les premiers mois, le Président de la Croix Rouge Haïtienne avait réuni les membres de la presse pour leur fournir des renseignements sur l'état de la situation causée par le cyclone et les difficultés rencontrées; déjà, quant au ravitaillage des populations sinistrées, en dépit du fait que des dépôts étaient bondés de secours reçus de toutes parts.

Dans ce pays, on n'est jamais empressé de renseigner la presse. En ce qui concerne le cyclone, il a fallu l'affaire de «El Caribe» pour faire penser à elle pour les renseignements fournis au cours de la conférence de presse.

## Russo Freres

Pour vos cadeaux de toutes sortes n'oubliez jamais de passer chez Russo Freres qui satisfait les goûts les plus délicats.

Et, surtout, n'oubliez pas que c'est la maison qui a la spécialité des articles, tels que montres, bracelets-montres, pendules, lutz et tes de toutes les qualités, et un assortiment de bijoux aux prix imbattables.

## Alcool-Alcool

GUY SEJOURNÉ

Fournisseur auprès des Hôpitaux et Pharmacies pour sa haute pureté Scientifique.

xxx

Fournisseur auprès des industries pour son Haut rendement.

xxx

Fournisseur auprès des Liquoristes pour sa qualité incomparable

v Sejournéet Maurice Vaire 1 u-re.

## Buvez la fameuse Bière Hollandaise

(MILL)

La Bière Hollandaise MILL la meilleure des marques européennes.

Représentée en Haïti par la Maison André KHAWLY, angle Rues Courbe et des Césars.

Mangez les pains LARCO Buvez les Boissons gazeuses LARCO

d'abord, puis Sejour Laurent ont mis l'accent sur la grande détresse de ces populations affamées. Le cri d'alarme a été lancé à nouveau. Il était temps!

Il y a vraiment des aveux, des vérités qui sont simples et qui, en raison même de leur simplicité, vous écrasent de leur cruauté, quand ils finissent par éclater dans l'air, parce que traduisant la plus brutale des réalités!

C'est comme une bombe à retardement qui vous saute tout sur son passage, choses et gens!

Bien entendu, la bombe à

retardement est un ogin meurtrier dont se servent des mains criminelles à des fins criminelles!

Ici, la bombe est figurée par des articles de journaux, des reportages surtout faits occasionnellement, disons providentiellement, laquelle bombe, une bombe bienfaisante, celle-là, a fait sauter dans l'air la terrible situation matérielle et physique, que confrontent les populations sinistrées, af-

# Psychologie.

(Suite de la page précédente)  
famées des régions de la Grand'Anse!

Une bombe dont l'explosif est constituée par de simples et nues vérités qui semblaient se tenir sous les boisés et que seule une occasion, pourrait-on dire, inattendue, inespérée a pu faire voir le jour!..

Il en était vraiment temps, pour parler comme «La Phalange»!

La providence se manifeste parfois à l'égard des indi-

vidus. Elle se manifeste également à l'égard des peuples. Les peuples, ne sont-ce pas les individus pris collectivement?

C'est donc ces jours-ci seulement que tous les yeux sont tournés d'une façon toute particulière, vers la Grand'Anse, ces jours-ci seulement que la terrible situation matérielle et physique, que confrontent les populations sinistrées de ces régions, retiennent spécialement l'attention!

Et encore e-t-il fallu le déplacement, dimanche 31 juillet écoulé, vers Jérémie, de quelques personnalités, dont deux membres de la presse quotidienne, INVITEES PERSONNELLEMENT PAR L'AMBASSADEUR DAVIS, pour ouvrir les yeux de plus d'un sur l'état lamentable dans lequel croupissaient de très nombreux compatriotes du Département du Sud!

Si nous comprenons ce que parler veut dire, si nous voulons être francs et courageux, en reconnaissant une vérité exprimée simplement, sans faux comme sans acrimonie, faut-il pas admettre qu'il est ressort clairement des faits et des mots imprimés pour traduire une situation à la fois triste et pénible; que n'eût-ce été une initiative prise par l'Ambassadeur Américain Roy Tasco Davis, d'inviter quelques personnalités et des journalistes dans une expédition par avion spécial de force aérienne de son pays?

explication organisée, en direction de Jérémie il y a bien des chances:

1o) que les yeux — tous les yeux, s'entend — ne seraient point tournés aujourd'hui, d'une façon spéciale, vers la Grand'Anse;

2o) que la terrible situation matérielle et physique, que confrontent les populations sinistrées de ces régions, ne retiendrait peut-être point spécialement l'attention;

3o) qu'enfin, les yeux de plus d'un ne seraient peut-être guère en train de s'ouvrir sur l'état lamentable dans lequel croupissaient de très nombreux compatriotes du Département du Sud.

Voilà ce que parler veut dire, et voilà les faits et la réalité que les mots imprimés traduisent! Faits bien pénibles! Réalité bien cruelle!

— 206 —

(à suivre)

## LOTÉRIE DE L'ÉTAT

Haitien Avis

Il porté à la connaissance des placiens que les Billels de Tirage (13 Septembre 1955) de la Loterie de l'Etat Haitien seront mis en circulation le jeudi 18 Aout 1955 de 8 heures du matin. En conséquence, les intéressés sont priés de s'inscrire pour le nombre de Billels qu'ils désirent acheter contre cash; les Samedi 13 et Mardi 16 Aout 1955.

LA DIRECTION

Port au-Prince le 11 Aout 1955

## Electra

ELECTRICITE-ELECTRONIC RUE DU FORT PER

- EN STOCK:
- Moteur Electrique ALLIS "CHALMERS" De 5 à 20 H.P. Triphasés
  - Moteurs Electriques 1/2 à 3 H.P. Monophasés 110 à 220 Volts "Wagner"
  - Pompes Electriques pour usages domestiques 1/3 à 1 1/2 HP.
  - Pompes industrielles "Allis Chalmers" 3/4 à 3 pouces d'épuisement à Essence 4 Chevaux.
  - Deux pouces, Génératrices Marque "Leland" 1 à 2 1/2 K.W. 115 Volts
  - "A. Van Kaick 240 Volts 139 Volts Triphase
  - Groupe Electrogènes 500 à 1000 Watts à essence 2.5 K.W. Diesel
  - Moteurs Diesel "Enfield" 6 à 15 H.P. Refroidissement à Air.
  - Moteurs Diesel "Victor" 7/9 H.P. Refroidissement par Thermo-Siphon
  - Moteurs à essence "Enfield" 1 1/2 H.P. à 2 1/2 H.P.
  - Chargeurs pour Batteries de 1 à 24 Batteries
  - Génératrices 200 Ampères 30 Volts pour "Arc Electrique"
  - Générat. 25 Amp. 14 Volts 115 Volts 10 Amps. 800 Cycles
  - Fers et Accessoires Electriques "Siemens" d'Allemagne très supérieurs
  - Lampes Redresseuses pour Chargeurs 80 Volts 6 Amps.
  - Pièces de rechange et Acces. pour Radios et Electronic
  - Appareils de Réception et Transmission Amplificateur de Son
  - Haut-parleurs "Jensen" et "University", de 6 à 15 pouces

Nous représentons exclusivement la "Allis Chalmers" une des plus grandes Firmes Industrielles du Monde. Pour toutes informations, veuillez téléphoner à ELEC TRA au 3373 ou nous écrire à P.O. Box 642. — Mieux encore passer nous voir Rue du Fort Per,

## LES VACANCES

Dans nos yeux éblouis, tout ce qui est nouveau pour nous est une merveille. L'esprit multiplie nos connaissances, nous transforme comme le papillon issu de la chenille.

Et c'est constamment dans la saison chaude, et avec raison, que les vacances sont prononcées: Autrefois; du temps de notre jeune âge, ce terme avait une signification restreinte, unité, exclusivement pour les enfants des écoles, mais depuis, il englobe tous les âges. Et que les temps sont changés! Pour nous, écoliers, les vacances étaient un très agréable arrêt dans les études, une très agréable diversion scolaire. On ne s'amuseait guère, nos divertissements étaient d'une pauvreté inouïe, si bien que les passionnés de l'érudition se remémoraient les leçons déjà enseignées ou poursuivaient leurs études à l'aide d'ouvrages appropriés. Résidant dans les quartiers divers, on ne se voyait pas et on ne pouvait rien organiser. Et pour organiser, il aurait fallu avoir un maître, un conducteur.

Les écoliers d'aujourd'hui, plus favorisés, ont un conducteur et un Maître Spécialiste en la matière, Mr. l'abbé Beilamy, ancien soldat, nous est arrivé de France, tout armé pour une évacuation bienfaisante de notre jeunesse somnolente et avide de s'instruire. Directeur du Collège, éducateur, professeur énergique il a créé des groupes, triés de ses classes et du scoutisme jérémien qu'il entraîne à sa suite à travers nos montagnes et dans nos plaines. Ils y vont, gais et contents, alternant tour à tour des chants religieux et patriotiques. Comme une armée en campagne, à la lueur des étoiles, ils dressent des tentes pour un refuge; se couchent sur la dure ou à peu près, affrontent l'orage; acceptent en riant les averse, font leur cuisine, s'exercent au lessivage etc.

Ce sont de très bonnes vacances qui dans l'avenir s'épanouiront en des résultats heureux, contribuant pour une large part à la formation des

hommes de caractère, si rares dans le pays:

Dans les grandes capitales, Paris, Vienne, Londres, les mois de Juillet, Aout et Septembre sont les plus favorables pour les départs en masse, les gares sont remplies, les trains sont bondés et à l'heure fixe, s'enfuient, gagnant les plages, les villes d'eau, les grands ports d'embarquement. Dans les ports, c'est la traversée des mers pour ceux qui ont la hantise des vestiges du passé: Villes anciennes ou mortes, dans lesquelles, dans un silence de désert, s'épanouissent les ruines gigantesques de mausolées, d'édifices des constructeurs modernes. Ils ont soif du nouveau même du nouveau répétant. Mr de Chateaubriand, dans son voyage en Amérique a trouvé de quoi l'inspirer dans ses pages admirables sur les Peaux Rouges ou indiens. La littérature, sans s'amoindrir s'aggrave aisément aux petites cases.

Ce que l'on voyage durant les mois de vacances, mon Dieu! A. Annecy, chef lieu de la Haute Savoie, nous nous y trouvions depuis des semaines sans rencontrer un savoyard, la ville pullulait d'étrangers. Que de fois, en promenade, en quête d'un renseignement; abordant un promeneur, nous reçûmes cette réponse: Comme vous, Monsieur, je suis étranger ou pays on ne trouve le regnicole que dans son magasin et dans sa boutique. Beaucoup d'étrangers donc beaucoup d'hôtels. Et on en battissait encore. L'explication nous a été donnée le lendemain par une revue de la Cité où nous lisions ceci: «Hier, en moyenne, vingt touristes furent contraints de se coucher à la gare; ils sont repartis ce matin, n'ayant pas trouvé de chambres dans les hôtels».

L'haitien en général: apprécie peu les arts libéraux. Il prend l'avion ou le bateau pour un cas de maladie. Le jérémien; par exemple, assez à l'aise qui autrefois, voyageait pour son commerce et pour se divertir, s'immobilisait dans Paris. Il n'avait ja-

mais pensé à franchir la frontière pour voir la Suisse, pays si cher aux touristes.

Nous avons progressé. Actuellement, le sens artistique est largement développé chez nous. Disciples de J.J. Rousseau, il nous a inculqué le sentiment de la nature, nous a fait laisser l'air factice de l'atmosphère des salons pour nous lancer dans les champs.

Depuis plus de soixante ans, pour passer nos vacances, nous n'avons que Bordès et ses environs qui, par leur proximité avec la ville, ne sont que des faubourgs. Maintenant, nous avons la nostalgie des grandes routes macadamisées, des longues avenues plantées de verts palmiers aux branchages touffus aboutissant sur de larges plateaux où la vue s'étend sur des horizons variés. Mais ce n'est qu'une première étape dans cette montée infinie de notre rêve, d'autres étapes sont encore à gravir, il nous les faut franchir avec diligence et atteindre le point culminant. La résidence inviolée des aigles.

Depuis des semaines, des ingénieurs sont à l'oeuvre, travaillant à l'amélioration de nos anciennes routes, les rendant carrossables; de nouvelles sont percées. Une des plus importantes au point de vue touristique, est celle qui passe par Léon, traverse Bras Sec, atteint Pourceline et Fond Cochon, puis Annette pour s'arrêter sur un des sommets de la Hotte, le pic de Macaya. Quelle perspective grandiose.

Si dans chacun de ces endroits transformés en bourg des par l'agglomération des transactions, on trouve hôtels, restaurants, et si, sur la crête de Macaya, on trouve toute la splendeur des grands hôtels, cette splendeur décuplée par des réclames y ferait accourir en foule, ceux surtout qui fléchissent sous le poids de leur fortune.

Seuls des capitaux étrangers seraient capables d'opérer un tel miracle.

N. CHASSAGNE

Jérémie le 30 juillet 1955



# Regard sur... LIBERTE DE... 106 jours au Pénitencier National

Suite de la page 1  
blicas, quoique la loi créant la taxe sur les véhicules prévoyât que cette valeur serait affectée uniquement à restaurer nos routes défoncées...

Cependant, il est consolant de constater que le gouvernement veut créer de nouvelles routes et travaille à cela: Les Anglais La Casouanne, où 130 hommes travaillent d'arrache-pied, seront relâchés bientôt par une route assez carrossable. La route Anse d'Hainault-Les Irois, en voie aussi de réalisation, sera de première importance pour le développement de la figue-banane dans cette zone. Malheureusement; on n'aura pas fini de réaliser il n'y a que 48 individus employés soit six équipes de huit hommes chacune. Quand donc pourra-t-on jamais réaliser ces trente kilomètres pour arriver aux Irois si pendant près de trois mois on n'a même pas atteint six kilomètres.

Les routes Jfrémie-Ancelclair, Corail-Pestel seront autant d'actes posés par le gouvernement actuel si tout arrive à bon terme, car ce se

## Un mot du...

Suite de la page 1  
ce du 12 août dernier qui a duré jusqu'à 4 heures de l'après midi, le député de Vallière, Mr Jeanne C. Zamor, avait fait venir les Ministres de l'Economie Nationale et de la Santé Publique pour renseigner l'Assemblée sur les mesures qui ont été prises pour secourir les sinistrés du Sud.

A cette occasion, le député Mauger qui, mieux que ses collègues, a débattu la question, a surtout insisté sur la carence d'organisation dans la distribution des secours aux sinistrés. Il a même révélé que des vivres et des médicaments sont restés longtemps entreposés tandis que les affamés et les malades couraient les rues.

Comme le Ministre Dorville tentait d'expliquer que ce retard était dû à la mise sur pied du Service de la Distribution; le député Jeanty, de sa place, et comme pour lui-même, chuchota: Dix mois pour organiser une distribution!

rd tout au profit de la collectivité; partant du fisc. D'ailleurs, nous voulons croire que ce programme qu'exécutent actuellement les services compétents n'a pas pour but seulement de protéger quelques peu les sinistrés de ces régions, mais aussi de développer ces zones

## Au Foyer...

Suite de la 1ère page  
au 6 à 8 organisé au local du Foyer, aux Palmistes, Cité de l'Exposition.

Présenté par un membre du groupe, le Directeur, Dieudonné L. Cédor prononça une belle allocution dans laquelle il retraça les étapes de l'évolution du Foyer des Arts Plastiques de sa fondation à aujourd'hui, et il ne manqua pas d'exprimer sa gratitude aux généreux mécènes qui n'ont cessé depuis de leur apporter tout le concours possible, de même qu'au public qui ne leur a point ménagé son encouragement.

Il fut vivement applaudi. L'on donna ensuite assaut aux tables garnies et aux boissons glacées qui firent les délices des nombreux invités auprès desquels se pressaient avec autant d'amabilité que de plaisir les membres du Foyer des Arts Plastiques.

Ce fut un 6 à 8, en tous points, réussi.

Au seul de cette nouvelle année qui s'est ouverte pour cet utile groupe ment d'artistes jamais plus décidés à aller de l'avant, sous le signe de la compréhension de plus en plus nette du rôle qu'ils sont appelés à jouer dans la cité, nous prenons plaisir à lui souhaiter tout le succès auquel il donne droit les inlassables efforts que ses membres déploient depuis ces cinq ans et une admiration de plus en plus raisonnée des haïtiens honnêtes et conscients.

A vendre, à affermer ou à louer dans des conditions très avantageuses, une grande maison ayant 4 grandes pièces sise à l'Avenue Fouchard.

Pour renseignements s'adresser à Me Esnol Baptiste

Archives du Sénat

dans notre présent numéro ainsi que celle d'un article d'Antoine L. Jean faisant la relation de son arrestation et de sa détention au Pénitencier National.

La gravité même de l'inculpation portée contre les journalistes en question et l'issue qui fut trouvée à l'affaire suffirent à démontrer qu'il ne s'agissait nullement de réprimer un abus à la liberté d'expression, mais bien un attentat que l'on entendait commettre contre cette liberté d'expression et arriver à étouffer la voix d'un organe indépendant ou d'opposition dont la présence gênait le Pouvoir.

Cela est si vrai que, la publication du journal "L'Action" suspendu en mai 1948, ayant été reprise après accomplissement de certaines formalités, le 2 septembre de cette même année 1948, ce journal ne put tenir que quatre mois à peine. Vers la fin de novembre 1948, il fut à nouveau suspendu, par Commandement du Département de l'Intérieur et de la Défense Nationale.

Quand donc "Le National" écrit que depuis les Cinq Glorieuses, c'est-à-dire, depuis la Révolution du 7 janvier 1946, pas un gouvernement n'a porté la main sur ce quatrième Pouvoir que le peuple a conquis de hautes luttes; et que depuis neuf ans, aucun accroc n'a jamais été porté chez nous à la liberté d'expression, parle-t-il sérieusement, ou bien faut-il attribuer de telles affirmations à un grave oubli ou à l'ignorance des faits de notre politique, ignorance elle-même due au jeune âge du "grand benjamin" de notre presse quotidienne?

Car, la mesure de suspension, prise pour la deuxième fois, contre le journal "L'Action", fut bien un acte de Gouvernement, le Gouvernement du 16 août 1946, et cette mesure de suspension elle-même, prise dans les conditions que nous venons de rappeler, si elle ne constitue pas un accroc à la liberté d'expression, en quoi consiste un accroc, dans le cas qui nous intéresse et comment le définir?

Les faits, avons-nous déjà dit, restent les faits, et les faits ont la tête dure.

(à suivre)

## Amnistie

S.E. le Président de la République vient de prendre un Arrêté par lequel, amnistie à tous ceux qui, soit comme auteurs, soit comme complices ont été, au cours de l'année 1947, inculpés et poursuivis pour délits de presse, troubles à la paix publique par des écrits imprimés et publiés, de corruption de fonctionnaires, d'usage frauduleux de sceaux, et pièces appartenant à l'Administration Publique, de distribution d'écrits injurieux sous réserve des droits de tiers en ce qui est des intérêts civils.

L'édiction de cette mesure de clémence est dictée par de hautes considérations humanitaires, ayant pour but de jeter un voile d'oubli sur certains actes répréhensibles par leur répercussion de nuire à la politique d'apaisement social que poursuit le Gouvernement et de maintenir les esprits dans un climat de paix et de concorde civique, en vue de la réalisation des initiatives décisives prises pour l'avènement matériel et moral du pays.

SIPP

(Extrait de "L'Action" du jeudi 2 septembre 1948)

## Avis important

Je, soussignée, Madame veuve Dantès René, demeurant et domiciliée à Thomassique, actuellement en cette ville, crois devoir porter à la connaissance des autorités de l'ordre judiciaire et du public en général que, profitant de mon éloignement, mon feu mari avait commis à mon préjudice le crime de bigamie en se mariant à une femme qui est morte, mais avec laquelle il a eu des enfants; qu'il avait renouvelé cet acte criminel en se mariant à une veuve dont je ne cite pas le nom pour ne pas froisser sa susceptibilité. Les deux mariages qui ont eu lieu dans ces conditions étant nuis de plein droit, les enfants qui en sont issus, sont par voie de conséquence des enfants adultérins. Seules sont aptes à concourir avec moi au partage de la succession bien maigre il est vrai, de mon feu mari les deux enfants filles, devenues aujourd'hui dames Acton et Dieu juste que j'avais reconnues comme mineures dans mon acte de mariage.

A bon entendre, salut!  
Port-au-Prince, le 11 août 1955  
Mme Veuve Dantès RENE

Le mardi 4 Mai 1948, vers les trois heures de l'après-midi, je reçus une invitation du Bureau de la Police où m'attendait un mandat d'amener signé du commissaire du gouvernement près du Tribunal Civil de ce ressort pour délit de presse. J'ai dû m'y conformer. Après certaines formalités j'ai été expédié au pénitencier national et j'étais dans la fameuse cellule dite "Jolibois". Le lendemain j'ai été déféré par devant le Chef du Parquet, et vers les deux heures de l'après-midi j'étais déjà dans ma cellule.

Le vendredi sept mai vers les dix heures du matin; un jeep m'achemina au quartier général du district de la police où je suis déposé sur un banc; près d'un groupe de voleurs ou prévenus de vol:

J'y ai passé quatre heures près. Et je m'impatiente déjà quand un officier et un détective me conduisent à l'office du chef de la police. Ensuite le jeep me ramena à la prison. Le soir venu, étendu sur mon vieux lit je restai longtemps à réfléchir sur la fragilité des choses humaines et le lendemain je m'étais réveillé un peu plus courageux.

Le vendredi quatorze Mai, appelé et questionné par le Juge d'Instruction, ma conscience citoyenne y répondit. Le samedi quinze mai, j'ai été transféré ailleurs, mais j'ai passé des nuits, sans pouvoir dormir incommodé que je fus par la mauvaïse odeur dégagée par l'urine des prisonniers qui coulait sous la porte de ma cellule.

Le dimanche treize juin, à la suite d'une indisposition, j'ai été retourné au Jolibois. Le soleil de feu de l'été descendit une telle chaleur dans ma cellule à plafond de tôles que l'atmosphère était presque irrespirable. Malgré mon état de santé qui laissait à désirer, le traitement resta inchangé... Ce n'est qu'à la dernière semaine qui précède ma libération qu'il y eut une légère amélioration.

Le lundi seize août, appelé par le geôlier en chef; ainsi que mon confrère et ami Georges Petit, il nous apprit qu'il avait reçu l'ordre du Président de la République de nous libérer. C'est ainsi que j'ai quitté la prison. Et c'est dans ces conditions que j'ai passé 106 jours au pénitencier national.

Antoine L. JEAN

Reproduit de "L'Action" du Jeudi 2 Septembre 1948.

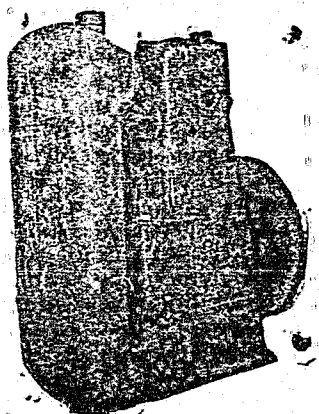
## INDEPENDANCE

Bi-hebdomadaire  
Direction: Un/Comité  
Franck J. SERAPHIN  
Gérant Responsable  
René S. BENJAMIN  
Rédacteur en Chef  
Mme. Thérèse G. RETIF  
Administratrice

## Machines américaines et allemandes

(aux prix défiant toute concurrence)

- Moteurs Diesel fixes (stationary Diesel)
- Moteurs marins (marine engines)
- Groupes générateurs (generating sets)
- Pompes d'irrigation (pumping sets)
- Poste de soudure (Welding sets)
- Moulins à maïs (Hammermills sets)
- Moulins à riz (Rice mills sets) et échal machines
- Réclamez tous les catalogues et renseignements sur matériel allemand et américain
- Marcel ASSID (Ing. spécialisée) Esplanade Nord rue du Magasin de l'Etat.



Le Numéro 0,50

# Indépendance

BI-HEBDOMADAIRE

1ère Année No 86

PORT-AU-PRINCE HAITI

Lundi 22 Août 1955

## Liberté de la Presse

Suite, voir notre précédent Numéro

C'est en toute objectivité commençant par le comment les peuvent être discutés que nous parlons des atteintes causées à mentionner sans quant à leurs auteurs ou à portées chez nous à la liberté nous étendre otre mesure là leur caractère officiel, d'expression au cours de ces dessus, les brimades exercées nous a vons préféré les négliger quelque peu, 31 décembre 1954 pour re- prises. pour ne pas laisser de joint à celui ou ceux dont nous réfu- tons les assertions fantaisistes.

Certes, ces brimades cons- tituent autant d'accrocs à la liberté d'expression; mais Et c'est ce souci d'objec- titude comme sur le chapitre de la civilité qui nous a. porté, en responsabilité du Pouvoir, cl.

## Une lettre de Me Alphonse Henriquez au Secrétaire Général de l'AJH

Port-au-Prince. le 8 août 1955

Au Secrétaire Général de l'AJH

Mr le Secrétaire Général, Il me semble que le Comité de Direction de l'Association des Journalistes Haitiens n'arrive pas encore jusqu'ici à réaliser la nouvelle situation du journalisme haitien, par le fait de la fondation de l'A.J.H. Pour me répéter une fois de plus, je vous rappellerai que notre association ne doit pas être une société de para- de, mais bien un instrument de défense et de progrès pour les journalistes en particulier et le journalisme haitien en général.

## L'Archevêché et nous

Une lettre signée du Révérend Père Bellec, Directeur des oeuvres diocésaines, et datée du vendredi 12 août courant, était remise en notre rédaction. le samedi 13 août, Par cette lettre, le Révérend Père nous demandait de publier la note qu'il nous envoyait concernant une Exposition des photographies artistiques en l'honneur de la Très Sainte Vierge, à l'occasion de la Fête de l'Assomption, tout en exprimant la satisfaction qu'il éprouverait à voir notre directeur visiter personnellement cette exposition religieuse.

Cette exposition devait avoir lieu à l'intérieur de la vieille Cathédrale le dimanche 14 et le lundi 15 août. Notre journal paraît le lundi et le jeudi, et dans ce Voir suite page 2.

Maintenant choses qui hier étaient impossibles, deviennent aujourd'hui possibles et doivent être réalisées par l'AJH. Ainsi, du temps où nous n'étions pas syndiqués, on pouvait ignorer tel ou tel journaliste, quel que fut son talent, sa notoriété, et le tenir à l'écart des activités journalistiques, aujourd'hui une telle pratique n'est plus de mise; chaque journaliste a le droit d'exiger qu'il soit intégré dans le journalisme du pays. Et c'est à l'AJH qu'incombe le devoir de faire qu'il en soit ainsi.

Des conférences de presse, par exemple, et autres manifes-

## Me Elie Janvier est élu Bâtonnier

A la séance de vendredi dernier de l'Assemblée Générale des Avocats du Barreau de Port-au-Prince, Me Elie Janvier a été, à la quasi-unanimité, élu Bâtonnier de l'Ordre.

L'audience était présidée par Me Maurice Elie, assisté de Maîtres Paul Emile Gaboton et Voltaire St Félix.

Des fortes personnalités du Barreau telles Mes. Isnard Raymond, Marc Abraham, Hercule Lahens, Gédéon Civil, Félix Magloire pour ne citer que les anciens militants y ont pris part.

Nous saluons avec plaisir la consécration définitive de Me Janvier, persuadé qu'il saura marcher sur les traces de son regretté prédécesseur.

## Echos de Dame-Marie

Dimanche 7 Août, midi juste, l'Artibonite a fait son apparition dans la rade et a débarqué en moins de deux heures une cargaison de provisions alimentaires totalisant mille sacs (pois et riz) Ainsi qu'il en était ces jours derniers pour la ville de Jérémie d'une cargaison énorme de provisions de toutes sortes. Le Magistrat Communal d'ici Me Eugène Pion, les membres de l'Edilité et le Révérend Père Clerville, Curé de la Paroisse ont reçu avec enthousiasme le capitaine du bord pour cet heureux envoi tant du Gouvernement Américain que du Gouvernement Haitien.

Le débarquement a eu lieu dans l'ordre le plus parfait et dans le calme. Tout le stock a été acheminé et déposé dans un appartement de l'Ecole des Frères du Sacré-Coeur! Le Quai et ses abords étaient noirs de monde venu en partie de la ville et des sections rurales. Une remarque est à faire à qui de droit; même si les mille sacs étaient arrivés au port sans être avariés, (cent vingt sacs au moins sont gâtés) cette cargaison ne suffirait point pour être répartie entre les 46800 habitants de la commune. Les sacs avariés sont presque inutilisables et sont mis en réserve pour que la constatation en soit faite par le Capitaine Bazile à son arrivée ici pour la distribution. Du même coup, il constatera de visu la déplorable situation dans laquelle est tombée une population devenue quémandeuse et que pourtant des cervelles malades croient au dessus du besoin.

8 Août 1955

LECTEURS.

## Psychologie et mentalité des gens de chez nous

Misère de misère de notre pays ! Suite et fin Voir le Numéro précédent

L'initiative hautement humanitaire de l'Ambassadeur Américain Roy Tasco Davis nous a bien fait voir la psychologie et la mentalité des gens de chez nous.

A lire les écrits des uns et à suivre le comportement des autres, ce serait à croire que des secteurs importants, de larges secteurs du pays, sinon tout le pays, se seraient trouvés, jusqu'au 31 juillet 1955, dans l'ignorance de l'exacte situation dans laquelle se débattait et se débat encore une notable portion de notre population depuis le dernier cyclone qui a promené ses ravages, chez nous, en y laissant toute sa séquelle de calamités.

Or, nous l'avons déjà dit: qui pouvait ignorer, à part quelques indifférents, quelques sourds et aveugles volontaires, ce qui se passait, dans la mesure où la chose était possible, les gens de chez nous.

Le Service d'information et d'échanges culturels de l'Ambassade américaine nous a fait la courtoisie de nous envoyer l'éditorial du 1er juillet 1955 de "Informations et Documents".

Au Sommaire de cette importante publication, on relève les matières suivantes: Les Nations Unies ont dix ans. Le Désarmement. Les influences françaises dans la Constitution Américaine. Partis politiques aux Etats-Unis. La Presse politique aux Etats-Unis. Littérature révolutionnaire américaine (1761-1780). Anniversaire.

En outre; la publication recèle, entre ses pages et comme y faisant suite une plaquette intitulée "Les Etats-Unis et l'Onu", contenant le discours du Président Dwight D. Eisenhower, prononcé le 20 juin 1955; à San Francisco, devant l'Assemblée des Nations Unies, réunie pour la célébration du dixième anniversaire de l'Organisation.

Comme on le voit, ce sont là des matières fort intéressantes qu'on gagne à lire. "Indépendance" remercie l'Ambassade Américaine de sa courtoisie.

## COURTOISIE DE l'Ambassade Américaine

Le Service d'information et d'échanges culturels de l'Ambassade américaine nous a fait la courtoisie de nous envoyer l'éditorial du 1er juillet 1955 de "Informations et Documents".

Au Sommaire de cette importante publication, on relève les matières suivantes: Les Nations Unies ont dix ans. Le Désarmement. Les influences françaises dans la Constitution Américaine. Partis politiques aux Etats-Unis. La Presse politique aux Etats-Unis. Littérature révolutionnaire américaine (1761-1780). Anniversaire.

En outre; la publication recèle, entre ses pages et comme y faisant suite une plaquette intitulée "Les Etats-Unis et l'Onu", contenant le discours du Président Dwight D. Eisenhower, prononcé le 20 juin 1955; à San Francisco, devant l'Assemblée des Nations Unies, réunie pour la célébration du dixième anniversaire de l'Organisation.

Comme on le voit, ce sont là des matières fort intéressantes qu'on gagne à lire. "Indépendance" remercie l'Ambassade Américaine de sa courtoisie.

## Regard sur le Sud

Des Cayes, passant par Port-Salut, Côtesaux jusqu'aux Anglais, les villes sont presque entièrement reconstruites; Il faut convenir aussi que ces zones avaient été moins frappées que la Grand'Anse et Tiburon. Les populations des Circonscriptions de Port-Salut et des Côtesaux principalement, travaillent à pâlir jusqu'au souvenir du cyclone "Hazel." Et avec le programme du gouvernement: "Régénération du Département du Sud" et l'avantage de la présence des Pères Oblats dans ces régions; ces populations sus-dites seront peut-être (Voir suite page 3)

# PSYCHOLOGIE ET...

327

leur n'ont-ils pas élevé la voix au nom de ces populations et essayé de faire entendre leurs cris déchirants? A ce sujet, le quotidien "La Phalange" a fort opportunément situé sa position face au DRAME DE LA GRAND'ANSE:

Voici ce que nous lisons dans son article: "Soulageons la détresse de nos frères du Sud", paru dans son édition de dimanche 7 et lundi 8 Août 1955:

Nous avons à différentes reprises, attiré l'attention sur la situation de certaines localités de la Grand'Anse, après le passage du cyclone Hazel. Nous avons dénoncé la misère qui sévissait à Pestel, particulièrement et dans les environs.

Sous les rubriques "Pestel réclame du Secours" (édition du 6 Avril 1955) et "A Pestel, la situation n'est pas normale" (édition du 28 juin 1955). "La Phalange", après être renseignée à nos sources sérieuses écrivait à peu près ceci: "Ici, à Pestel, c'est la misère noire. Tout le monde a faim. Ceci continuera encore pendant de longs mois... Et plus loin: "La faim sévit dans toute sa cruauté. Enfant squelettiques, nombreux incendiaires... Certaines familles peuvant à peine payer la cassave aux enfants. Les gens ont faim, faim surtout pour leurs enfants. Et à la campagne de nombreux décès sont enregistrés. Les campagnards mangent des taillot-chapelles (sauvages), des "mamans-taillots", c'est-à-dire un morceau de tubercule qui sert de plant mère, des banes-barils qu'ils font bouillir dans de l'eau, des mangots verts assés salés de sel."

"A Pestel, la situation n'est pas belle. Aussi, au point de vue de la simple humanité, au point de vue chrétien, nous pensons qu'il est de notre devoir de signaler ces faits, persuadés que les Services responsables, aidés de la Croix Rouge Haïtienne, viendront sans tarder au secours de la population de Pestel.

Que tous ceux qui peuvent contribuer par leur obole à soulager la grande détresse de leurs frères de Pestel. Il y a urgence! car d'ici 3 à quatre mois, le spectacle, dans cette localité, sera lamentable.

Voilà le cri d'alarme que nous lançons, vu que de nombreuses autres localités de la Grand'Anse se trouvaient dans le même dénuement que Pestel. Les conséquences de cette famine ne se sont point fait attendre: les gens meurent et tous les autres sont frappés. Pour 70 000 personnes, écrit notre confrère "Le National", c'est une mort lente, mais certaine, à moins que des soins médicaux sérieux ne leur soient prodigués immédiatement. C'est que dans plus de 50 localités règne la plus grande misère. Les enfants meurent d'inanition et ceux qui survivent en core sont décharnés et ont le corps couvert d'œdèmes de caronc. Les uns peuvant à peine se tenir debout, d'autres respirer: ce sont les conséquences des incroyables privations subies.

Notre confrère catholique et national a certainement bien fait de rappeler qu'il a eu à différentes reprises à attirer l'attention sur la situation de certaines localités de la Grand'Anse, après le passage du cyclone Hazel. Il a bien fait de souligner qu'il a eu à dénoncer la misère qui sévissait à Pestel particulièrement et dans les environs, en ajoutant que son cri d'alarme était lancé, vu que de nombreuses autres localités de la Grand'Anse se trouvaient dans le même dénuement que

ment poignant. Et quand on pense au gaspillage de ces secours envoyés aux sinistrés! On dira ce qu'on voudra, mais nous qui avons vu arriver ces secours, et qui avons été témoins de ce qu'on en faisait, nous qui avons pensé attirer l'attention de qui de droit sur le fait que les vrais sinistrés n'étaient pas recourus, ou si peu, nous qui avons conseillé même des moyens de s'acquitter honorairement et équitablement de cette œuvre si noble qu'il était digne de faire, nous avons une toute autre opinion. On nous haïra, on nous poursuivra même peut-être, mais c'est la vérité. On a laissé utiliser ces choses à des fins autres que celles auxquelles elles étaient destinées.

"Nous ne sommes point prophètes de malheur, mais nous prévoyons que la situation ne changera pas sensiblement tant que les dispositions nécessaires ne seront pas prises. Nous demanderions même à l'Etat de faire le nécessaire pour enrayer cette famine d'envoyer des secours à des gens à des groupes inspirant de la confiance; pour une distribution équitable aux sinistrés et d'assurer ce ravitaillement pendant quelques mois. Si la Fondation de Mme Paul Magloire savait combien elle trouverait à exercer son oeuvre ici?"

"On ne peut évaluer le nombre d'enfants et aussi de grandes personnes qui meurent de faim chaque jour dans les villes et les campagnes de notre région. Les nouvelles nous arrivent à toutes les heures que dans tels bourgs ou telles sections rurales, des dizaines d'enfants ont péri. La famine qui sévit à l'état épidémique peut on dire, jette les familles dans la plus angoissante des situations. Les paysans ont épuisé toutes leurs économies, ils ont vendu jusqu'à leurs derniers têtes de bétail, ils ont hypothéqué jusqu'à leurs derniers lopins de terres pour se nourrir avec leurs familles. Et quand ils ont ainsi épuisé leurs derniers centimes ils prennent le chemin de Jérémie. Ils viennent de partout dans le Sud-Ouest; les hommes, leurs machettes à la main, allant de porte en porte demandant à travailler, les femmes, leurs enfants dans leurs bras et les plus âgés suivant, demandant l'aumône. Elles sont des centaines et se présentent à vous dix à la fois faisant appel à votre charité que vous ne pouvez point exercer quant à présent et l'on ne sait pour combien de temps. Et ces enfants qui pleurent, qui crient à perdre haleine pris irrémédiablement dans l'étreinte de la faim pour ne plus en sortir c'est-à-dire condamnés à mourir. Nous avons réellement peur dans la Grand'Anse."

Plus loin, dans la même communication, notre confrère poursuit et achève: "Le drame de la famine dans la Grand'Anse, est réelle

ment poignant. Et quand on pense au gaspillage de ces secours envoyés aux sinistrés! On dira ce qu'on voudra, mais nous qui avons vu arriver ces secours, et qui avons été témoins de ce qu'on en faisait, nous qui avons pensé attirer l'attention de qui de droit sur le fait que les vrais sinistrés n'étaient pas recourus, ou si peu, nous qui avons conseillé même des moyens de s'acquitter honorairement et équitablement de cette œuvre si noble qu'il était digne de faire, nous avons une toute autre opinion. On nous haïra, on nous poursuivra même peut-être, mais c'est la vérité. On a laissé utiliser ces choses à des fins autres que celles auxquelles elles étaient destinées.

"Nous ne sommes point prophètes de malheur, mais nous prévoyons que la situation ne changera pas sensiblement tant que les dispositions nécessaires ne seront pas prises. Nous demanderions même à l'Etat de faire le nécessaire pour enrayer cette famine d'envoyer des secours à des gens à des groupes inspirant de la confiance; pour une distribution équitable aux sinistrés et d'assurer ce ravitaillement pendant quelques mois. Si la Fondation de Mme Paul Magloire savait combien elle trouverait à exercer son oeuvre ici?"

Jérémie 21 juin 1955

OOO

Le premier cri d'alarme lancé par "La Phalange", remontait déjà au début d'avril 1955. Fin juin 1955 ce même quotidien dut lancer un nouveau cri d'alarme, ce qui impliquait que la situation qu'il dénonçait dans les premiers jours d'avril demeurait inchangée jusqu'aux derniers jours de juin. L'article de A.C.B. dont nous avons donné de larges extraits est précisément daté du 21 juin. La misère était donc à son point culminant et la catastrophe imminente.

La preuve de ce que nous avançons là, nous la trouvons encore dans un

article publié par notre journal bien avant celui du 4 juillet de notre correspondant de Jérémie.

En effet, dans l'article paru dans l'édition du 7 avril 1955 de "Indépendance", intitulée: "Une femme forte", et venant de Jérémie, on peut lire des passages comme ceux-ci:

"Madame Délaquis a eu l'heureuse idée de convoquer la population à Rex-Théâtre pour faire le choix d'une délégation qui irait au Palais National présenter au Chef de l'Etat les doléances de la ville. La police s'y opposa. Cependant celle-ci ne peut rien contre cette misère qui nous étirent, en effet, on fait inhumer des prisonniers à Jérémie; en se contentant de les enrouler chacun dans une natte."

"Des parents n'envoient point leurs enfants en classe faute de pouvoir payer leur écolage, ou leur donner à manger le plus pauvrement qu'il convient. C'est par centaines que des enfants vous arrêtent aux carrefours pour mendier. Ils sont souffreteux. C'est chaque jour qu'on apprend la nouvelle qu'à tel coin de rue, un voleur a tordu le bras à un enfant pour lui enlever les objets qu'il aurait été acheter pour ses parents."

"Dans les campagnes, on ne circule plus quand on est seul en route. On ne sort pas la nuit. Parce que des voleurs quand ils ne tuent pas les voyageurs, ils les déshabillent entièrement après avoir pris leurs bêtes et tout!"

"Dans certaines familles, les mères abandonnent leurs enfants et partent mourir dans les bois, des pères abandonnant leurs familles et font de même. Les familles de la masse, en ville, vont dans les banlieues cueillir les graines de pingouins pour en faire des confitures."

"Quand dans ce journal, un confrère mettait en garde contre cette crise,

Voir suite page 3

## L'Archeveche

(Suite de la 1<sup>ère</sup> Page)

Notre édition du jeudi 11 août nous avons annoncé que "Indépendance" ne paraîtrait pas le lundi 15 août, à cause de la Fête de l'Assomption.

Nous n'avions donc pas l'opportunité d'être agréable à l'Archevêché, dans la personne du Révérend Père Bellec.

Le vendredi 19 août, nous recevions un mot, toujours très courtois, du Rév. Père Bellec, nous demandant d'annoncer que pour répondre au désir exprimé par de nombreuses personnes, l'exposition à la vieille Cathédrale serait ouverte au public, le

dimanche 21 août.

Cette fois encore, nous n'avons pas eu l'opportunité d'être agréable à l'Archevêché, toujours dans la personne du Rév. Père Bellec, en publiant l'annonce sollicitée.

Comme pour la lettre, le mot du Rév. Père Bellec, est venu après coup, c'est-à-dire après la parution de l'édition du journal où l'annonce en question aurait pu être insérée.

Nous le regrettons infiniment et saisissons cette occasion pour informer l'Archevêché qu'à condition de tenir compte des jours de parution de notre journal, il peut être assuré d'y toujours trouver place pour ses annonces.

## La cigarette Splendid

s'impose depuis plus de 25 ans par sa qualité incomparable, invariable, ses tabacs sélectionnés, par son arôme et un goût exquis

Agents distributeurs:

Joseph Nadal et Co

TELEPHONES: DIRECTIONS: 3489 et 227

## Buvez la fameuse Bière Hollandaise

(MILL)

La Bière Hollandaise MILL la meilleure des marques européennes.

Représentée en Haït par la Maison André KHAWLY, angle Rues Courbe et des Césars.

Le Numéro

0,50

Imprimerie de "L'Action"

73 rue des Fronts-Forts



Mangez les pains LARCO Buvez les Boissons gazeuses LARCO

# Psychologie.

# Regard sur.

on n'aurait peut-être de lui, ses propres concitadins le désignaient sans doute comme une carte marquée".

On n'en finirait pas s'il fallait remonter à des mois au paravant pour faire des extraits d'articles parus ici, dans "Indépendance", ou pour dénoncer le brigandage, les coupages, le scandale même des distributions de secours, ou pour alerter l'opinion et attirer l'attention sur la catastrophe prévue qui devait être la conséquence de ces tristes et honteuses histoires.

Comme on le voit bien ainsi qu'il ressort des extraits que nous avons faits des écrits publiés à l'époque, il n'est point question que des secours n'ont pas été envoyés, même avec retard, parfois, dans les régions sinistrées, et l'on ne saurait soutenir, sans être de mauvaise foi, que rien n'a été tenté par le Gouvernement et les institutions spécialisées telle que la Croix Rouge Haïtienne pour faire face à la situation créée par le passage du Cyclone Hazel.

Si l'on s'est beaucoup plaint de la mauvaise organisation du Service de distribution des secours, des coupages, des honteuses spéculations toutes choses, enfin, constituent un véritable scandale auquel ces secours ont donné lieu, c'est donc qu'il y a eu des secours et que quelque chose, tout de même, a été tenté en vue de venir en aide aux populations sinistrées.

Il reste à savoir seulement si l'on a fait tout ce qu'il y avait à faire, et si nous nous sommes montrés à la hauteur d'une situation qui réclamait, certes, beaucoup d'argent pour y faire face, mais réclamait aussi du cœur, beaucoup de conscience et de dignité.

Et parce que la situation réclamait beaucoup d'argent, nous devons nous frapper la poitrine et nous demander si nous avons jamais pensé sérieusement à réaliser des économies, là où elles pouvaient l'être, si, en des circonstances ne réclamant aucune urgence, nous ne nous sommes pas lancés dans des dépenses que nous n'irons pas jus qu'à dire somptueuses ou inutiles, mais qui pouvaient être différées, dépenses dont les valeurs qui y affectées à soulager la misère et à apaiser la faim

de nos populations affamées?

Car le passage du cyclone Hazel était l'occasion qui s'imposait à nous de montrer notre aptitude à nous diriger dans les bons moments, dans les mauvais moments, tout en manifestant une conscience de nos responsabilités dans la dignité de nos malheurs.

L'instant était décisif! L'avons-nous compris?

De tout ce qui précède, il est permis de conclure, sans nier les efforts déployés, ainsi qu'on l'a dit et écrit, tant par le Gouvernement que par le Peuple Haïtien, qu'ils est dévoté dans le Sud, durant ces derniers mois une situation qui prenait les proportions d'une réelle catastrophe, situation que l'on semblait ou que l'on feignait d'ignorer jusqu'au 31 juillet dernier, quand, sur l'invitation personnelle, de l'Ambassadeur des Etats-Unis à Port-au-Prince, Son Excellence M. Roy Tasco Davis, la délégation que l'on sait par tit pour Jérémie...

Cette initiative de l'Ambassadeur Mr Roy Tasco Davis, rappelons-le encore une fois, a été rendue possible, grâce au geste du gouvernement américain qui, ému sans doute de la situation existant actuellement dans le Sud, s'est empressé d'envoyer au Peuple Haïtien un autre million de dollars de provisions alimentaires, après les deux premiers millions de dollars de secours expédiés au début du cyclone.

Et depuis, on sait le reste. Mais alors, se demande-t-on, qu'est ce qui s'est passé qui puisse être considéré comme étant du nouveau depuis le 31 juillet dernier?

Pourquoi tout ce flot d'écarts et de paroles qui ont été la suite de ce voyage à Jérémie, organisé dans le but spécifié par le Communiqué du SIPP du 29 juillet écoulé?

Pourquoi ces débats à la Chambre des Députés, plus de six mois après le cyclone, qui ont suivis les reportages publiés par les journaux nationalistes qui étaient rendus à Jérémie? L'expédition entreprise en direction de Jérémie, sur

l'initiative personnelle de l'Ambassadeur des Etats-Unis, par suite du geste du Gouvernement Américain; a-t-elle été l'occasion d'une découverte extraordinaire?

S'est-il agi de faits extraordinaires graves qu'ignorait jusque là palabreurs et discoureurs creux comme des tambours?

Où étaient-ils alors ceux qui sont payés pour savoir? Que faisaient les parlementaires, c'est-à-dire les mandataires du peuple dans leurs circonscriptions respectives, d'abord ceux qui d'octobre au deuxième lundi d'Avril dernier, date où leurs remplacements ont pris fin, étaient encore nantis du mandat constitutionnel, et ensuite ceux dont le mandat est devenu effectif à partir de cette dernière date, que faisaient-ils donc ces parlementaires?

Est-ce ainsi qu'ils ont la prétention de représenter ce peuple et de défendre les intérêts de leurs mandants?

Représentants direct du Pouvoir Exécutif que faisaient les Préfets dans l'étendue de leurs juridictions préfectorales? Et les autres qui sont payés, pour un service public qui n'exclut point pour eux le devoir de renseigner leurs chefs hiérarchiques sur ce qui se passe dans leurs localités, que faisaient-ils à leur tour?

Alors, tout ce monde, tous ces grands et petits maîtres qui exercent tant d'omnipotence sur les malheureuses populations de la province, ignoraient donc le spectacle lamentable qu'offraient le pitoyable état des populations de la Grand'Anse?

Et grâce à cette ignorance feinte, il nous est loisible de développer la psychologie et la mentalité dont nous avons fourni la preuve ces jours-ci...

Misère de misère de notre pays!

Il a donc fallu, comme l'a écrit "La Phalange", l'initiative de l'Ambassadeur des Etats-Unis pour ouvrir les yeux de plus d'un sur l'état lamentable dans lequel croupissaient de très nombreux compatriotes du Département du Sud!

Autrement dit, il faut nous faire marcher!

En créole: BA YO CHAIN'N...

Misère de misère de notre Pays!

Un dernier mot: Nous avons donné la preuve de notre psychologie plutôt drôle et de notre mentalité à refaire.

Mais l'Ambassadeur des Etats-Unis, Son Excellence M. Roy Tasco Davis nous a montré qu'il connaissait bien cette psychologie et cette mentalité des gens de chez nous. Il a touché juste!

**Cabinet de**  
Me Victor S. Pierre-Louis  
Avocat  
75 Rue des Fronts Forts

embarrassées, dans un délai relativement court, pour retrouver un visiteur étranger la moindre trace de l'ouragan, la verdure ayant repris sa place et le café promis une récolte plutôt moyenne.

## Réalizations des Oblats

Les Pères Oblats à qui sont confiées les paroisses de Port-Salut, de l'arrondissement des Côteaux et de la commune de Tiburon, ont remis sur pied, en style moderne et à leurs propres frais tous les bâtiments ou locaux se trouvant sous leur dépendance et que "Hazel" avait emportés.

Presbytères, églises et maisons d'écoles des huit paroisses sont presque entièrement achevés et aux frais de l'Ordre des Oblats. Les parents de ces religieux canadiens et américains ont eu à verser de fortes cotisations en vue d'aider le frère, le cousin, ou la nièce ou le neveu dans l'accomplissement de son apostolat. Ainsi donc, la Soeur Supérieure de la Congrégation des Soeurs de Ste Anne du Canada, qui, après le cyclone, avait fait une visite à ses confrères dans l'arrondissement des Côteaux, versa la somme de vingt cinq mille dollars (\$ 25 000) pour maisons d'écoles. Le local de Port-à-Piment devant abriter l'école congréganiste et les Soeurs coûteront quatorze mille dollars (14.000) et sera entièrement achevé en octobre prochain.

La commune des Anglais ne compte point d'écoles rurales et sera ouverte d'une

école congréganiste. Le local dont la construction est placée sous la supervision du Rév. Père Oblat Fournier, sera prêt aussi pour octobre. Cette école comprendra quatre classes et cinq Soeurs canadiennes qui doivent arriver très bientôt pour assurer la direction de cet établissement. Nous serons fiers de compter parmi ces religieuses une haïtienne qui a reçu son diplôme d'infirmière de l'Université de Montréal après quatre années de couvent et de clinique.

La malheureuse population de la commune de Tiburon, de son côté, a déjà donné huit emplacements formant un tout pour la construction d'une école congréganiste. Les tiburonais espèrent que tous peu pourront poser la première pierre de cette construction, vue que le Père Paradis, Curé de cette paroisse est parti pour le Canada, en vue de recueillir de ses parents et de ses amis les valeurs nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ces Oblats arrivés en Haïti sous le gouvernement du Président Lescot, ont beaucoup réalisé pour le Sud tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel. Nous comprenons bien pourquoi le Nord les demande aussi!

## INDÉPENDANCE

Bi-hebdomadaire  
Direction : Un Comité  
Franc J. SERAPHIN  
Gérant Responsable  
Régé S. BENJAMIN  
Rédacteur en Chef  
Vice: Thérèse G. RETIF  
Administratrice

## Electra

ELECTRICITE-ELECTRONIC  
RUE DU FORT FER

### EN STOCK:

- Moteur Electriques ALLIS "CHALMERS" De 5 à 20 H.P. Triphasés
- Moteurs Electriques 1/2 à 3 H.P. Monophasés 110 à 220 Volts "Wagner"
- Pompes Electriques pour usages domestiques 1/3 à 11 2HP.
- Pompes industrielles "Allis Chalmers" 3/4 à 3 pouces d'épuisement à Essence 4 Chevaux
- Deux pouces, Génératrices Marque Leland 1 à 2 1/2 K.W. 115 Volts
- "A. Van Kalk 240 Volts 139 Volts Triphasés
- Groupes Electrogènes 500 à 1000 Watts à essence 2.5 K.W. Diesel
- Moteurs Diesel "Enfield" 6 à 15 H.P. Refroidissement à Air.
- Moteurs Diesel "Victor" 7/9 H.P. Refroidissement par Thermo-Siphon
- Moteurs à essence "Enfield" 1 1/2 H.P. à 2 1/2 H.P.
- Chargeurs pour Batteries de 1 à 24 Batteries
- Génératrices 200 Ampères 30 Volts pour "Arc Electrique"
- Générat. 25 Amp. 14 Volts 115 Volts 10 Amps. 300 Cycles
- Fers et Réchauds Electriques "Simons" d'Allemagne très supérieurs
- Lampes Redresseuses pour Chargeurs 80 Volts 6 Amps.
- Pièces de rechange et Accessoires pour Radios et Electronic
- Appareils de Réception et Transmission Amplificateur de Son
- Haut-parleurs "Jensen" et "University", de 6 à 15 pouces

Nous représentons exclusivement la "Allis Chalmers" une des plus grandes Firmes Industrielles du Monde. Pour toutes informations, veuillez téléphoner à ELECTRA au 3373 ou nous écrire à E.O. Box 642. - Merci encore passer nous voir Rue du Fort Fer,

## Chez Hermann Gautier

Grand Rue 128, -Phone 2324

Vous trouverez: sac d'école en cuir souliers étrangers pour fillettes, garçonnets et adultes. Souliers Claston / Fortune. Etonian pour hommes. sandales Recordia ouillers bottes pour garçonnets, Fermeture éclair 4 à 36 pouces. Sockets Galatex, Chemises étrangères Arrow, Cravates chaussettes, Mouchoirs, Pardes us; Ceintures; Ombrelles, Culottes 36 à 44. souliers Tennis et souliers de bain, Chapeaux de laine et de paille par douzaine, talons et semelles en caoutchouc, lacets, boucles pour soulier par douzaine et par grosse. Corsages, jupons, Nylon et lames L'wimpex pour affiler gilettes 2 lames suffisant pour une année

# Le Rhum BARBANCOURT - le nom seul suffit

## LIBERTE DE...

(Suite de la page 328) sur le chapitre de la liberté d'expression.

trois du journal "L'Action", et nous avons précisé que ces mesures attentatoires à la liberté de la presse ont été prises en vertu de communiqués officiels.

Pour l'édification de nos lecteurs, nous reproduisons aujourd'hui les deux communiqués en question qui montrent bien, par leur simple rédaction, à une époque d'euphorie démocratique, le cas que le Pouvoir fait chez nous de la liberté d'expression:

Nous reproduisons également une lettre du Directeur par le journal "L'Action" et de "L'Action", adressée à l'époque aux membres du Corps législatif, et une note du journal "L'Action" annonçant à la reprise du dit organe.

Il ressort de la note reproduite, ainsi que le lecteur s'en rendra compte; que le journal "L'Action" ne fut pas le seul frappé, en novembre 1948:

Pour l'époque mentionnée, et relative à la double suspension du journal "L'Action", ces reproductions constituent, en quelque sorte, des pièces à conviction qui disent assez

sur le chapitre de la liberté d'expression.

(à suivre)  
N.B.— Nous réservons pour plus tard d'autres reproductions qui sont autant de pièces à conviction.

Le cadre restreint de notre journal ne nous permet pas d'agir à notre guise.

**Communiqué**  
Le Département de l'Intérieur et de la Défense Nationale.

Vu les articles subversifs de l'ordre public, publiés dans le journal "L'Action" et considérant que l'action publique est mise en mouvement contre le sus-dit journal "L'Action", la publication du journal "L'Action" est suspendue jusqu'à décision de justice.

Port-au-Prince 3 Mai 1948.

**Communiqué**  
Le Département de l'Intérieur et de la "Défense Nationale" informe que les journaux "La Nation" et "L'Action" sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Port-au-Prince le 25 Novembre 1948.

## Une lettre de notre Directeur au Corps Législatif

26 Novembre 1948  
Messieurs les Sénateurs de la République  
Palais Législatif  
Port-au-Prince.

Messieurs les Sénateurs  
A la date du 25 Novembre 1948, il a été publié le Communiqué suivant: «Le Département de l'Intérieur et de la Défense Nationale informe que les journaux "La Nation" et "L'Action" sont suspendus jusqu'à nouvel ordre».

Or voici ce qui se lit dans la Constitution de 1946 qui régit actuellement le Pays:

"Art. 21... Chacun a le droit d'exprimer ses opinions en toute matière et par tous les moyens en son pouvoir. L'expression de la pensée quel que soit la forme qu'elle affecte ne peut être soumise à aucune censure préalable, exception faite du cas d'état de guerre déclarée.

Les abus du droit d'expression sont définis et réprimés

par la loi, sans qu'il puisse être porté atteinte à la liberté d'expression.

En conséquence, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance cette interdiction qui, en violation de la Constitution dont vous êtes les auteurs, frappe mon journal et porte atteinte aux intérêts légitimes des ouvriers qui participent à son impression et des crieurs qui lui doivent leur pain quotidien.

Veuillez agréer, Messieurs les Sénateurs, mes salutations en la Patrie.

Georges J. PETIT  
Directeur de "L'Action"  
N.B.— Cette même lettre a été adressée à la Chambre des Députés, et les deux plis expédiés par poste recommandée, avec avis de réception, enregistrés aux numéros 1440-1441.

(Extrait de L'Action du Mardi 7 Décembre 1948)

## "L'Action" reparait

Contre la mauvaise foi des uns et l'incurie des autres, les étudiants de la Faculté de Médecine avaient décidé de fouetter le sang de nos dirigeants pas une grève qui devait soutenir les revendications qu'on méprisait. Les camarades des autres Facultés leur apportaient le concours spontané de leur solidarité. Et nos commerçants, de leur côté, excédés des tracasseries d'une politique de taxation outrancière, avaient aussi décidé à réagir.

Chez les civilisés, c'est ainsi que les choses se pratiquent.

Mais ici, le Pouvoir qui a une conception étriquée des choses, en avait profité pour rappeler à la Presse que la liberté d'expression n'était qu'une conquête illusoire de la Révolution de Janvier 1946, et "L'Action" fut arbitrairement suspendu, et les exemplaires du journal tout aussi arbitrairement saisis par les agents de la police des mœurs des pauvres crieurs qui achètent CASH pour revendre.

Notre confrère "La Nation" connut aussi des beautés de la démocratie haïtienne.

Le Ministre Thomas Démeur, nous donnant la preuve de son intelligence compréhensive et de sa lucidité politique, nous, par ordre verbal, au cours d'une conversation amicale, permîmes de reprendre la publication de notre journal.

Le Ministre Démeur était absent du Pays, au moment du déclenchement des derniers événements.

Et "L'Action" reprend sans découragement le collier.

Reproduit de "L'Action" du mardi 7 Décembre 1948.

## LA LIBRAIRIE Ste-Thérèse

Rue de Miracles, No 183  
ancienne maison Morpeau en face Montferrier Pierre  
vous trouverez tout un assortiment de livres classiques

## Une lettre..

reportage des journaux. Pour tant cet ostracisme pouvait voir un intérêt tout particulier à la grande bataille quotidienne. Qu'on ne nous objecte pas la dépense ni le temps, car Paris vaut bien une messe.

S'il vous faut des précisions et des désignations de personnes, fidèle à notre politique, nous vous en fournirons. En tout cas nous reviendrons sur le sujet que nous n'avons fait que survoler. Qui pis est l'affaire étant d'importance et celle du Mr Tout-le-Monde, nous invitons les intéressés à dire leur mot et à se prononcer pas, comme à l'ordinaire, le parti des gens d'en face. A bon entendeur salut!

Bien cordialement  
Vôtre

A. HENRIQUEZ

## Errata

Dans l'édition du lundi 8 août, No 83, Article: "Devons nous croire à la destinée" de N. Chastagne:

3e page, 2e colonne, 1ère ligne, au lieu de: Le grand apôtre nous exhorte à pleurer avec ceux qui se réjouissent, lisez: nous exhorte à être dans l'allégresse.

3e page 2e colonne, 37e ligne, au lieu de Marie de Médicis, lisez: Catherine de Médicis.

4e page, 56e ligne, au lieu de: la guerre ne durerait que trois mois et occuperait trois départements français lisez: et l'ennemi occuperait trois départements.

4e page, 6e ligne, lisez: Ce qui s'est déroulé au début a été placé à la fin et vice versa, mais le résultat est conforme à la vérité.

## NOUVELLES COURANTES

On annonce l'agrément par le gouvernement haïtien de M. Albert Le Bsl, de nationalité française, comme Représentant Permanent du Bureau de l'Assistance Technique de l'ONU en Haïti.

Comme suite de la Conférence dite des Quatre Grands à Genève, en juillet dernier; les Ministres des Affaires Etrangères des grandes puissances qui ont nom: la France, la Grande Bretagne les Etats-Unis de l'Amérique du Nord et la Russie Soviétique se réuniront exactement au même lieu où s'était tenue la première Conférence, pour s'occuper de l'ordre du jour suivant:

- 10- Réunification allemande;
- 20- Etablissement d'un système de sécurité en Europe;
- 30- Développement du commerce et des communications;
- 40- Les mesures à prendre dans le domaine de désarmement, à la lumière des derniers travaux de la Commission du désarmement des Nations-Unies.

## 205e Tirage Invitation

Vendredi 26 Aout 1955 à 7 heures du matin aura lieu au local de la Rue Bonne-Foi, la célébration du 205e Tirage de la Loterie de l'Etat Haïtien. Les opérations se dérouleront en présence d'un Comité indépendant présidé par deux Notaires et composé des représentants:

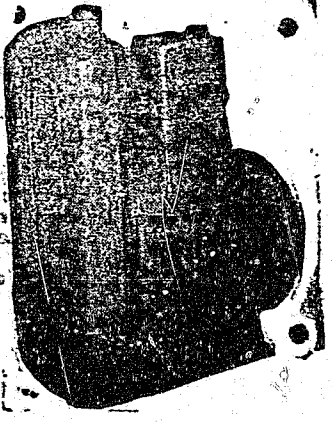
- 10 Du Département des Finances
- 20 De la Préfecture
- 30 Du Commerce
- 40 De la Presse
- 50 De 4 membres du Public
- 50 D'un membre du Clergé
- 70 De la Province.

Deux gentilles dames de notre société recevront respectivement les heureux boules sortant des sphères du tambour électrique. La célébration sera radiodiffusée par la Station "Radio-Commerce". Le Public est cordialement invité. Port-au-Prince, le 17 Aout 1955.

## Machines américaines et allemandes

(aux prix défiant toute concurrence)

- Moteurs Diesel fixes (stationary Diesel)
  - Moteurs marins (marine engines)
  - Groupes générateurs (generating sets)
  - Pompes d'irrigation (pumping sets)
  - Poste de soudure (Welding sets)
  - Moulins à maïs (Hammermills sets)
  - Moulins à riz (Rice mills sets) et sésal machines.
- Réclamez tous les catalogues et renseignements sur matériel allemand et américain  
Marcel ASSAD (Ing. spécialisé) Façade Nord  
rue du Magasin de l'Etat.



# Indépendance

BI-HEBDOMADAIRE

1ère Année No. 87

PORT-AU-PRINCE HAÏTI

Judi 25 Août 1955

## Liberté de la Presse

Suite, Voir le No précédent

Ainsi que nous l'avons vu, le journal «L'Action» fut donc suspendu, en deux fois, durant le court espace de sept mois environ, du 3 mai 1948 au 25 novembre 1948, les deux suspensions ayant eu lieu en vertu de communications du Département de l'Intérieur et de la Défense Nationale.

Mais, sous ce dernier régime qui, après deux ans environ de pleine liberté pour la presse, avait pris ces mesures

Le journal «La Nation» fut également frappé de suspension, lors de la deuxième suspension du journal «L'Action».

Mais, sous ce dernier régime qui, après deux ans environ de pleine liberté pour la presse, avait pris ces mesures

## Regard sur le Sud

Les locaux de l'Armée d'Haïti et les églises administrées par les Prêtres séculiers

Il y a dix mois depuis que l'ouragan a passé dans le Sud. Les gens des villes, naturellement, parmi ceux-là qui avaient été le moins dépourvus, ont fait et font encore de grands efforts pour effacer le spectre du cyclone. L'Armée d'Haïti, certes, a aussi déployé beaucoup d'efforts, sur un plan général, face aux Cyclones. Et ces efforts ainsi faits peuvent expliquer qu'elle soit quelque peu en retard, en ce qui concerne la reconstruction ou les

attentatoires à la liberté d'expression, les tribulations sans nombre du journal «L'Action» qui connut toutes les brimades et toute la gamme des persécutions, avec l'arrestation et l'emprisonnement de son Directeur, Mr Georges J. Retit; et de son jeune collaborateur, Mr. Antoine L. Jean; n'avaient pas fini.

En effet, le dit journal «L'Action» devait être victime d'une nouvelle mesure de suspension, mesure tout aussi

## «Le National» est trop pressé...

«Le National» est trop pressé — disons: malheureusement trop pressé — de défendre le Comité Exécutif Militaire de 1946. Et à force d'être pressé à la rate le train à tous les coups...

C'est dommage pour le rédacteur de ce grand quotidien qui parle si mal de la liberté de la presse et de son existence, sans accroc, depuis neuf ans, dans notre beau pays qui aura tout vu et tout entendu...

Ce rédacteur parle de la liberté de la presse, comme s'il défendait une mauvaise cause.

Il soigne si mal son sujet qu'il finira, en continuant de la sorte, par exposer le prestige du journal auquel il apporte une collaboration si zélée...

Et c'est très charitablement que nous lui conseillons de faire attention à ce qu'il écrit; car à rater ainsi le train chaque fois, parce que de se faire tirer l'oreille par les patrons qui seront finalement fatigués par ces blagues tragiques dont ils sont seuls à supporter les frais...

Le journalisme est certainement quelque chose de plus sérieux que ce genre auquel le rédacteur de

«Le National» veut habituer ses lecteurs, sans aucun respect pour l'opinion publique en général!

Un quotidien qui a la prétention de surveiller les autres pour leur taper sur les doigts ne peut avoir attendu onze jours, après la parution d'un article d'une série, pour venir accoucher des inexactitudes ou simplement des erreurs aussi grossières, croyant encore avec cela en imposer à l'opinion beaucoup plus formée et informée qu'on ne

## Des ouvriers conscients de leurs droits

Sous ce titre, le quotidien «Le Jour»; dans son édition de vendredi 19 et samedi 20 août 1955, a publié la note suivante:

«Depuis déjà plusieurs mois, un différend soumis au Bureau du Travail oppose la Direction de la Hasco à plus de deux mille travailleurs qui réclament paiement des jours de repos hebdomadaires accumulés depuis sept ans.

«Les ouvriers sont à bout et attendent que justice leur soit faite. Nous souhaitons, en fonction de la paix sociale si nécessaire de nos jours, qu'un terrain d'entente soit obtenu le plus tôt possible pour apaiser le différend. Il faut signaler, d'autre part, le comportement démocratique des ouvriers réclamants qui, en dépit de leurs justes doléances travaillent dans l'ordre et le calme pour compte de la Hasco. Voilà qui éloigne de cet esprit de turbulence qui gâte parfois les meilleures causes, l'autile d'ajouter que toute notre sympathie est déjà acquise à ces milliers de travailleurs».

Ici, à «Indépendance», nous avons publié, avec certaines pièces édifiantes, les

## Crise d'une politique

Par Gérard AUGUSTIN

L'Amérique latine est entrée dans une ère d'agitations où parle presque toujours la violence. L'heure présente voit une forte poussée des mouvements de libération nationale des jeunes Etats du

Continent. Ils veulent tous simplement revendiquer le droit de vivre décentement. Et dans cette lutte pour la vie surgissent des dirigeants qui ne sont plus en retard sur les aspirations populaires.

La sécurité des USA a besoin de la garantie des pays latino-américains.

En réalisant que seuls, ils ne peuvent défendre l'hémisphère occidental contre la menace d'une menace rouge, les USA se sont-ils efforcés d'éviter la grande crise de la solidarité panaméricaine.

Les masses de ces petits pays sous-développés continuent à croupir dans la misère. Leur économie connaît les

N'est-ce pas qu'avant de surveiller les autres, il faut commencer par se surveiller soi-même?

— 222 —

Nous avons écrit dans notre article querellé par Voir suite page 3

## Lettre Ouverte A Son Excellence le PRESIDENT de la République

Habitation Cameron (Belvédère), le 12 Août 1955

Général Paul EUGENE MAGLOIRE  
Président de la République  
Chalais National  
Excellence;

Nous vous prions de nous excuser de vous distraire de vos occupations. Nous venons très humblement vous exposer nos doléances que nous vous prions de prendre en sérieuse considération. Nous sommes propriétaires sur l'habitation Cameron des différentes portions de terres que nous occupons, en vertu de titres authentiques et privés.

A la faveur d'une simple opération d'arpentage faite clandestinement et étiquée en nullité en temps utile; opération basée sur un faur certifié de possession qui leur a été délégué par le Juge de Paix au nom de leur client Demourant ALBERT, Me. DATE DAUMEC et Me. MEGIE MARTINEZ prirent possession de nos terres. Me. DATE Daumec se fit emmener chez nous la nuit par son client nous demandant d'acheter de lui les portions de terres que nous occupons et qui lui reviennent comme honoraires. Nous l'avons chassé. Quinze jours après Me. MEGIE MARTINEZ se présenta lui aussi

## Le Député Milord rend un public hommage

A la séance du 12 août créateurs d'Etat répondirent dont nous avons déjà fait avec cette aisance qu'on leur quel que peu le compte rendu, connaît, aux questions du député Louis Milord, de la 1<sup>re</sup> circonscription de Tiburon, qui venaient la déplorable situation dans laquelle grouillaient les populations sinistrées du Sud.

Les députés Beaujeu, Bessières, Dorsinville et Jumelle respectivement titulaires des Départements de la Santé Publique et des Finances qui mor sur la grande misère qui sévit dans le Sud depuis des mois et des mois et profitent de renseignements du député de Vallières, Mr Salnave Zamora, pour répondre aux demandes de renseignements du député Zamora.

En effet, les honorables Se

Reproduction sans commentaires...

## Comment aider le Sud

Il peut y avoir beaucoup de citoyens à Port-au-Prince qui se trouvent toujours des sceptiques à objecter contre les dons en argent et à se moquer des gestes philanthropiques.

Il n'y a pas d'argument positif ou de preuve capable de neutraliser le sabotage des St Thomas.. à moins qu'un nouveau moyen d'aider le Sud soit trouvé un moyen qui garantisse aux donateurs une certaine dose de confiance que leurs cadeaux arrivent à la destination spécifiées.

Pour plusieurs raisons, les gens sont souvent peu disposés ou mal à l'aise en faisant la charité sous forme de cash.

Pour solutionner ce problème, pourquoi ne pas utiliser le système qui a été révélé récemment

Il se trouve toujours des sceptiques à objecter contre les dons en argent et à se moquer des gestes philanthropiques.

Il n'y a pas d'argument positif ou de preuve capable de neutraliser le sabotage des St Thomas.. à moins qu'un nouveau moyen d'aider le Sud soit trouvé un moyen qui garantisse aux donateurs une certaine dose de confiance que leurs cadeaux arrivent à la destination spécifiées.

Pour solutionner ce problème, pourquoi ne pas utiliser le système qui a été révélé récemment

Il se trouve toujours des sceptiques à objecter contre les dons en argent et à se moquer des gestes philanthropiques.

Il n'y a pas d'argument positif ou de preuve capable de neutraliser le sabotage des St Thomas.. à moins qu'un nouveau moyen d'aider le Sud soit trouvé un moyen qui garantisse aux donateurs une certaine dose de confiance que leurs cadeaux arrivent à la destination spécifiées.

Pour solutionner ce problème, pourquoi ne pas utiliser le système qui a été révélé récemment



# Le député... REGARD... Des ouvriers...

crétaires d'Etat, la ferme de bienveillant soit jeté sur les malheureux de leurs circonscriptions et faisant que des secours efficaces arrivent à ces déshérités, qui gémissent de puis trop longtemps déjà dans cette lamentable situation.

Conscients de la mission qui leur est confiée, les représentants Brierre, Damas et Bauger obtinrent des Ministres Jumelle et Dorville divers projets en faveur des misérables de leurs circonscriptions: hospitalisation, agriculture, etc.

L'honorable député Louis Milord gagna la tribune, lui, pour rendre un public hommage aux Départements des Finances et de la Santé Publique qui selon lui, ont fait au de-là de leurs possibilités pour secourir les sinistrés du Sud, l'autant que NOTRE GRAND MAL, a dit-il, c'est que nous appartenons à un pays pauvre.

Ce brave mandataire de l'arrondissement de Tiburon, Mr Louis Milord, ne s'est-il pas trop empressé de rendre ce public hommage? ou ne lui faudrait-il pas en rendre un autre? alors, un plus grand ou plus gros la seconde fois? car en finale de la séance nous avons constaté que les Ministres Dorville et Jumelle ont bien notés les différentes interventions des députés Damas, Brierre et Bauger représentant respectivement Côteaux, Pèstal, et Jérémie, et ont promis formellement d'apporter dans le plus bref délai une solution à ces différents problèmes: ce qui est aussi, ont ajouté les Se-

crétaires d'Etat, la ferme de bienveillant soit jeté sur les malheureux de leurs circonscriptions et faisant que des secours efficaces arrivent à ces déshérités, qui gémissent de puis trop longtemps déjà dans cette lamentable situation.

Nous notons particulièrement et avec plaisir que, sur l'intervention du Député Damas, bientôt Port-Piment aura une ambulance pour servir son hôpital. Nous avons été en même temps désolé de voir que le Député Milord n'a rien fait, sinon que remercier loin de saisir cette belle opportunité qui lui fut offerte pour demander au moins un moyen de locomotion permettant au médecin de sa circonscription de se déplacer, car c'est par des occasions de fortune: les ailes d'un camion, d'une jeep ou d'une voiture que ce disciple d'Esculape arrive à faire les cliniques de cet arrondissement.

Et comme les Députés Damas, Brierre, Besuger jusque le Député Pélissier, ce dernier que la question n'intéressait directement, parce que représentant de la 1ère Circonscription des Gonaïves, mais qui s'est déclaré intéressé, parce que le question haitienne, les sinistrés, haitiens et lui, haitien, et comme ces quatre mandataires, disons-nous, et le député de Velières, Mr Salnave, ont plaidé la cause générale du Sud, l'arrondissement de Tiburon, faisant partie aussi du Sud, bénéficiera de ces plaidoiries et du large programme que vont mettre en exécution les Départements de la Santé Publique et des Finances, puisque celui des Travaux Publics a déjà commencé de son côté.

La seconde fois, le discours du député de l'arrondissement de Tiburon sera bien plus long parce que L'HOMMAGE PUBLIC devant être plus grand ou plus gros.

réparations à apporter à ses propres locaux en certains points de ce Département.

Il y a certainement à faire de ce côté-là dans plus d'un district et sous-district de cette région. Bien entendu, les villes des Cayes et de Jérémie font exception sur ce point.

Le phare de la Pointe à Gravois est dans le même et triste état où le cyclone l'avait laissé. Ce phare si utile tant à nos voiliers qu'aux grands bateaux étrangers longeant nos côtes, servait à guider ces braves navigateurs.

Nous voulons nous persuader qu'on nous saura gré de nos remarques et observations faites dans l'intérêt du Bien Commun.

Nous savons aussi, il y a quelques mois, que l'Ingénieur Hyppolite de l'Armée d'Haïti était en tournée d'inspection dans les arrondissements de Grand'Anse et de Tiburon.

Les locaux des paroisses d'une partie du Sud, paroisses administrées par des Prêtres séculiers (haitiens et étrangers) sont tout aussi à considérer. Le Presbytère du Rév. Père Cerville est encore au ras de sol tel que le cyclone avait démolit. Les Religieux de Dame Marie sont donc ébriétés par le local que leur avait construit les Travaux Publics. Monseigneur Colignon eut à donner mille dollars (\$ 1000) au Rév. Père Rio pour la paroisse de l'Anse d'Haïrault, valeur qui suffisait à peine pour réparer le presbytère de cette ville.

Ainsi donc les églises de Dame-Marie et de l'Anse-d'Haïrault, à ciel ouvert et sans chaise, continuent de recevoir leurs fidèles, et les bons curés et vicaires ne se découragent point pour dire la messe dans ces conditions, même en temps pluvieux.

L'église de Cavallon, qui bien avant le cyclone menaçait déjà ruines, continue chaque jour davantage un véritable danger pour les fidèles de cette paroisse. Souhaitons que l'inévitabilité n'arrive un dimanche au moment de la messe.

Les démarches incessantes de notre compatriote, le Rév. Père Brierre, auprès des autorités compétentes, ne semblent pas près d'aboutir à un résultat concluant.

doléances des ouvriers et travailleurs de la Hasco, doléances et pièces que nous avons fait suivre des commentaires requis.

En même temps que nous, ou avant nous, des confrères de la presse quotidienne avaient placé leur mot au sujet de ces réclamations ouvrières, un mot plutôt de bienveillance et de sympathie à l'endroit des réclamants.

Disons tout de suite que bien avant cette prise de position d'un secteur de la presse l'affaire était soumise au Département du Travail et les bons offices du Bureau du Travail sollicités en vue de trouver une base de conciliation pour une solution satisfaisante.

En suivant les filières tracées par notre législation du travail, les ouvriers et travailleurs de la Hasco se sont montrés conscients de leurs droits.

Et c'est l'opinion qui ressort de la note de notre confrère de la Rue Marie-Jeanne, qui a souligné le comportement démocratique des ouvriers réclamants qui, en dépit de leurs justes doléances travaillent dans l'ordre et le calme pour compte de la Hasco.

Il y a bien plusieurs mois déjà, ainsi que l'a rappelé "Le Jour", depuis que ce différend a été soumis au Bureau du Travail, diffèrent qui oppose la Direction de la Hasco à plus de deux mille travailleurs qui réclament paiement des jours de repos hebdomadaire accumulés de puis sept ans.

Qu'a fait le Bureau du Travail depuis ce laps de temps?

Dans le cas soumis au Bureau du Travail la politique de justice sociale du Gouvernement tantôt pronée et qu'on veut bien croire une réalité, a-t-elle trouvé une articulation concrète? A-t-elle prouvé son efficacité dans les faits?

Nous pensons que le Bureau du Travail doit pouvoir répondre à ces interrogations.

Cette réponse est d'autant plus requise qu'il nous est revenu que des mesures de révocation — mesures, en l'occurrence, qui ne peuvent qu'être des représailles — auraient été prises contre certains des réclamants dont notre confrère "Le Jour" s'est plu, avec raison, à louer le comportement démocratique.

Ces ouvriers conscients de leurs droits seraient donc victimes de la démocratie.

Et ces choses sont arrivées dans le moment même où, sous la plume de son co-directeur, Me E. Séjour Laurent, "Le National" parle avantageusement d'une législation du Travail où toute protection est accordée aux travailleurs.

Parlant du Bureau du Travail, le co-directeur de "Le National" écrit: "Au Département du Travail fonctionne un organisme spécialisé dénommé Bureau du Travail dont les attributions consistent spécialement à concilier les parties en cas de conflits".

Dans le cas actuel des ouvriers de la Hasco, où est la protection que leur accordée la législation du travail? ces ouvriers emploient réclament de leurs droits devant le Bureau du Travail peuvent être révoqués sans qu'on puisse, apparemment, leur reprocher autre chose que le fait même d'avoir produit leurs doléances?

Le Bureau du Travail a-t-il rempli son rôle de conciliateur?

Si rien que pour avoir réclamé leurs droits, des ouvriers et travailleurs d'une entreprise quelconque peuvent être frappés injustement, n'est-ce pas le plus sûr moyen d'étouffer leurs revendications?

Et alors, dans de telles conditions, peut-on soutenir hautement qu'il existe une législation du travail où toute protection est accordée aux travailleurs?

elle prouvé son efficacité dans les faits?

Nous pensons que le Bureau du Travail doit pouvoir répondre à ces interrogations.

Cette réponse est d'autant plus requise qu'il nous est revenu que des mesures de révocation — mesures, en l'occurrence, qui ne peuvent qu'être des représailles — auraient été prises contre certains des réclamants dont notre confrère "Le Jour" s'est plu, avec raison, à louer le comportement démocratique.

Ces ouvriers conscients de leurs droits seraient donc victimes de la démocratie.

Et ces choses sont arrivées dans le moment même où, sous la plume de son co-directeur, Me E. Séjour Laurent, "Le National" parle avantageusement d'une législation du Travail où toute protection est accordée aux travailleurs.

Parlant du Bureau du Travail, le co-directeur de "Le National" écrit: "Au Département du Travail fonctionne un organisme spécialisé dénommé Bureau du Travail dont les attributions consistent spécialement à concilier les parties en cas de conflits".

Dans le cas actuel des ouvriers de la Hasco, où est la protection que leur accordée la législation du travail? ces ouvriers emploient réclament de leurs droits devant le Bureau du Travail peuvent être révoqués sans qu'on puisse, apparemment, leur reprocher autre chose que le fait même d'avoir produit leurs doléances?

Le Bureau du Travail a-t-il rempli son rôle de conciliateur?

Si rien que pour avoir réclamé leurs droits, des ouvriers et travailleurs d'une entreprise quelconque peuvent être frappés injustement, n'est-ce pas le plus sûr moyen d'étouffer leurs revendications?

Et alors, dans de telles conditions, peut-on soutenir hautement qu'il existe une législation du travail où toute protection est accordée aux travailleurs?

**INDEPENDANCE**  
Bi-hebdomadaire  
Direction : Un Comité  
Franck J. SERAPHIN  
Gérant Responsable  
Hené S. BENJAMIN  
Rédacteur en Chef  
Mme. Thérèse G. RETI  
Administratrice

Le Numéro  
**0,50**

## Alcool-Alcool

**GUY SEJOURNE**  
Fournisseur auprès des Hôpitaux et Pharmacies pour sa haute pureté Scientifique.  
Fournisseur auprès des industries pour son Haut rendement.  
Fournisseur auprès des Liquoristes pour sa qualité incontestable.  
Guy Sejourne et Co. 11 rue de la République

**Au Parloir Funèbre**  
transféré à la Rue des Casernes  
Bloc compris entre les Rues de l'Enterrement et Hammerton Killick on trouvera  
**Les jolies couronnes mortuaires**  
pour les tombes  
Toutes dimensions -- tous prix

**A la remorque d'El Caribe**  
Au moment de mettre sous presse, nous avons lu l'article paru sous ce titre dans "Le National" d'hier, sous la signature de Mr Richard Constant, qui nous prend à partie à propos de notre article: "Psychologie et mentalité des gens de chez nous. Nous y répondrons.  
Imprimerie de "L'Action"  
73 rue des Frères-Forts



Achetez le Bilets de la Loterie de l'Etat Haitien, un organisme de haute portée humanitaire et sociale en même temps qu'une distributrice de chance diverses.

Mangez les pains LARCO Buvez les Boissons gazeuses LARCO

# CRISE D'UNE POLITIQUE

plus grandes difficultés. Leurs besoins les plus élémentaires ne sont pas satisfaits. En réalité, notait une revue étrangère; ces pays ont perdu leur indépendance d'une manière si absolue que le vice-président Wallace pouvait écrire dans l'American Magazin: «Ce sont peut-être les vastes régions de l'Amérique latine qui incitent le plus l'imagination de l'homme d'affaires moderne américain. Toute l'Amérique latine fournit des possibilités de débouchés promettant un profit convenable». Puis Wallace mentionne les nations sud-américaines l'une après l'autre, indiquant en peu de mots les caches qu'il croit y pouvoir assigner au capital américain et peut-être aussi aux spécialistes, aux ingénieurs, et autres experts américains. Ce n'est donc point à leur propre profit que les pays sud-américains pourront utiliser les richesses de leur sol, de leurs mines, de leurs sources de pétrole et de leur forêt, elles serviront uniquement au capital américain qui les exploitera. Et plus loin «les pays sud-américains qui, jadis, s'étaient arrangés pour échanger leurs marchandises contre les produits européens, échange résultant de la nature des choses. Je trouve aujourd'hui incorporés dans le projet de monopole des matières premières établis par les USA. Ils ont été ainsi relégués à l'Etat de colonies d'Exploitation. De nombreuses voix sud-américaines portent témoignage de l'oppression subie par l'Amérique Latine».

Tous ces faits constituent des facteurs qui conduisent à un moins qu'à détruire le fil de la cohésion des formations panaméricaines. La résistance opposée par de nombreux gouvernants latins à la prétention macarthyste d'attenter à l'Indépendance Nationale de leurs pays suscite de nombreuses sympathies dans les masses et dans certains secteurs progressistes de l'Amérique. L'angoisse des peuples les pousse à des gestes de désespoir qui font que des groupements s'agitent ou que des luttes intestines divisent les dirigeants. Cette tension politico-sociale en Amérique latine qui fait couler le sang dans les rues à sa source dans la crise de son économie. On assiste à des complots à des coups d'état souvent manqués dont le but est de remplacer la force par la force: L'enjeu du combat n'est pas toujours la liberté, le bonheur du peuple, bien que la réaction donne toujours à son mouvement un caractère de soulèvement des masses. Tant que cette situation durera, les peuples ne peu-

vent entretenir à l'égard de Wall-Street qu'une méfiance justifiée. C'est que de nombreux pays de l'Europe sont disposés à développer leurs échanges avec les Etats sous-développés de l'Amérique. La preuve en est donnée par des accords commerciaux qui ont été conclus entre eux à l'époque actuelle, le monde est de plus en plus solidaire. La prospérité est indivisible comme la paix et résulte de cette dernière. De bonnes relations commerciales continues et importantes facilitent la compréhension et la considération entre les hommes à partir de leurs produits, aussi toutes discrimi-

nations dans les relations commerciales, vont-elles à l'opposé de l'amélioration de la condition humaine. Les obstacles à ces échanges proviennent de la politique commerciale de discrimination imposée par Wall Street. Le Venezuela, l'Equateur nullement suspects à Washington cherchent à pendre des possi-

bilités de débouchés en Europe. Un accord commercial a été signé récemment entre la Chine Rouge et le Gouvernement Péruvien ami des USA. Le Général Ibanez, Président de la République du Chili, en face du danger qui grandit, a pris une conscience nette de l'impossibilité où sont aujourd'hui les petits pays de l'Amérique Latine de sauvegarder leur indépendance et recommande chaudement la constitution d'un «bloc de nations sous-développées».

## «Le National»...

«Le National» ce qui suit: «Il y a d'abord à reconnaître qu'à partir des Cinq Glorieuses, la situation changea effectivement pour la presse haïtienne et qu'une ère de liberté s'ouvrit réellement pour elle, changement qui demeura jusqu'au début de 1948, époque à partir de laquelle commença à se fermer l'ère de liberté ouverte avec la Révolution, encore que cette même année 1946 fut témoin, sous le Comité Exécutif Militaire, de nombreuses arrestations de citoyens marquants qui avaient signé et lancé un Manifeste en vue de la défense des libertés publiques et réclamaient, en substance, l'effacement de ce Comité Exécutif Militaire».

Et le rédacteur de «Le National» nous fait dire que «1946 fut témoin, sous le Comité Exécutif Militaire...» etc.

En prenant le membre de phrase comme il l'a pris pour les besoins de la cause qu'il défend si maladroitement, en partant de 1946 avec ses guillemets, notre contradicteur n'a pas tenu compte du contexte de la phrase qui fait bien voir qu'il a enfoncé une porte ouverte en esquissant cette défense tardive de l'ancien Comité Exécutif Militaire. C'est voulu, et ce procédé est vraiment trop commode. Dire que c'est un tel contradicteur qui nous parle d'éthique de la profession et nous fait même un cours sur la liberté de la presse!

Il nous semble qu'ayant RECONNU D'ABORD l'existence d'une ère de liberté qui s'ouvrit pour la presse haïtienne, à partir des Cinq Glorieuses et jusqu'en mai 1948, les sept mois de l'année 1946 durant lesquels le Comité Exécutif Militaire garda les rênes du Pouvoir au cours de cette période révolutionnaire, sont nécessairement compris comme faisant partie de cette ère de liberté. Et le fait de noter les arrestations, sous ce Comité Exécutif Militaire, des membres du COMITÉ DE SAUVEGARDE NATIONALE n'aurait aucun effet de détruire la proposition principale: Nulle part, nous n'avons tenu rigueur au Comité Exécutif Militaire de ces mesures prises en période révolutionnaire. Et nous n'avons pas cru qu'il méritait pour cela des félicitations. Mais pour faire du zèle, en justifiant de ses services, et ne pas être

oublié dans la prochaine liste à établir en vue d'une promotion éventuelle, le rédacteur de «Le National» n'a pas pu s'empêcher d'enfoncer cette porte ouverte, même en râtant le train...

Commentent les paragraphes de notre article où nous avons parlé de l'arrestation illégale et arbitraire du Directeur du journal «L'Action» suivie de celle de son collaborateur Antoine Jean, en mai 1948, et de la suspension du dit journal, en vertu d'un Communiqué du Département de l'Intérieur, le rédacteur de «Le National» écrit, sans crier gare:

«Là encore il s'agissait d'une période exceptionnelle. L'affaire Roland défrayait la chronique, le pays subissait l'état de siège. Les garanties constitutionnelles étaient donc suspendues...»

Nous n'exagérons donc aucunement quand nous disons qu'avec ce rédacteur à l'esprit chaviré. «Le National» est franchement menacé; s'il ne se presse de le placer dans une clinique pour les soins appropriés à son cas, de perdre son prestige à ce jeu qui lui coûtera finalement des désabonnements collectifs. Car le lecteur ne paie pas son argent pour qu'on se moque ainsi de lui!

Notre contradicteur met l'arrestation, en 1948, du Directeur du journal «L'Action» et de son Collaborateur Antoine Jean, ainsi que la suspension, à la même époque, du dit organe, au compte de l'état de siège et de la suspension des garanties constitutionnelles, parce que, déclare-t-il, il s'agissait d'une période exceptionnelle où l'affaire Roland défrayait la chronique.

Or, que nous sachions, l'état de siège ne fut proclamé et les garanties constitutionnelles suspendues, pour la première fois, la seule fois; d'ailleurs, sous le dernier régime, qu'en mars 1949. L'affaire Roland qui fut le prétexte, plutôt indirect, de ces mesures exceptionnelles, ne commença à défrayer la chronique qu'au début de cette même année 1949. Elle fut d'ailleurs portée officiellement à la connaissance du public par un communiqué du SIPP daté exactement du 28 janvier 1949.

Les diverses reproductions que nous faisons, dans ce numéro, en attestent et achè-

vent de confondre d'erreurs grossières notre malheureux contradicteur.

Ce n'est tout de même pas sérieux!

• Quand on est ainsi frappé d'AMENESIE TOTALE, on n'est pas qualifié pour exercer cette profession de journaliste qui exige un peu de mémoire!

Dans un tel état de déficience, on ne vient pas ainsi encombrer une salle de rédaction, en mobilisant les colonnes d'un journal qui a une responsabilité vis-à-vis du public, pour la production d'une prose peu faite pour satisfaire une clientèle, même facile!

A moins d'être inconscient de son état, on doit savoir SE REVISER!

## Erratum

Dans l'article: «Liberté de la Presse», édition du jeudi 11 août 1955, première page, première colonne, lisez ainsi le premier paragraphe:

«A propos de faits relatifs à la liberté de presse ou d'expression et remontant à la période allant de janvier 1946 au 31 décembre 1948 etc.

communiqué du Département de l'Intérieur, de la Défense Nationale et de la Justice

Le Gouvernement est informé par la Police Exotérique qu'un complot se tramait contre la sûreté de l'Etat et contre les institutions organiques de la nation qu'il a pour mission essentielle de défendre.

Des faits accablants sont relevés à la charge du Colonel Astrel Roland, Conseiller de la Légation d'Haïti à Quito (Equateur). Le gouvernement a immédiatement mis fin à ces fonctions dont il est devenu indigne et l'a délégué à la Justice compétente ainsi que ses agents d'exécution et ses complices qui relèvent de la juridiction du Pays.

Toutes les mesures que commande la gravité des circonstances ont été prises.

La Paix, indispensable à l'oeuvre de redressement national que poursuit le gouvernement, ne sera pas troublée.

La sécurité du Pays est garantie.

28 Janvier 1949  
SIPP

Dès l'avènement d'Ike à la Présidence, un journal du Pays Etoilé contenait ces lignes: «Sur les pentes balayées par le vent des hauteurs, les mineurs d'étain Indiens accablés par les politiciens qui leur promettaient: «La Bolivie aux Boliviens». Des Brésiliens fanatiques et excités manifestaient dans les avenues de Rio en criant «Le pétrole est à nous». Le slogan «Chili oui, Yankee non», gagnait des voix aux élections chiliennes. Partout en Amérique Latine la semaine dernière, tout comme dans le Moyen Orient, en Afrique, et en Asie la voix stridente du nationalisme montait d'un ton».

Dans la suite, le Gouvernement Bolivien ordonnait la nationalisation des mines d'étain boliviennes.

Quant aux dirigeants du Mexique, de l'Argentine, du Costa-Rico, et nous en passons, ils s'interrogent avec angoisse sur ce que peut leur réserver l'avenir et s'appuient solidement sur leurs peuples pour mener le combat en vue de sauvegarder les intérêts nationaux.

Ils craignent que leurs pays étant nécessairement inclus dans le système stratégique des USA doivent supporter la plus lourde part d'une guerre.

Une infime partie des militaires affectés à la préparation de la guerre servirait à la mise en valeur des pays latins et les sortirait ainsi du bourbier économique dans lequel ils s'enlèvent nécessairement.

A la politique impitoyable de charité qui s'ouvre la porte à une rétrogradation sociale, l'Amérique Latine préfère une large politique d'aide financière qui puisse permettre l'accroissement des niveaux de vie de ses peuples misérables.

La ferme décision de nombreux dirigeants latino-américains de faire le Front de la Nouvelle Indépendance Nationale, ne traduit-elle pas une crise profonde du panaméricanisme face à une pression qui se développe incessamment sur eux!

Gérard AUGUSTIN

# Le Rhum BARBANGOURT - le nom seul suffit

## Liberté de la Presse

(Suite de la 1<sup>ère</sup> Page) les furent suspendues arbitraires et illégales que les précédentes. C'était au début de mars 1949. Une grève de commerce et de l'industrie venait d'être déclanchée. En réaction à ces grèves déclarées illégales par le Département du Travail, l'Etat de siège fut proclamé par le Gouvernement sur tout le territoire de la République et par suite les garanties constitutionnelles furent suspendues.

Le prétexte était trouvé pour se débarrasser de «L'Action» dont la présence sur la scène gênait le Pouvoir. Et à la faveur de ces circonstances, le dit organe fut suspendu sous le dernier régime. Le journal «L'Action» avait paru pour la dernière fois, après avoir livré son édition du 10 mars 1949.

(à suivre)

## La Liberté de la Presse

### SUSPENDUE

Parmi les articles de la Constitution dont les garanties constitutionnelles sont suspendues, se trouve l'article 21 garantissant la liberté de la presse.

La liberté de la Presse suspendue, c'est comme l'arrêt de mort de la presse indépendante, de la presse indépendante surtout.

Le journal «L'Action», en face de cette situation faite à la presse, a-t-il encore sa place dans l'arène?

Les événements répondront peut-être avant longtemps à notre interrogation.

Mais cette édition était déjà prête moins les pièces officielles, et nous l'avons lancée, nous disant que le gouvernement, s'il juge notre présence... importune sur la scène, voudra nous le signifier, démocratiquement...

(Extrait de L'Action du Lundi 7 Mars 1949)

### ARTICLE 99

Dans la loi suspendant les garanties constitutionnelles que nous avons publiée dans notre dernière édition, il a été omis, par erreur, l'article 99 de la Constitution. Prière d'en prendre note.

(Extrait de «L'Action» du jeudi 10 Mars 1949)

### Comment aider le...

fectif durant les deux Guerres Mondiales? Les femmes de ménage pourraient sortir leurs papiers de couture et transformer leurs linges usés en vêtements bien raccommodés pour les sinistrés donc le corps est battu par la pluie et cuit par le soleil; ou on pourrait commencer à rassembler des conserves (car, les nourritures périssables ne sont pas Pratiques) tels que corned beef, biscuits etc. Les fruits en boîte, les vitamines, les aliments avec protéine, le lait en poudre pourraient être achetés personnellement pour être emballés pour le Sud.

Nous pensons que beaucoup de contribuants préféreraient aider de la manière que nous avons suggéré.

Ces paquets, étiquetés «Pour les Nécessiteux du Sud» ou quelque identique des goûts, peuvent être délivrés au Pasteur Mc Connell, chef de l'Eglise Méthodiste en Haïti qui les enverra au Pasteur Rocourt à Marfranc; achetés à la Croix-Rouge pour son programme de relèvement, laissés à «Haïti-Sud», bureau à l'Avanue Marie-Jeanne, Cité de l'Exposition ou expédiés directement au Pasteur Rocourt, chef de la Faith Holiness Mission Marfranc.

N'importe de ces voies dont nous l'assurance que les colis sont envoyés aux gens du Sud qui en ont si désespérément besoin.

Haïti Sur 14 août 1955

## Arreté

**DUMARSAIS ESTIME** Président de la République

Vu les articles 84 et 142 de la Constitution;

Vu la loi du 13 Avril 1880 sur l'état de siège;

Vu la loi du 27 Février 1948 réprimant les activités communistes,

Considérant qu'à la faveur d'une propagande extérieure visant au renversement des Institutions Nationales et des pouvoirs constitutionnellement établis, les éléments politiques ont incité des salariés, sous le prétexte de défendre les intérêts nullement menacés de leur état et de leur profession, à se livrer, à l'encontre des lois établies; à des manœuvres et des manifestations ayant un caractère franchement communiste, que ces actes, en raison de leur opposition à l'idée démocratique du pays et du Continent, des sentent les citoyens contre les défenses légitimes de l'autorité et constituent, par les conséquences, qu'ils ont engendrées, de véritables troubles civils.

Considérant que le devoir du Gouvernement est d'intervenir pour le maintien de la sécurité des familles et de la paix publique ainsi que pour la sauvegarde de l'ordre constitutionnel;

De l'avis unanime du Conseil des Secrétaires d'Etat:

## ARRETE

Article 1er. L'Etat de siège est décrété sur toute l'étendue du territoire de la République.

Article 2; Le Corps Législatif actuellement en session sera saisi de la mesure conformément à la Constitution et articlera avec le Pouvoir Exécutif les garanties constitutionnelles qui doivent être suspendues.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 4 mars mil neuf cent quarante neuf, An 146<sup>ème</sup> de l'Indépendance.

**DUMARSAIS ESTIME**  
Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense Nationale: **Louis RAYMOND**

Le Secrétaire d'Etat des Finances et de l'Economie Nationale: **Noé FOURCAND**

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures, du Tourisme et des Cultes: **Timoléon C. BRUTUS**

Le Secrétaire d'Etat de l'Education Nationale et de la Santé Publique: **Antonio VIEUX**

Le Secrétaire d'Etat du Commerce: **Eduard CASSAGNOL**

Le Secrétaire d'Etat des Travaux Publics: **Paul PEREIRA**

Le Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et du Travail: **Louis BAZIN**

## LOI

**DUMARSAIS ESTIME** Président de la République

Vu les articles 61, 84 et 142 de la Constitution;

Vu l'arrêté en date du 4 Mars 1949 décrétant l'Etat de siège sur toute l'étendue du territoire de la République;

Considérant que conformément à la Constitution, il appartient de déterminer les garanties constitutionnelles qui doivent être suspendues en raison de l'Etat de siège;

Après délibération et de l'avis unanimes du Conseil des Secrétaires d'Etat

**A PROPOSE**

Le Corps Législatif a voté la loi suivante:

Art. 1er. Sont suspendues les garanties constitutionnelles;

les prévues aux articles 12, 13, 14, 19, 21, 24, 25, 26, 98, 100 et 106 de la Constitution.

Art. 2.— La présente loi a pour objet de suspendre toutes les lois ou dispositions de lois, tous décrets, lois ou qui lui sont contraires et sera exécutée à la diligence du Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Défense Nationale et de la Justice.

Donné au Palais National à Port-au-Prince, le 5 Mars 1949, an Cent quarante sixième de l'Indépendance.

**DUMARSAIS ESTIME**  
Par le Président:

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, de la Défense Nationale et de la Justice: **Louis RAYMOND**

## Communiqué

### Du Département de l'Intérieur

Le Département de l'Intérieur rappelle, pour la dernière fois aux journaux «LA NATION» et «L'ACTION» qu'il leur est interdit formellement de s'écarter des limites compatibles avec le respect dû aux nations amies et à leurs Représentants en Haïti.

Le Département considère particulièrement comme intolérables les commentaires tendancieux du journal «L'ACTION» publiés dans son édition du lundi 7 Mars dernier relatifs aux manœuvres dans la Mer des Caraïbes, de la flotte américaine ainsi que la campagne de dénigrement entreprise depuis quelques semaines par le journal «L'ACTION» contre le Gouvernement Américain avec lequel le Gouvernement et le Peuple Haïtiens entretiennent les relations les plus étroites et les plus cordiales.

Tout abus du droit d'expression, toute propagande ouverte ou déguisée soit en faveur d'idéologie en opposition

### Note de «L'ACTION»

En attendant que prochainement nous puissions accorder notre attention à ce très digne communiqué du Gouvernement du 16 Août, contentons-nous de dire pour le moment: **Méci chère Gouvènèment Révolutionnè, ou gagnin parfaitement raison! Tant pis pou ça qui pas compren'n rôle yo!... Nou mim' me, nou toujou nan rô le pas noi!... Méci! Méci! Gouvènèment, papa!**

### LETTRE OUVERTE.

Suite de la page 1

**Mégie MARTINEZ** et dont la teneur suit: **Reçu de Mme Vve. Péone Pigne la somme de cinquante dollars montant du prix de la vente de deux carreaux de terre de l'habitation Camaron, portion de terre qu'elle occupait et déjà arpentée par l'arpenteur Elie Ravix; lequel terrain que je lui ai vendu m'appartient pour l'avoir eu à titre d'honoraires d'Avocat du Sieur Demeurant Albert suivant acte d'abandon et de confirmation, acte d'abandon passé aux rapports des Notaires Marc Aurèle Lésiré de Mirebaïss et de Emmanuel Brisson fils à la Ré-**

sidence de Port-au-Prince. Dont quittance. Belladère, le 15 sept-mbre 1954, 1ère Signature rayée nulle (Signé: Me. Mégie MARTINEZ)

Les deux carreaux de terre mentionnés dans le reçu délivré par Me. Martinez à la Vve Péone Pigne ont été achetés par cette dernière de Me. L.B.M. Gelin le 26 mai 1909 par cette authentique rapport de Me Marc Aurèle Lésiré, alors notaire à Lascahobas en présence des témoins les arpenteurs Rénusat Dénizard et Paul Emile Sigué, il y a vingt six ans.

Nous avons l'espoir, Excellence, que vous nous retirerez des griffes de Me Dato Daumec et Me Mégie Martinez et qu'après le contrôle du faux certificat dont ils se sont servis, l'im moralité des uns et des autres sera sanctionnée.

Veuillez recevoir, Excellence, nos respectueuses salutations.

Mme Vve Péone FIGARE et consorts



# Indépendance

BI-HEBDOMADAIRE

1ère Année No 88

PORT-AU-PRINCE HAITI

Lundi 29 Août 1955

## Liberté de la Presse

Suite, Voir le No précédent

De mai 1948 à mars 1949, c'est à dire en moins d'une année; le journal "L'Action" fut frappé en trois fois de suspension, et après la troisième suspension survenue à la faveur de la proclamation de l'état de siège sur toute l'étendue du territoire de la République, les garanties constitutionnelles, le dit organe ne devait plus paraître sous le dernier régime.

Mais cinq mois après cette troisième suspension, c'est-à-dire le 16 Août 1949, le Directeur de "L'Action" faisait

de détention préventive.

Là encore, il faut souligner que le journaliste emprisonné ne subit aucun jugement, ce qui prouve qu'en dépit de l'inculpation mentionnée dans le mandat d'amener du Commissaire du Gouvernement — mandat que nous reproduisons dans ce numéro — il ne s'agit, en réalité, d'abus du droit d'expression à réprimer. Il fallait profiter de la situation créée à la faveur de l'état de siège et de l'abolition des garanties constitutionnelles pour se débarrasser

(Voir suite page 4)

## Notre réponse à Richard Constant de "Le National"

Ayant décidé de nous rendre à partie à propos de notre article "Psychologie et mentalité des gens de chez nous", paru dans notre édition de lundi dernier, Mr Richard Constant, co-directeur du quotidien "Le National", a sorti contre nous dans le dit quotidien un éditorial qu'il a intitulé: "A la remorque de El Caribe".

Au sujet du titre même qu'il a choisi et avant de considérer son article, nous tenons à dresser vertement Mr Richard Constant doit savoir tenir sa plume et la diriger, quand, voulant s'attaquer à tel ou tel individu, à tel ou tel groupe ou à tel ou tel journal, il entreprend de parler de certaines gens ou de certaines questions. Mr Richard

Constant sait qu'il en a menti lorsqu'il essaie, en courant pour plaider sa cause, à nous ne savons quelle analogie ou à quelle impossible comparaison, de présenter le journal "Indépendance" comme étant susceptible de marcher à la remorque de "El Caribe". Il est parfaitement que ce n'est pas dans notre direction dans la direction du journal "Indépendance" qu'il peut trouver ceux qui sont à la remorque de "El Caribe" ou susceptibles d'être remarqués par ce journal dominicain, et il sait également que ce n'est pas à nous qu'il appartient de lui indiquer là où il doit les chercher. Les éternels remarqués ou toujours en passe de l'être, les remarqués de tous.

Voir suite page 2

Simple reproduction

## Un exilé dominicain

### assassiné à Cuba

Les meurtriers d'un exilé dominicain qui fut tué le 8 août pendant qu'il était en son travail au Havane Hilton, La Havane (Cuba) n'ont pas été découverts, bien que le FBI Cubain rapporte-t-on soit une piste bien nette.

Le Lieutenant José E. C. Montelongo, Chef de l'Escouade des Homicides du Bureau des DéTECTIVES Cubains a révélé qu'il avait assez d'indices pour travailler, mais qu'il n'avait pas encore découvert la nature de ces indices.

Deux marins cubains ont témoigné qu'ils ont poursuivi un homme petit et trapu, qu'ils ont tiré sur lui, immédiatement après la perpétration de ce crime impudent qui fut promptement découvert, mais ils n'ont pas pu identifier cet homme.

La victime, José Hernandez Santana, a été apparemment interpellé par derrière par un agresseur tandis que l'autre le poignardait à mort. Les sources informées pensent que le motif du meurtre est d'ordre politique.

(Haiti-Sun: 21 août 1955)

## Le Président de la Croix-Rouge Haïtienne. a parlé...

Le Président de la Croix-Rouge Haïtienne, le Dr Louis Roy, à la suite d'une tournée qui a duré quinze jours, a présenté son rapport sur la situation existant actuellement dans le Sud.

Ce rapport a été rendu public dans les quotidiens de la capitale.

C'est un document de la plus haute importance, en raison de la qualité et de la position de son auteur.

Les faits qui y sont consignés sont d'une éloquentie à nul autre pareille.

On frémit en lisant ce rapport, et après lecture on ne peut résumer ses réflexions étouffées que par ces simples mots:

Le Président de la Croix-Rouge Haïtienne a parlé...

D'après le rapport du Dr Louis Roy, les dégâts causés par Hazel peuvent se classer ainsi:

- dégâts causés par le vent.
- dégâts causés par l'eau
- auxquels il faut ajouter les méfaits causés par la longue sécheresse qui suivit le cyclone.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire intégralement ce rapport qui mérite d'être diffusé le plus possible pour l'édification de tous. Mais nous en donnons ici les parties les plus importantes par leur actualité qu'elles traversent.

Le Président de la Croix-Rouge Haïtienne a parlé...

Et que peut-on contre l'autorité de sa parole?

### Conséquences de la sécheresse qui suivit le cyclone.

Il est probable que les dégâts signalés, si importants fussent-ils, auraient déjà en grande partie disparu: Partout en effet, les populations sinistrées, les autorités comme l'homme de la rue, sont unanimes à reconnaître la rapidité de l'effacement de secours apportés par le gouvernement et les organismes de secours qui ont travaillé en son nom: la mobilisation immédiate des forces de l'air, de mer et de terre et de tous les moyens de transport du gouvernement, la mobilisation des employés publics mis au service soit de leurs services respectifs, soit de la Croix-Rouge les distributions massives de nourriture, les efforts des travaux publics pour rouvrir les routes et les voies de pénétration bloquées, la reconstruction éclair de l'hôpital de Jérémie et des édifices publics de cette ville, la reconstruction de l'école des Soeurs et des Frères de Dame Marie, les réparations immédiates de tous les dispensaires abîmés. Tous sont unanimes à louer les efforts du programme d'urgence de production vivrière entrepris par le SCIPA et le Département de parties les plus importantes de l'agriculture la plus importante certes de tous.

Les cafés ont pu être débarrassés des milliers de troncs d'arbres qui les étouffent

fait, et préparer une récolte prometteuse; des milliers de jardins privés ont été nettoyés et ensemenés grâce à l'aide et à l'organisation du district agricole, sans compter l'apport énorme de plus d'un million de gourdes en paiement partiel ou total de ceux qui travaillaient d'arrache-pied à la régénération du sol dans leurs propres jardins privés.

Malheureusement, malgré tous ces efforts des populations et du gouvernement, une sécheresse longue et inattendue, de plus de 8 mois, a bouleversé tous les plans.

Des semences ont germé mais ont été brûlées par le soleil; Les bananiers, les maniguiers, les avocats, les arbres véritables, alimentation de base du paysan de la Grand'Anse, ont mis plus de temps à refaire leurs bourgeons et leurs branches et la saison a passé sans voir les fruits qui faisaient tant besoin.

Et ainsi tous, montagnards paysans et citadins, les premiers surtout à cause des difficultés de les atteindre ont été privés de secours alimentaires pendant trop long temps.

Et même lorsque dans certaines régions, le paysan, a eu la chance de voir «donner» son maïs, sa canne, sa banane ou son riz ou que son maniguier a porté quelques fruits, il y a tant d'appauvris, frappés par la disette qu'ils se sont transformés en voleurs, agissant seuls ou par bandes, parfois

(Voir suite page 2)

(Voir suite page 2)

# Notre réponse a Richard Constant---

(Suite de la Dernière Page)

**PSYCHOLOGIE ET MENTALITE DES GENS DE CHEZ NOUS** de s'être, pour ainsi dire, totalement désintéressé de la situation déplorable faite aux populations de la Grand'Anse par les ravages du cyclone 'Hazel'.

Le co-directeur du quotidien "Le National" a mal lu notre article ou l'a lu avec les yeux de la prévention. Et pour le prouver, nous n'avons qu'à reproduire ici le passage suivant de notre article incriminé:

... "Il n'est point question que des secours n'ont pas été envoyés, même avec retard, par fois, dans les régions sinistrées et l'on ne saurait soutenir, sans être de mauvaise foi, que rien n'a été tenté par le Gouvernement et par les institut ons spécialisées tel le que la Croix Rouge Haitienne pour faire face à la situation créée par le passage du cyclone Hazel".

C'est donc en ces termes que l'hebdomadaire **l'INDEPENDANCE** a fait le procès du gouvernement en l'accusant de s'être totalement désintéressé de la situation déplorable faite aux populations de la Grand'Anse par le passage du cyclone Hazel.

C'est ainsi qu'on justifie de l'utilité de sa présence dans un journal et qu'on s'assure par là même de ne pas perdre ses gages!

Quelle misère! Ici, Mr Richard Constant s'est trompé volontairement ou a fait preuve d'une certaine paresse intellectuelle sinon d'un manque d'attention qui n'est pas à son honneur, quand il écrit que l'hebdomadaire "l'Indépendance" a fait écho au quotidien dominicain "El Caribe", l'article qu'il incrimine étant le troisième d'une série de trois, ou plus exactement la suite finale d'un article dont la première partie a paru dans l'édition du 11 août et la deuxième partie dans celle du 18 août de notre journal.

Il est évident que notre journal imprimé la veille pour être distribué le lendemain au petit matin, au moment où paraissait dans notre édition du 11 août la première partie de notre article: "Psychologie et mentalité des gens de chez nous", nous étions absolument dans l'ignorance de "l'affaire de El Caribe" qui fut d'ailleurs portée à notre connaissance, seulement quand nous tomba sous les yeux le numéro de "Le National" contenant la relation de la dite affaire, reçu le jour de sa parution.

Le plan du dit article était donc déjà conçu et la matière devant servir à sa rédaction était déjà prête pour le travail envisagé. A vous nous besoin de le dire? Cette matière était constituée par l'évènement du jour, savoir: visite à Jérémie des membres de la presse haïtienne sur l'invitation personnelle de l'Am bassadeur des Etats Unis à Port-au-Prince, reportages des journalistes invités sur la situation dans la Grand'Anse, campagne de presse, par suite de la publication de ces reportages, réclamant des mesures urgentes en faveur des populations affamées de cette région, et le reste.

Il n'était certainement pas question, il ne pouvait être question, et il ne saurait être question pour "l'Indépendance" de faire écho au quotidien "El Caribe" à l'occasion d'une **QUESTION NATIONALE** qui se réglait sur un **PLAN NATIONAL** et dans l'INTE RET D'UNE COMMUNAUTE NATIONALE!

L'article: "Psychologie et mentalité des gens de chez nous", publié en trois parties bien liées entre elles; nous était, en quelque sorte, inspiré par une **ambiance créée, non par des questions ou préoccupations étrangères à un problème angoissant qui se posait mais par des faits haïtiens, spécifiquement haïtiens tirés de l'ensemble d'une situation haïtienne donnée.**

Et nous pouvons préciser encore, si l'on veut en disant que parmi ces faits constituant l'ambiance signalée, vient, en toute première ligne, comme première source ou comme origine, l'exposé certainement objectif et combien alarmant — alarmant, parce qu'objectif — sur la situation de la Grand'Anse, de celui-là même qui représente "Le National" lors de la visite à Jérémie, celui qui **RESUME** — nous allions presque dire personifie — le dit quotidien, parce que le plus actif des co-directeurs: Mr Séjour Laurent, pour le nommer.

En effet; Mr E. Séjour Laurent, co-directeur de "Le National", demeure bien celui qui, le premier, "faisant son devoir d'haïtien et de jérémien" jeta le cri d'alarme, qui devait avoir tant de retentissement.

Si Mr Richard Constant était un observateur attentif et pouvait bien suivre ce qui se passe autour de lui; il se serait rendu compte que "Le National" n'est pas pour peu dans l'ambiance créée dans les premiers jours de ce présent mois d'août, ambiance à laquelle se réfèrent nos trois articles parus sous la rubrique: "Psychologie et mentalité des gens de chez nous". Comme quoi, "Le National" ne serait pas moins notre source d'inspiration!

Mais Mr Richard Constant est-il un observateur attentif, ou même un observateur tout court? et peut il actuellement suivre ce qui se passe autour de lui?

Hélas?  
(à suivre)  
Imprimerie de "L'Action"  
73 rue des Fronts-Forts

# Regard sur...

10- Aménagement d'un puits avec pompe et réservoir;  
20- Percement d'un tunnel avec réservoir.

Les deux systèmes furent beaucoup trop coûteux. Et le projet si bien commencé devait être abandonné pour quelques temps.

Toutefois, en 1953, environ une année après la visite des Experts Lovelece et Pascal, l'ingénieur Limousin du SCISP, accompagné de l'américain, Mr Valenza, s'amena aussi dans la région en vue de réaliser le captage de cette même source. Après une étude approfondie, ces messieurs du SCISP tombèrent d'accord sur un projet moins coûteux. Et l'ingénieur Limousin, à son départ promit aux Anselais de revenir chez eux et de leur être agréable dans le plus bref délai; il se fait encore entendre par ces braves gens. Ces derniers commencent à s'inquiéter à la pensée de se voir un beau matin privés de cet élément si nécessaire à l'existence de l'homme. Car la fontaine publique qui approvisionnait cette ville en eau potable diminue chaque jour de son débit par le fait que le conduit amenant l'eau est très ancien et par conséquent presque obstrué de calcaires alors qu'en certains endroits sur toute la longueur du tuyau l'eau s'en va par des fuites dues à cette ancienneté. Le Magistrat Communal est vraiment las de réparer cette vieille fonte avec du ciment.

En présence d'un pareil état de fait, venu s'ajouter sur beaucoup d'autres choses, il y a réellement de quoi s'inquiéter pour la malheureuse population de l'Anse d'Hainault si durement éprouvée déjà. Et comme moyen plus simple et plus rapide, nous pourrions aussi suggérer au Gouvernement, puisque telle était aussi la pensée de l'ingénieur Pascal, Sous-Directeur du Service Hydraulique de Port-au-Prince, d'opérer une transaction avec la Shada pour les deux grands puits déjà préparés et qui, à la belle époque de cette Compagnie, alimentait une soixantaine de maisons en eau potable.

Aussi, nous empêchons-nous de conclure sur ce problème de l'eau qui semble suigir à l'Anse d'Hainault sans demander à l'ingénieur Limousin du Scisp où il est avec le projet de captage d'une partie de la Rivière "Laké" en vue de distribuer l'eau aux maisons de Port-à-Piment, car il y a bien plus d'un an que les études sur ce sujet ont été faites?

Nous voulons répéter au Gouvernement de la République que passera des instructions à ces sujets pour que les deux projets hydrauliques de ces deux villes du sud, deviennent des réalités.

# Insertion demandée

Port-au-Prince, 6 mai 1955

Au Commissaire du Gouvernement près le Tribunal Civil de Hinche

Monsieur le Commissaire,

Je vous dénonce comme auteur et complice d'un faux commis à mon préjudice. Me Dato Dumec, Me Megie Marrine, Demeurant Albert et Louis Pacombe, ce dernier Juge de Paix de Belladère, lesquels avec des clients, en vertu d'un faux certificat de possession que leur a délivré le Juge Louis Pacombe ont arpenté clandestinement l'habitation "Camaron" à Belladère qui m'appartient et en ont pris possession. Je vous demande, Monsieur le Commissaire, de vouloir faire appréhender les faussaires ci-dessus dénommés pour les livrer à leur juge naturel. Je déposerai à l'instruction, à l'appui de ma plainte, un jugement du Tribunal Civil de Port au Prince rendu en ma faveur par feu le Juge François Acloteur de Port-au-Prince. D'opérer une transaction avec la Shada pour les deux grands puits déjà préparés et qui, à la belle époque de cette Compagnie, alimentait une soixantaine de maisons en eau potable.

L. B. M. GELIN

# Buvez la fameuse Bière Hollandaise

(MILL)

La Bière Hollandaise MILL la meilleure des marques européennes.

Représentée en Haït par la Maison André KHAWLY, angle Rue Courbe et des Césars.

# La cigarette Splendid

s'impose depuis plus de 25 ans par sa qualité incomparable, invariable, ses tabacs sélectionnés, par son arôme et son goût exquis

Agents distributeurs:

Joseph Nadal et Co

TELEPHONES: 3469 et 227  
DIRECTIONS: 3469 et 227

regimes, toujours en instance d'être remorqués sur le plan extérieur, une fois ouvertes les enchères pour l'achat des consciences tous jours prêtes à se vendre au plus offrant et dernier enchérisseur, gens sans foi ni loi, à l'origine douteuse, de naissance aussi douteuse, ignorant jusqu'à leur nationalité exacte, ne servant d'autre Dieu et d'autre maître que l'argent, prêts à tourner à tous les vents quand ceux-ci ne les repoussent ou ne refusent de souffler dans leur direction, pourvu qu'au bout du compte leurs gages leur soient comptés ou que plus simplement leur soient versés les trente deniers de Judas!

Mr Richard Constant en a menti! Et il n'est pas sincère avec lui-même, quand il choisit cet titre pour un article qu'il nous destinait!

Notre journal ne saurait être à la remorque de "El Caribe", car ce n'est pas dans notre direction que se trouvent les inquiètes colonistes qui plus pour leur honte que pour celle du pays se sont prosternés et continuent à se prosterner, puisqu'ils semblent avoir le champ libre devant eux! — l'ur dominicain.

Le co-directeur de "Le National" en a menti. Et en essayant avec cette audace impudente, avec cette fourberie intellectuelle se parant de cynisme, d'établir une confusion si malheureuse, si mal inspirée, et si contre-indiquée en pare circonstance aussi douloureusement délicate, surtout lorsque pour établir cette confusion, il croit de bon ton de se servir de nous, de notre journal "l'Indépendance", le moins qu'il risque, c'est qu'il fasse voir la faiblesse de sa position, le défaut de sa cuirasse!

Mr Richard Constant s'est grossièrement trompé d'adresse en citant "l'Indépendance" dans un article qu'il a imaginé de titrer malencontreusement: "A la remorque de El Caribe"!

Sa tentative pour être téméraire apparait tellement inconsiderée, que pour lui trouver une indulgence quand même, nous sommes obligés de nous demander si elle n'est pas due à une étourderie, en dépit de son âge mûr qui devrait l'en garder!

Ah! cet âge mûr, parfois un peu trop mûr pour nous permettre de percevoir, même dans une aveuglante lumière, certaines réalités!

Mr Richard Constant dit ainsi son article.

"Faisant écho au quotidien dominicain "EL CARIBE" dont on sait qu'il tire la ficelle, l'hebdomadaire haïtien "l'Indépendance" que dirige un comité anonyme; fait à son tour le procès du Gouvernement qu'à moi-même à peine couverte il accuse audacieusement — dans son édition du 22 août en toute et sous la rubrique

Mangez les pains LARCO Buvez les Boissons gazeuses LARCO

# LE PRESIDENT DE LA...

armés, fcorchant les animaux min et que l'on revoit par di arrachant tous les fruits verts zaines là où des âmes charita non encore comestibles ne ser bles les ont recueillis comme vant ainsi à personne, ni au chez les Rocourt à Marfranc propriétaire, ni au volcur lui- ou dans chaque coin de la même qui souvent s'introxii ville de Jérémie.

que, parfois est abattu sur Ce ne sont pas des Jéré place; parfois arrêté, battu et miens, on n'a qu'à questioner emprisonné. les mamans qui les portent

Et aïrsi, peu à peu de- pour apprendre que ces en- puis 6 à 8 mois, la grands ma fants viennent tous des envi jorité des gens, adultes et en rons: Abricots, Bobon, Mon fants sont réduits à manger taguac, Chambellan, Laury, ce qui autrefois n'a jamais été Dame Marie, Anse d Hainault, considéré comme nourriture Irois, Carcasse. Sources chau possible: «malanga gratté» — ces, des deux blancs du Mor «feuille de parzou» — «lians ne Bellevue et du Macsya et «couleuvre» — «mangots chau- surtout de ces deux derniers points moins accessibles aux

Des histoires dramatiques secours alimentaires par man dans leur laideur sont contées que de voies de communica par des gens dignes de foi: tion. Là, ils ont souffert plus une mère incapable de conti longtemps de la faim et de la nuer à nourrir son enfant, la sécheresse. Plus à l'est le la noie dans l'Acu! - une enfant bleu est moins grave. Les à Chardonnières affamée pui atrepsies, les oedèmes ca se dans les détritrus et man- rence deviennent plus rares. ge un morceau de mort au- On ne voit guère que des rat - une mère aux Abricots, enfants dans cet état, avec enterra son premier enfant et des cheveux roussis, la peau le lendemain se pend sur le fendillée, ulcérée, les mains et cadavre du second qui vient les pieds gonflés d'oedème de lui aussi de mourir de faim. carance, le ventre ballant, lui- D'autres, adultes, se couchent sant, l'oeil hagard, ou étaient sur le bord de la route pour ils sont portés par leur mère, mourir, sans identité. squelettiques qui trouxe encore

Ceux qui ne meurent pas la force morale de se porter ne sont pas beaucoup mieux. pour chercher un bout de bis En trois jours, entre Tiburon cut en ville; il semble que at Abricots, nous avons plus des vieillards et de jeunes d'avitaminoses, d'hypotrepsies adultes sont dans le même d'atrepsies et d'oedèmes de état, mais eux n'ont pas d'en carence qu'un médecin ne peut fant à nourrir, ils n'ont pas voir dans toute sa vie médica la force morale de se porter le. Seuls les protographie et seuls à la recherche d'un m.n les films des relaxés de camps ger problématique, ils préfé de concentration ressemblent rant rester à la maison et à ces images que l'on trouve mourir.

à chaque tournant du che

Suite de la 1ère page

D'ailleurs à quoi servirait cette nourriture même s'ils la trouvaient? A quoi servira même, pour beaucoup d'entre eux, adultes et enfants, tout ce nouveau secours alimentai re si à ce secours ne sont ajoutés des soins médicaux adé- quats.

Leurs sous alimentation a déjà atteint le stade irréver sible par des moyens aliimen taires purs. C'est le mofecin qu'il leur faut: du lait, des vi taminés, des protéines s'il est encore temps de les sauver.

Et pour ceux qui trouve- ront la force de ne pas mourir un cri d'alarme doit être pou sé dès maintenant, afin que les mesures adéquates soient prises: le spectre de la tubercu lose les menace, aigu, mortel pour cette enxe - chronique grave, dangereuse pour leur entourage à partir de l'année prochaine, car la tuberculose a toujours existé sérieusement dans la Grande Anse. Les cas en sommeil vont se réveiller cette année, les cas conta- gieux vont se multiplier et la population sous-alimentée pourra mal y résister et se défendre. comme cela s'est vu dans tous les pays euro péens dès la fin des deux guer res mondiales.

### Résumé

Si le cyclone Hazel a forte ment ébranlé toute l'économie du pays, même là où il n'a pas passé, que dire des zones qui, à un degré divers en ont subi les conséquences direc tes ou indirectes:

a) les zones déjà pauvres auparavant n'ont eu besoin que d'une chiquenaude pour chavirer dans la misère (Côte de Fer, Fonds des Blancs, Mouillage Fouques, St Jean du Sud, Arniquet).

b) les zones déjà pauvres ou isolées, prises en plein dans la tourmente, ont été détrui tes et depuis 10 mois n'ont pas pu faire un effort de reî vement ou de reconstruction; La Cshouane, Abricots, Tibu ron, Irois, Grand Boucan, Carcasse. Elles ne se relèvent ront probablement jamais sans une aide coordonnée.

c) des villes qui vivaient moyennement ont perdu

l'équilibré et il faudra quelques gourdes, à vendre longtemps pour qu'elles le l'unique vache qu'ils possè retrouvent toutes seules, dent puisqu'ils ne trouvent peut-être une bonnerécolte pas de marché pour leur de café et un afflux normal mobilier, leur alliance ou- de vivres alimentaires fera-t- il leur affaire: Pestel. Petit Trou de Nippas et la plupart des villes de la côte entre Port Salut et les An- glais.

d) les grandes villes: Jacmel, Cayes et surtout Jérémie souffrent du mal provoqué par la misère des autres plus petites localités dont elles tiraient leur ri- chesse habituelle. Le mou vement commercial valenti toute la jouccham nécessaireu sas des villes ne met à sur nager, additionné des réfu- giés des autres zones qui à Jérémie par exemple atteint un nombre incroyable qui remplit les rues et les gar- ries, malgré une importante opération d'évacuation forcée, et ont pris camp sur la place du mar- ché où ils mènent tout leur train train quotidien de mendiants affamés et sans toit. La charité individuel le ne peut suffire à les sou lager, malgré que le prix des vivres et marchandises de toutes sortes venant on ne sait où, y est au plus bas force qu'ils ne trou- vent pas d'acheteurs.

Les gens meurent de faim, mais en même temps un exode inquitant du cheptel se fait vers Port au-Prince où le marché est meilleur, par dizaines de têtes de bétail chaque jour, vendues par les grands propriétaires qui ont besoin d'argent mais aus- si par des malheureux qui en sont réduits pour avoir

Et ce bétail n'est pas vendu faute de ne pouvoir être nourri. L'herbe pousse à foison et les animaux mis en vente n'ont jamais été aussi beaux ni aussi bien nourris.

Mais le plus malheu- reux semble être encore le paysan, celui des monta- gnes, surtout, car celui des vallées, commence à récol- ter du maïs, du riz et quel- ques bananes, alors que l'autre, s'il n'avait pas grand'chose et vivait sur son lopin de terrain, cueil- lant chaque jour pour vivre suivant la saison, mangots véritables, avocats, ou pata- tes, n'a rien à se mettre sous la dent, car tout a été détruit ou n'a pas en- core poussé.

On a bien essayé de les atteindre par les premières distributions de vivres, mais, sans route, le trans- port est difficile; les entre- pôts ruraux nexistants; et ainsi on demande au pay- san de faire des kilomètres de marche pour venir cher- cher quelques livres de pois et riz, abandonnant son champ au pillage des voleurs, et rencontrant sou- vent en ville l'animosité des citadins qui se ju- geaient frustrés: Problème officiel, autant mainte- nant qu'autrefois et que les sous-comités ruraux de distribution ne pourront pas résoudre.

## Russo Freres

Pour vos cadeaux de toutes sortes n'ou- bliez jamais de passer chez Russo Freres qui satisfait les goûts les plus délicats. Et, surtout, n'oubliez pas que c'est la ma- son qui a la spécialité des articles, tels que montres, bracelets-montres, pendules, lures et de toutes les qualités, et un assortiment de bijoux aux prix imbattables.

## Au Parloir Funèbre

transféré à la Rue des Casernes Bloc compris entre les Rues de l'Enterrement et Hammerton Killick on trouvera

Les jolies couronnes mortuaires pour les tombes Toutes dimensions -- tous prix

## Alcool-Alcool

GUY SEJOURNE Fournisseur auprès des Hôpitaux et Pharmacies pour sa haute pureté Scientifique. Fournisseur auprès des industries pour son Hautre- dement. Fournisseur auprès des Liquoristes pour sa quali- incomparable Guy Séjourné et Maurice Vabre 12 au-Pce

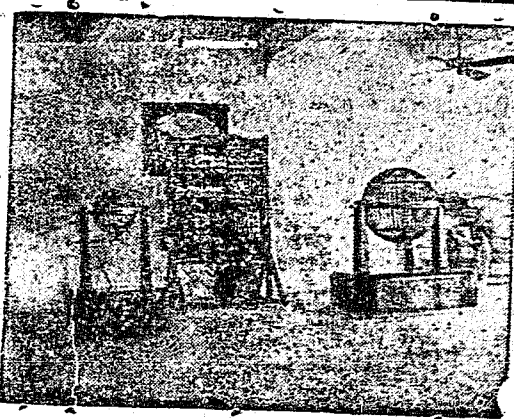
## INDEPENDANCE

Bi-hebdomadaire Direction : Un Comité Franck J. SERAPHIN Gérant Responsable René S. BENJAMIN Rédacteur en Chef Mme. Thérèse G. RETIT Administratrice Direction Rédaction Administration 73 Rus des Front Forts 73 Les manuscrits insérés ou non ne seront pas rendus. ABONNEMENTS Port au Prince Gdes 3.00 Province 3.00

## Chez Hermann Gautier

Grand Rue 128, -Phone 2324

VOUS trouverez : sac d'école en cuir souliers étan- gers pour fillettes, garçonnets et adultes Souliers Claston ; Fortune, Etonian pour hommes. sandales Recordia ouillers bottes pour garçonnets, Fermeture éclair 4 à 36pouces Sockets Galatex, Chemises étr. rgères Arrow, Cravates chaussettes, Mouchoirs, Fardes us, Ceintures, Ombre des, Culottes 36 à 44. souliers Tennis et souliers de bain, Chapeaux de laine et de paille per douzaine, telons etas molles en caoutchouc, lacets, boucles pour soulier par douzaine et par grosse. Corages, jupons Nylon et lamas L. wimpex pour affiler gilletes, 2 lames suffisent pour une année



Achetez le Billets de la loterie de l'Etat Haïtien, un organisme de haute portée humanitaire et sociale en même temps où : distributrice de chances diverses.



# Le Rhum BARBANCOURT - le nom seul suffit

## Liberte de... Pour que nul n'en ignore

porté chez nous à la liberté d'expression. Ce sont les faits qui parlent.

A suivre

Le Directeur de "L'Action" devenu le Directeur de "L'Oeuvre" per sonne n'oserait s'offrir pour remplacer à la direction de ce dernier organe son directeur emprisonné.

L'on avait compté sans le courage de ce citoyen sans peur et sans reproche qui a nom: **Me. VICTOR S. PIERRE-LOUIS.**

En effet, ce citoyen dont le civisme éprouvé ne s'est jamais refroidi, assumé sans désemparer la direction et la gérance du journal "L'Oeuvre" avec toutes les responsabilités et conséquences qu'impliquait son geste patriotique.

La lettre que le nouveau directeur-gérant de "L'Oeuvre", Me Victor S. Pierre-Louis, écrit au Corps Législatif, au lendemain de sa prise de position, et à propos du nouvel emprisonnement de son confrère du même journal, apporta une véritable documentation quant aux atteintes portées à la liberté d'expression, sous le dernier régime.

Nous la reproduisons à dessein de **COINCER** l'éditorialiste de "Le National" qui n'a pas hésité à affirmer que depuis les Cinq Glorieuses, pas un gouvernement n'a porté la main sur la presse, ce quatrième Pouvoir que le peuple a conquis de hautes luttes, et que depuis neuf ans, aucun accroc n'a jamais été

porté chez nous à la liberté d'expression. Ce sont les faits qui parlent.

### La petite bête

Judi dernier, entre 11 heures et midi, M. Paul Blanchet du SIPP demandait à nouveau voir de la part du Ministre de l'Intérieur. Ce dernier voulait savoir si nos droits étaient établis en ce qui concerne la propriété de la Revue "L'Oeuvre".

Nous avons heureusement dans notre valise un exemplaire de cette Revue. Nous le mimas sous les yeux de Blanchet, qui nous proposa gentiment de nous amener voir le Secrétaire d'Etat.

Au Département de la Justice où nous fûmes introduit, nous remîmes l'exemplaire de L'Oeuvre au Ministre Raymond, après échange de quelques mots de courtoisie.

Après avoir lu ce qui devait le convaincre, le Ministre de l'Intérieur nous dit: "Eh! bien bon! je vous ferai un téléphone demain".

Le coup de téléphone ne vint naturellement pas...

Les amis croient que c'était la petite bête qu'on nous cherchait.

Paul Blanchet a été très aimable avec nous. Nous le remercions.

(Extrait de L'Oeuvre du mardi 16 Août 1949)

Le Numéro

0,50

Port-au-Prince, le 15 septembre 1949

Le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal Civil de ce ressort requiert le Chef de la Police de passer les instructions pour que soit arrêté et conduit au Parquet le nommé Georges J. Petit, Directeur et Gérant-Responsable du Quotidien "L'OEUVRE" prévenu d'avoir publié dans le dit journal des propos diffamatoires à l'adresse du Gouvernement de la République et des Chambres Législatives, et d'avoir en outre dans le même numéro du 15 septembre du dit journal publié un autre article incitant à la révolte et au mépris des autorités constituées; délits prévus et punis par la loi sur la Presse.

Fait au Parquet de la Capitale, les jour, mois et an que dessus.

Signé:

L. DALENCOUR

(Extrait de L'Oeuvre du jeudi 22 septembre 1949.)

### Au secours du Pont Pradel

Le Pont Pradel qui relie le Bois Verna à Turgeau menace d'avoir le même sort que le Pont Morin.

En effet, avec les récents travaux qui ont été effectués sur la berge nord du Bois de Chêne en vue de protéger la Ruelle Camille Léon qui menace de s'effondrer, le Bois de Chêne mine les souterrains du Pont Pradel. Les eaux en crue se tournent vers la rive droite qui n'est protégée par aucun travail de soutènement; ainsi, à chaque crue, des masses de terres tombent des berges riveraines obstruant le lit de la rivière et portant ainsi les eaux à s'appuyer davantage sur le côté droit du Pont. Et le travail de sappe se fait lentement. Les travaux Publics auraient pu faire en attendant un travail de drainage pour permettre aux eaux de s'écouler plus librement et cela prévient une catastrophe qui coûtera davantage à la Principauté.

### LA LIBRAIRIE

Ste-Thérèse  
Rue de Miracles  
ancienne maison d'Argyrou  
en face Meotferrier Pierre,  
vous trouverez tout un assortiment de livres classiques

### Lettre ouverte de notre Directeur au Corps Législatif

Port-au-Prince, le 23 Septembre 1949

Aux Honorables Membres du Corps Législatif.

Palais Législatif, Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés,

Comme vous le savez déjà, depuis le jeudi 15

tembre en cours, le journaliste Georges J. Petit, Directeur de l'Action suspendu par l'état de Siège, propriétaire et ancien Directeur du journal "L'OEUVRE", est jeté en prison, sous l'inculpation d'avoir dans les écrits du dernier journal et en l'édition de ce jeudi 15 septembre, incité le peuple à la révolte et lancé des propos diffamatoires à l'adresse du Gouvernement de la République et des Chambres Législatives.

Cette mesure qui frappe le Journaliste Georges J. Petit, à cet instant critique de notre vie de peuple, n'a pas manqué de provoquer l'indignation des gens éclairés et de bonne foi.

Elle doit, en outre, servir de critère tant à l'opinion nationale qu'à l'opinion internationale pour juger la forme de Gouvernement instaurée dans le pays.

L'on est encore à chercher vainement dans le Numéro incriminé, un passage présentant un caractère plus ou moins délictueux.

Cette inculpation est d'autant plus dénuée de fondement que deux d'entre vous, ont déjà dans des lettres ouvertes, protesté énergiquement contre la mesure prise.

qu'il considèrent l'un comme une pure mechanceté; l'autre comme un bien mauvais augure à la veille d'une consultation nationale.

Et, le Député Franck Lanoix, à la séance d'ouverture de la présente session extraordinaire n'a pas manqué de vous faire remarquer qu'on doit songer à accorder la liberté d'expression de la pensée, avant de favoriser la diffusion de cette pensée.

Des journaux, particulièrement "Chantiers", "La Nation" et "L'Action Sociale" ont émis de judicieuses considérations quant à la liberté d'accéder à l'expression de la pensée dans un Etat Démocratique et aux prétextes qu'on a invoqués pour emprisonner notre confrère Georges J. Petit.

Ce qui dénote, avec les précédentes déjà posées, que la liberté d'expression de la pensée est loin d'exister réellement en Haïti, malgré l'engagement solennel que prit le Président de la République dans son discours de prestation de serment le 16 Août 1946.

Quant à la Presse, ce Quatrième Pouvoir que le Peuple s'est donné pour être un oeil ouvert sur les faits, nous ne pourrions jamais la maintenir telle, car nous ne pouvons avoir aucune honte à cacher.

Et malgré aussi le paragraphe

de l'article 12 de la Constitution qui prévoit que: Nul ne peut être maintenu en détention s'il n'a comparu dans les 48 heures devant un juge appelé à statuer sur la légalité de l'arrestation.

Cette juridiction sera organisée par la loi.

En vertu de quelle juridiction le juge a statué sur la légalité de l'arrestation étant donné que la juridiction prévue par la Constitution n'est pas organisée par la loi?

Néanmoins Georges J. Petit fait de la prison préventive au Penitencier National bien que la légalité de son arrestation n'ait été encore légalement démontrée.

Depuis six mois, son journal "L'Action est suspendu" nonobstant les engagements internationaux signés par le Gouvernement Haïtien et les autorités l'ont jeté en prison, juste à la veille d'une consultation nationale dont depuis longtemps il n'a cessé de démentir le climat insincère et le caractère anti-démocratique.

Qu'on sache donc que dans les pays évolués comme la France, par exemple, dont nous nous enorgueillissons de conserver l'héritage spirituel, le journaliste condamné a droit à un sursis et, même peut encore, pendant ce sursis, livrer la lettre sur le terrain qui lui a valu la condamnation.

Il est aussi important que nous vous rappelions MM. les sénateurs, MM. les députés, que le journaliste Georges J. Petit est à son deuxième emprisonnement sous le Gouvernement du 16 Août qui continue à se réclamer de la Démocratie; et que ses misères et ses persécutions continuent comme sous les derniers gouvernements.

Que quoi qu'on puisse alléguer, ce journaliste, le modèle du genre, ne s'est jamais dévié de la voie qui si librement choisie, la lutte pour l'instauration de la Démocratie réelle dans son pays.

Nous avons tenu à vous adresser la présente, MM. les Sénateurs, MM. les Députés, pour guider le jugement de l'impartiale Histoire et afin de vous mettre encore une fois en face de vos responsabilités dont la moindre nous paraît d'interpellier le Ministre responsable pour des explications sur l'arrestation et la détention de Georges J. Petit.

En attendant, et en vertu de la Déclaration des Droits de l'Homme sous la quelle nous avons apposé notre signature, de notre Constitution et de nos lois, nous protestons formellement contre l'arrestation et l'emprisonnement de notre confrère Georges J. Petit.

Veillez agréer MM. les Sénateurs, MM. les Députés, l'expression de nos patriotiques salutations.

Victor S. PIERRE-LOUIS  
Directeur du journal "L'OEUVRE"

Extrait de "L'Oeuvre" du lundi 26 septembre 1949.

## Electra

ELECTRICITE-ELECTRONIC  
RUE DU FORT PER

### EN STOCK:

- Moteurs Electriques ALLIS "CHALMERS" De... 15 à 20 H.P. Triphasés
- Moteurs Electriques 1/2 à 3 H.P. Monophasés 110 V 220 Volts "Wagner"
- Pompes Electriques pour usages domestiques 1/3 à 11 2 1/2 HP.
- Pompes industrielles "Allis Chalmers" 3/4 à 3 pouces d'épuisement à Essence 4 Chevaux
- Deux pouces, Génératrices Marque "Leland" 1 à 2 1/2 K.W. 115 Volts
- "A. Van Kwick 240 Volts 139 Volts Triphasés
- Groupes Electrogènes 500 à 1000 Watts à essence 2.5 K.W. Diesel
- Moteurs Diesel "Enfield" 6 à 15 H.P. Refroidissement à Air.
- Moteurs Diesel "Victor" 7/9 H.P. Refroidissement par Thermo-Siphon
- Moteurs à essence "Enfield" 1 1/2 H.P. à 2 1/2 H.P.
- Chargeurs pour Batteries de 1 à 24 Batteries
- Génératrices 200 Ampères 30 Volts pour usage Electrique
- Générat. 25 Amp. 14 Volts 115 Volts 10 Amps. 800 Cycles
- Fers et Réchauds Electriques "Simons" d'Allemagne très supérieurs
- Lampes Redresseuses pour Chargeurs 30 Volts 6 A app.
- Pièces de change et Accessoires pour toutes les Electronics
- Appareils de Réception et Transmission Amplificateur de Son
- Haut-parleurs "Jensen" et "University", de 6 à 15 pouces
- Nous représentons exclusivement la "Allis Chalmers", une des plus grandes Firmes Industrielles du Monde.
- Pour toutes informations, veuillez téléphoner à ELECTRA au 3373 ou nous écrire à P.O. Box 642. - Musée - core passer nous voir Rue du Fort Per.